



MALI

Mai 2025

DEMANDE D'UN DÉCAISSEMENT AU TITRE DU GUICHET « CHOCS EXOGENES » DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE ET D'UN PROGRAMME DE RÉFÉRENCE —COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE MALI

Dans le cadre de la demande d'un décaissement au titre du guichet « chocs exogènes » de la facilité de crédit rapide et d'un programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen par le Conseil d'administration le 16 avril 2025. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 21 février 2025 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant la demande d'un décaissement au titre du guichet « chocs exogènes » de la facilité de crédit rapide et d'un programme de référence. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} avril 2025.
- Une **annexe d'information**
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Mali.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Courriel: publications@imf.org Site Web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 129 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur du Mali

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui la demande de décaissement du Mali au titre du guichet choc exogène de la facilité de crédit rapide (FCR), ce qui ouvre ainsi la voie à un décaissement immédiat de 129 millions de dollars (93,3 millions de DTS).
- L'économie malienne est confrontée à des chocs climatiques dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire, et de restrictions financières. Les récentes inondations ont endommagé les infrastructures et l'agriculture, perturbé les services, aggravé l'insécurité alimentaire et augmenté les déplacements à l'intérieur du pays.
- Le financement d'urgence du FMI aidera à répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements engendrés par les inondations, tandis que le programme de référence de 11 mois vise à renforcer la stabilité macroéconomique, à renforcer la résilience, à protéger les personnes vulnérables et à améliorer la gouvernance, en servant de point d'ancrage pour les priorités macroéconomiques du gouvernement.

Washington, le 16 avril 2025 — Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un décaissement de 129 millions de dollars (93,3 millions de DTS) au titre de la facilité de crédit rapide ([FCR](#)) pour répondre aux besoins urgents résultant des inondations. La FCR est assortie d'un [programme de référence](#) sur 11 mois. Les programmes de référence sont des accords entre les pays membres et les services du FMI en vue d'assurer le suivi du programme économique des pays membres et de rétablir un bilan de mise en œuvre des réformes.

Le Mali est confronté à des difficultés considérables à la suite des graves inondations de 2024, qui ont causé des dégâts considérables aux infrastructures, à l'agriculture et aux moyens de subsistance. Ces difficultés viennent s'ajouter aux pressions issues des problèmes de sécurité persistants et de l'insécurité alimentaire généralisée, ce qui pèse encore davantage sur la croissance du PIB.

Le décaissement au titre de la FCR devrait aider les autorités à répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements résultant des inondations. Il s'agit notamment de financer les importations de produits essentiels et d'infrastructures essentielles.

Dans le cadre du programme de référence, les autorités se sont engagées à renforcer la gouvernance budgétaire, la gestion des finances publiques et la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds au titre de la FCR. Les autorités sont également déterminées à protéger les populations les plus vulnérables en renforçant le dispositif de protection sociale et en luttant contre l'insécurité alimentaire.

Le programme de référence prévoit également que la politique budgétaire assure la viabilité dans un contexte de conditions de financement serrées et de coûts d'emprunt élevés. Les réformes consistent notamment à accroître les recettes intérieures en élargissant l'assiette

fiscale et en renforçant l'administration des recettes et des douanes. Il demeure essentiel d'améliorer l'efficacité des dépenses, par exemple en remédiant à la vulnérabilité des entreprises publiques et en renforçant leur surveillance, en particulier la compagnie d'électricité Énergie du Mali (EDM), tout en préservant l'investissement public et les ménages vulnérables.

En outre, il importe que les autorités établissent un plan transparent à moyen terme d'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président, a fait la déclaration suivante :

« Le Mali a subi plusieurs chocs sur le plan économique en 2024. Après une vague de chaleur sans précédent en avril, il a subi des inondations extrêmes d'une ampleur égale à une sur cinquante ans au cours du second semestre. L'aggravation des risques sécuritaires, la baisse de la production d'or, les coupures d'électricité fréquentes et un rééquilibrage budgétaire plus prononcé que prévu ont tous pesé sur la croissance. Certains de ces chocs devraient persister en 2025, et les réductions récemment annoncées de l'aide publique au développement devraient créer des pressions supplémentaires.

« Le financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) aidera à répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements engendrés par les inondations. Ce choc exogène a causé des dommages considérables aux infrastructures publiques et détruit les moyens de subsistance, exacerbant l'insécurité alimentaire déjà élevée et les déplacements internes.

« Parallèlement au financement d'urgence au titre de la FCR, un programme de référence de onze mois a été récemment approuvé par la Direction Générale du FMI à la demande des autorités. Il comprend des mesures visant à garantir la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des ressources accordées au titre de la FCR, ainsi que d'autres repères structurels visant à améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires. Il est essentiel de poursuivre les réformes de la gouvernance pour garantir une utilisation efficace des fonds publics, rétablir la crédibilité auprès des partenaires au développement et améliorer le climat des affaires.

« Le risque de surendettement extérieur et global du Mali est jugé modéré, même si les risques de dégradation se sont accrus depuis la précédente analyse de viabilité de la dette réalisée en 2023. Pour garantir la stabilité macroéconomique et stimuler la croissance à moyen terme, il importera d'améliorer la rentabilité et la situation financière des entreprises publiques, d'apurer les arriérés intérieurs et extérieurs, de maintenir un environnement réglementaire fiable et stable, de maintenir la discipline budgétaire et de réduire l'incertitude qui entoure les politiques publiques.



MALI

Le 1 avril 2025

DEMANDE D'UN DÉCAISSEMENT AU TITRE DU GUICHET « CHOCS EXOGÈNES » DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE ET D'UN PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

ASPECTS ESSENTIELS

Contexte. Suite à une vague de chaleur sans précédent en avril 2024, le Mali a connu entre juillet et novembre 2024 ses pires inondations depuis un demi-siècle. Ces phénomènes ont gravement endommagé les infrastructures publiques et entraîné des pertes de moyens de subsistance, aggravant une insécurité alimentaire déjà élevée et un niveau important de déplacements internes, sur fond de conflit persistant, de crise électrique continue et de grande incertitude des affaires publiques.

Perspectives et risques. Les inondations ont contribué à un repli de la croissance du PIB, de 4,7 % en 2023 à 4,4 % en 2024. En dépit des conséquences des inondations, du retrait de l'USAID et du durcissement des financements sur les marchés internationaux, la croissance devrait enregistrer un léger redressement en 2025, soutenue par l'atténuation progressive de la crise énergétique et le démarrage de la diversification minière, avec le lithium venant compléter l'or comme source de valeur ajoutée. Le principal risque baissier qui pèse sur les perspectives tient au repli des cours de l'or et de la production, sachant que le secteur compte pour 80% des exportations et 25 % des recettes budgétaires.

Demande d'un décaissement au titre du guichet « chocs exogènes » de la facilité de crédit rapide et d'un programme de référence. Les autorités ont sollicité un décaissement équivalant à 50 % de la quote-part (soit 93,3 millions de DTS) au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR pour répondre aux besoins urgents de balance des paiements provoqués par les graves inondations de 2024, assurer le financement des dépenses prioritaires liées à la reconstruction, et adopter les mesures pour parer à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les autorités ont sollicité un programme de référence de onze mois pour rétablir des antécédents pouvant ouvrir la voie à un éventuel accord de financement avec le FMI, axé sur des réformes structurelles destinées à renforcer la gouvernance des finances publiques et la transparence, et pour démontrer leur engagement à assurer la bonne utilisation des fonds de la FCR.

Approuvé par
**Montfort Mlachila (du
 département Afrique)
 et Tokhir Mirzoev (du
 département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)**

Une équipe du FMI composée de Wenjie Chen (cheffe de mission), Michele Fornino, Luc Tucker, Nico Valckx (département Afrique), Firmin Ayivodji (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Moez Ben Hassine (représentant résident) et Bakary Traoré (économiste local) s'est entretenue avec les autorités maliennes du 12 au 21 février 2025 à Bamako. M. Mlachila (département Afrique), M. Wautabouna, M. Diakite et M. Tall (tous du bureau de l'Administrateur) ont participé à certaines des réunions. L'équipe a rencontré le Premier ministre, M. Abdoulaye Maïga, le ministre de l'Économie et des finances, M. Alousséni Sanou, le Directeur de la BCEAO pour le Mali, M. Baréma Bocoum, d'autres hauts responsables ainsi que des représentants du secteur privé et de la communauté des partenaires techniques et financiers. Mme Maheshwari a apporté son concours au travail d'analyse et de traitement des données. Mmes Pilouzoue et Derrouis ont apporté leur concours à l'élaboration de ce rapport et Mme Bah (coordinatrice du bureau local) a aidé à organiser la logistique de la mission.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME	10
A. Assurer la viabilité des finances publiques sans nuire à la croissance	11
B. Renforcer la gouvernance budgétaire et la gestion des finances publiques	12
C. Protéger les plus vulnérables	14
MODALITÉS DU PROGRAMME	14
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET QUALITÉ DES DONNÉES	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
FIGURES	
1. Indicateurs à haute fréquence	20
2. Évolution du secteur réel	21
3. Évolution du secteur extérieur	22
4. Évolution des finances publiques	23
5. Évolution des secteurs monétaire et financier	24
1. Principaux indicateurs des secteurs financiers, 2020–30	25
2a. Transactions budgétaires consolidées de l'État 2020–30 (milliards de FCFA)	26
2b. Transactions budgétaires consolidées de l'État 2020–30 (en pourcentage de PIB)	27

3. Besoins budgétaires _____	28
4a. Balance de paiements, 2020–30 (en milliards de FCFA) _____	29
4b. Balance de paiements, 2020–30 (en pourcentage de PIB) _____	30
5. Situation monétaire, 2020–30 _____	31
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2019–24 _____	32
7. Besoins de financement extérieur 2020–30 _____	33
8. Objectifs indicatifs et quantitatifs dans le cadre du programme de référence _____	34
9. Liste des repères structurels dans le cadre du programme de référence _____	35
9. Liste des repères structurels dans le cadre du programme de référence _____	36
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025–35 _____	37

ANNEXES

I. Principaux aspects des inondations de 2024 _____	38
II. Réformes récentes touchant le secteur minier au Mali _____	42
III. Chronologie de principaux événements politiques 2023–25 _____	45
IV. Matrice d'évaluation des risques _____	47
V. Évolution du secteur extérieur _____	51
VI. Conséquences possibles de la sortie de la CEDEAO _____	55
VII. Stratégie de développement des capacités _____	60
VIII. Questions Relatives aux Données _____	63

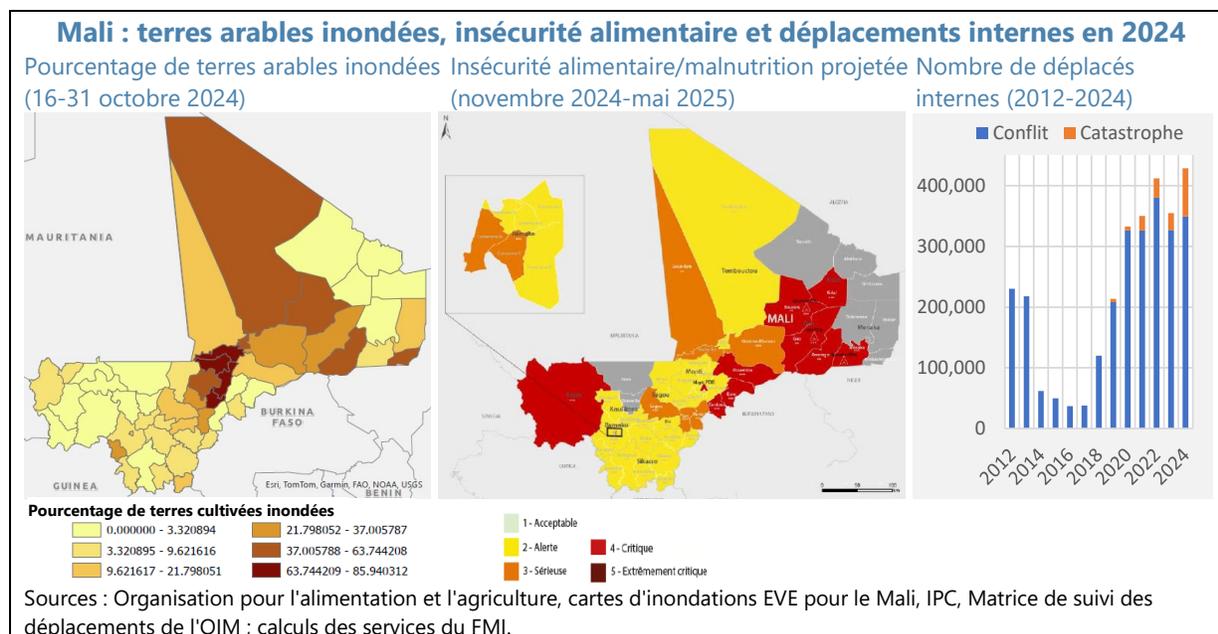
APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	65
I. Mémoire de politique économique et _____	69
II. Protocole d'accord technique _____	85

CONTEXTE

1. Entre juillet et novembre 2024, le Mali a connu les pires inondations en près de 50 ans, et souffert de leurs effets dévastateurs sur les infrastructures, l'agriculture et les moyens de subsistance. Environ 10 % des terres cultivées le long des fleuves Niger et Sénégal ont été inondées, plus de 450 000 personnes ont été touchées et 150 000 ont été déplacées au plus fort des inondations en octobre. Cette catastrophe a fait 96 morts, emporté 37 000 têtes de bétail et détruit près de 3 000 entrepôts de céréales, 650 000 tonnes de récoltes (soit 6 % de la production annuelle), ainsi que près de 80 000 logements, 570 écoles et 55 000 installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Le début de l'année scolaire a été retardé, affectant plus de 4 millions d'élèves, dont beaucoup dépendent des programmes de cantines scolaires comme principale source d'alimentation. Le 23 août 2024, le gouvernement a déclaré un état de catastrophe nationale, mobilisant une aide d'urgence avec l'appui de donateurs et d'ONG à travers la Protection civile et le Commissariat à la sécurité alimentaire, mais d'importants besoins subsistent (Annexe I). En janvier 2025, de violentes inondations continuaient de ravager certaines parties du nord du pays, détruisant des habitations et forçant le déplacement de milliers de personnes.

2. Cette catastrophe survient alors que le Mali reste aux prises avec des défis sécuritaires, allant des attaques terroristes à l'insécurité alimentaire généralisée. En 2024, 24 % de la population (5,4 millions de personnes) aurait été exposée à un risque élevé ou sévère d'insécurité alimentaire, situation exacerbée par la vague de chaleur sans précédent en début d'année et les inondations dévastatrices qui ont suivi. En septembre 2024, d'après les estimations, environ 379 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, et des préoccupations subsistent concernant la sécurité alimentaire des populations affectées par les inondations. L'insécurité alimentaire aiguë s'explique principalement par les conflits en cours, accentuant les souffrances et les déplacements internes.



3. Les autorités ont sollicité un décaissement au titre de la FCR conjointement à un programme de référence. Le Mali connaît d'importants besoins de financement découlant de chocs exogènes, mais le pays se heurte à des taux d'intérêt très élevés — aussi bien en termes absolus dans le temps que par rapport aux autres pays de l'UEMOA — et à un accès limité au marché régional des titres publics. Le décaissement au titre de la FCR répondra aux besoins urgents de balance des paiements provoqués par les inondations, avec des engagements des autorités en matière de transparence et de redevabilité visant à garantir des garde-fous adéquats pour l'utilisation des ressources du Fonds. Tandis que le programme de référence — en démontrant la détermination des autorités à assurer la bonne utilisation des fonds — fournira de plus des assurances supplémentaires quant à la volonté du Mali de faire face aux difficultés de balance de paiements, tout en contribuant au renforcement des capacités et à l'établissement d'un historique de performance démontrant l'engagement du pays ainsi que sa capacité suffisante à mettre en œuvre un éventuel programme au titre de la tranche supérieure de crédit. La combinaison du décaissement au titre de la FCR et d'un programme de référence, assortie d'un soutien solide en matière de développement des capacités, contribuerait à atténuer les vulnérabilités budgétaires et à protéger les populations les plus vulnérables, conformément à la stratégie de collaboration avec le pays énoncée dans le [rapport de 2023 au titre de l'article IV](#). Le programme de référence, avec un éventuel accord de financement qui y ferait suite, offre une opportunité de renforcer l'engagement du FMI auprès du Mali tout en soutenant la stabilité macroéconomique dans l'ensemble de la région de l'UEMOA.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

4. En 2024, les inondations ont contribué à réduire la croissance du PIB de 0,3 point, ramenant son taux estimé à 4,4 %. La catastrophe a intensifié les déplacements internes, dévasté les terres agricoles et les infrastructures de transport, et provoqué des pertes de récoltes (en particulier de riz) et de bétail. Ces effets combinés à la sécheresse du premier trimestre 2024,¹ à l'aggravation de l'insécurité, à la baisse de la production aurifère due aux fermetures temporaires de mines et aux projets de transition vers l'exploitation souterraine, aux délestages électriques et à une consolidation budgétaire plus marquée que prévu, ont tous contribué à freiner davantage l'activité économique en 2024. La compagnie nationale d'électricité, *Énergie du Mali* (EDM), a fortement augmenté les délestages depuis le second semestre 2023, certaines régions ayant connu des coupures journalières allant jusqu'à 19 heures en 2024. Les tensions avec certaines entreprises minières internationales, liées à la mise en œuvre du code minier de 2023 et à des différends sur le partage des recettes antérieures, ont affecté les exportations et perturbé la production dans l'une des principales mines d'or du pays (Annexe II). Par ailleurs, l'incertitude grandissante sur le plan politique et économique (graphique 1) a également détérioré le climat des affaires (Annexe III). Le ralentissement de l'activité s'est également

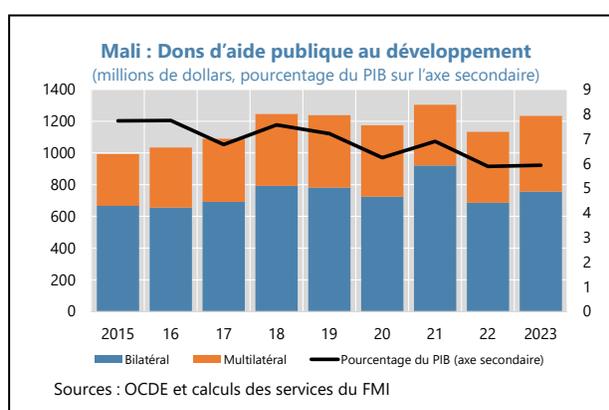
¹ Pour plus de détails sur les vulnérabilités climatiques du Mali, voir le document [2023 Article IV Questions Générales](#).

reflété dans le secteur bancaire, avec une contraction du crédit au secteur privé et un recul des dépôts entre 2023 et 2024.

5. Une reprise progressive est attendue au cours des prochaines années. La croissance du PIB devrait rebondir à 4,9 % en 2025 grâce à l'amélioration attendue de la sécurité énergétique, au règlement des différends avec les groupes miniers aurifères et à une augmentation de la production de lithium. Cependant, la hausse des importations induite par les inondations de 2024 devrait peser sur la croissance en 2025.² À moyen terme, la croissance est projetée à 5,1%, le scénario de référence reposant sur la résolution de la crise énergétique et la montée en puissance de la production minière au-delà de l'or, avec une plus grande intégration du contenu local dans le cadre du nouveau code minier. Une amélioration de la situation sécuritaire et politique renforcerait davantage les perspectives de croissance, tout comme une diversification progressive de l'économie.

6. Plusieurs pays avancés ont récemment annoncé des réductions de leur aide au Mali.

Depuis 2023, la Suède et le Danemark ont réduit leur aide humanitaire et fermé leurs ambassades. Le gouvernement des États-Unis a suspendu toute aide étrangère financée par le Département d'État ou par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans l'attente des résultats d'un réexamen prévu d'ici au 19 avril 2025. D'autres pays ont également annoncé des réductions



générales de leur aide publique au développement (APD), ce qui pourrait se traduire par une diminution du soutien au Mali. Le Royaume-Uni prévoit de faire passer son aide extérieure de 0,5% du revenu national brut (RNB) à 0,3% à partir de 2027, tandis que les Pays-Bas ont annoncé des réductions à partir de 2029. Selon les données de l'OCDE, entre 2015 et 2023, ces pays ont accordé près de 3 milliards de dollars en dons bilatéraux d'APD, soit 45% du total, les États-Unis ayant à eux seuls fourni plus de 1,8 milliard de dollars. Bien que les dons d'APD aient diminué en pourcentage du PIB au cours des dernières années, leur montant reste significatif par rapport au PIB du Mali (voir graphique). La suspension de l'aide officielle risquerait de créer des lacunes majeures dans la réponse à l'insécurité alimentaire en 2025 et d'accentuer les pressions sur les dépenses publiques.

7. Les risques baissiers pesant sur les perspectives restent importants. Ils incluent la persistance des coupures d'électricité, une dégradation du climat sécuritaire et politique, le maintien prolongé de conditions de financement restrictives, ainsi que la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes, tels que les épisodes alternés de sécheresse et d'inondation (voir annexe IV). Il existe également un risque supplémentaire de l'aide publique au développement, notamment si la suspension de l'aide de l'USAID devient permanente ou si le soutien des donateurs européens se

² La suspension des opérations de l'USAID au début de l'année 2025—représentant 1,1 % du PIB du Mali en 2024—devrait également peser sur la croissance.

fragilise davantage. La Vision 2063 des autorités pourrait constituer un facteur favorable au développement à long terme du Mali, en cas de mise en œuvre réussie (voir annexe au MEFP). Par ailleurs, une baisse des prix mondiaux du pétrole pourrait contribuer à atténuer la crise énergétique et favoriser la reprise de l'activité du secteur privé.

8. L'inflation devrait progressivement revenir à 2 % en 2025, contre 3,2 % en 2024, mais les perturbations provoquées par les inondations ont contribué à des poussées locales des prix alimentaires. L'inflation des prix alimentaires est restée élevée, les prix du riz et du blé ayant parfois grimpé de 50 % en 2024, notamment dans les régions centre et nord touchées par les conflits, situation aggravée par les restrictions d'accès aux marchés, les déplacements de population, les infestations parasitaires, les difficultés d'accès aux intrants agricoles, ainsi que les perturbations liées aux inondations. L'inflation devrait redescendre à 2 % durant les années à venir, à condition qu'aucun choc supplémentaire ne survienne.

9. La position extérieure du Mali s'est améliorée en 2024 mais devrait redevenir déficitaire en 2025. En 2024, le déficit courant s'est réduit à 6,1% du PIB, contre 7,6 % en 2023, grâce à la baisse des prix d'importation du pétrole et des matières premières et à la réduction des importations de services suite au départ de la MINUSMA à la fin 2023. La vigueur des entrées de capitaux privés soutenues par des paiements miniers exceptionnels et une hausse des IDE a plus que compensé la faiblesse record des entrées publiques de portefeuille, générant un excédent global de 1,1 % du PIB en 2024, amélioration notable par rapport au déficit de 4,3 % enregistré en 2023 (Annexe V). Cependant, la position extérieure de 2025 devrait être déficitaire en raison de l'augmentation des importations liées à la reconstruction post-inondations, de la persistance de faibles flux de portefeuille publics, du retrait de l'aide de l'USAID, et d'une baisse de la production aurifère liée à la transition souterraine des principaux sites miniers. Par la suite, à l'horizon 2026, le compte courant devrait s'améliorer sensiblement pour atteindre -1,6% du PIB, porté par des termes de l'échange plus favorables grâce à la hausse des prix de l'or, à l'appréciation du dollar américain et au début des exportations de lithium. Par la suite, le déficit du compte courant devrait se creuser de nouveau, sous l'effet d'une reprise des importations et de volumes d'exportations d'or stables dans un contexte de stabilisation des prix. Il convient de noter que le scénario de référence suppose une reprise progressive des dons et des prêts à partir de 2027.

Mali : principaux indicateurs économiques, 2020-2030 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

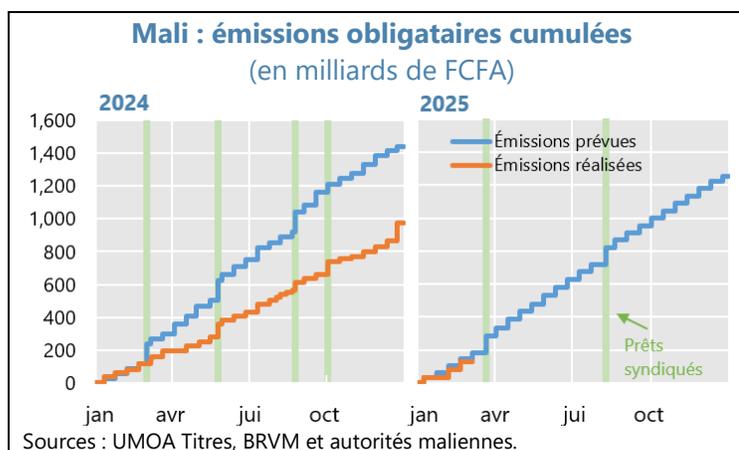
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Prelim.	Est.	Projections				
PIB réel (en pourcentage)	-1.2	3.1	3.5	4.7	4.4	4.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
IPC (moyenne annuelle)	0.5	3.8	9.7	2.1	3.2	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Dette publique totale (l'administration centrale, pourcentage du PIB)	47.3	51.6	50.3	51.9	51.8	51.7	50.4	49.5	48.8	48.2	47.8
Solde budgétaire global (l'administration centrale, pourcentage du PIB)	-5.4	-4.9	-4.7	-3.6	-2.6	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Recettes fiscales	14.3	15.3	13.2	14.8	15.8	16.8	15.7	15.7	15.7	15.8	15.9
Autres recettes	5.1	6.0	6.0	5.8	6.2	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Dons	1.2	0.7	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.6	1.0	1.2	1.3
Dépenses	26.1	26.9	24.4	24.8	24.7	26.2	25.0	25.3	25.7	26.1	26.2
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)	-2.2	-7.6	-7.7	-7.6	-6.1	-5.1	-1.6	-2.1	-1.7	-2.6	-3.6
Exportations, f.à.b.	27.4	25.2	27.9	26.7	24.0	28.7	29.5	28.6	28.6	27.6	26.3
Importations, f.à.b.	-24.5	-26.7	-29.0	-27.0	-25.3	-27.6	-25.6	-25.2	-25.0	-24.8	-24.4
Balance globale des paiements	4.5	-0.5	-3.8	-4.3	1.1	-0.5	2.1	1.9	2.6	2.4	1.6

Sources : Autorités Maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

10. Face à des financements onéreux et limités, les autorités ont ramené le déficit budgétaire de 3,6% en 2023 à 2,6 % en 2024. Les taux d'intérêt du Mali sur le marché régional

frôlent souvent les 10 % et les autorités ont mobilisé près de deux tiers de leurs besoins de financement projetés (975 milliards de FCFA) sur le marché régional en 2024. En l'absence d'appui budgétaire extérieur, en 2024 les autorités ont réduit le déficit budgétaire principalement grâce à des paiements exceptionnels du secteur minier et des télécommunications, ainsi qu'à la compression de la masse

salariale publique, qui demeure toutefois élevée (ramenée de 7,3 à 7 % du PIB)³. Les dépenses d'équipement se sont maintenues à des niveaux historiquement faibles, insuffisants pour répondre aux importants besoins de développement du pays.



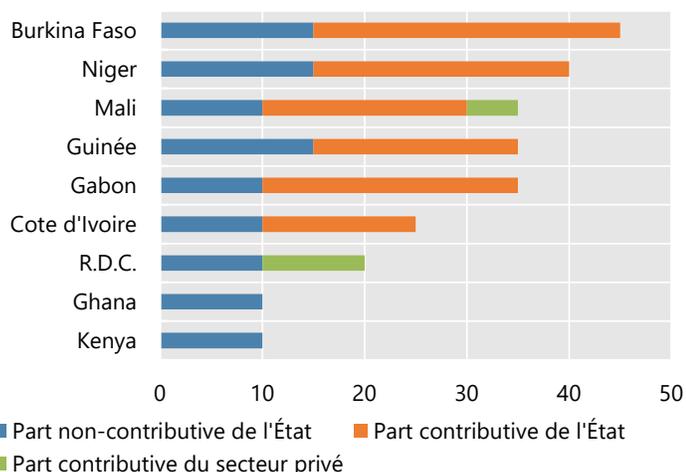
³ La masse salariale publique représentait 55,2 % des recettes fiscales en 2022, puis 49,6 % en 2023, et 44,1 % en 2024. Le net repli de ce ratio en 2024 s'explique par l'augmentation des recettes fiscales issues des paiements exceptionnels des entreprises minières, et par la modération salariale dans la fonction publique ; c'est pourquoi le présent rapport considère la masse salariale publique en pourcentage du PIB.

11. En 2025, les dépenses en faveur du redressement suite aux inondations devraient creuser le déficit budgétaire à 3,1 % du PIB, en dépit des recettes supplémentaires tirées des paiements exceptionnels des sociétés minières. La majorité de ces dépenses additionnelles concernera les investissements en infrastructures, portant l'investissement public à 4,8% du PIB. La masse salariale publique devrait aussi légèrement augmenter en 2025 en raison des reports de recrutement de 2024, mais devrait être contenue par la suite dans le cadre du Pacte de stabilité sociale et

de croissance de 2023.⁴ En 2026, les recettes fiscales devraient baisser en pourcentage du PIB car les paiements exceptionnels du secteur minier ne devraient pas se maintenir. Cependant, le code minier révisé de 2023— prévu pour accroître la participation nationale dans les projets miniers de 20 à 35% — devrait soutenir les recettes fiscales à moyen terme, bien que cette participation accrue de l'État puisse comporter certains risques, en matière de gouvernance et de désincitation à l'investissement. D'autres initiatives de mobilisation de recettes devraient également accroître les rentrées fiscales à moyen terme⁵. L'amélioration de la situation sécuritaire pourrait atténuer davantage les tensions sur les dépenses publiques en réduisant les besoins de recrutements supplémentaires de l'armée, mais une insécurité persistante continue de représenter un risque baissier. Globalement, les besoins bruts de financement devraient grimper de 7,9% du PIB en 2024 à 9,7 % du PIB en 2025, puis à 12,3% du PIB en 2026, principalement en raison de l'augmentation du service de la dette.

12. La dette publique devrait rester globalement stable en pourcentage du PIB en 2025, puis baisser progressivement à moyen terme. Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2025, le risque de surendettement extérieur et global du Mali est jugé modéré, bien que les risques baissiers se soient accrus depuis 2023. Le Mali a accumulé d'importants arriérés intérieurs depuis 2022, à la suite des sanctions de la CEDEAO et du resserrement des conditions de financement. À la

Mali : Présence de l'État et du secteur privé intérieur dans la production minière de plusieurs pays africains
(en pourcentage)



Sources : World Bank Toolkit for State Equity Participation in Mining Companies, rapports de l'ITIE et calculs des services du FMI.

Note : participations établies par la législation minière nationale.

⁴ Les autorités ont entrepris de réaliser un recensement détaillé de la fonction publique pour contribuer aux efforts de gestion de la masse salariale.

⁵ Les autorités ont engagé d'autres mesures de mobilisation des recettes à la faveur de plusieurs réformes législatives et administratives, y compris le relèvement d'une taxe sur les entreprises de télécommunications de 5 à 7 %, la réduction des exonérations fiscales en faveur des sociétés minières, et l'augmentation des taxes sur certains produits de consommation, dont le café, les parfums et les cosmétiques. Dans certains cas, les initiatives correspondent à une meilleure application des mesures existantes, par exemple, un meilleur respect des obligations fiscales grâce à la numérisation en cours.

fin 2024, les arriérés intérieurs se chiffraient à 363 milliards de FCFA (2,6 % du PIB)⁶. Les arriérés extérieurs ont également affiché une croissance soutenue entre 2022 et 2024 et ils s'élevaient à 99 milliards de FCFA à fin 2024 soit 0,7 % du PIB (voir paragraphe 26 pour plus de détails). Le ratio dette/PIB devrait rester stable en 2025, avant de s'orienter à la baisse à moyen terme, à condition que soient respectées une discipline budgétaire rigoureuse, un assouplissement progressif des conditions financières mondiales et une reprise graduelle de l'aide extérieure.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME

L'objectif premier du programme des autorités est de rétablir un historique de réformes efficaces et de démontrer leur engagement à une utilisation appropriée des ressources de la FCR. La bonne exécution du programme aidera en outre à ouvrir la voie à un futur accord au titre de la FEC. Les principaux piliers de la stratégie de réforme visent à i) assurer la viabilité budgétaire sans compromettre la croissance ; ii) renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques ; iii) protéger les populations les plus vulnérables. Les activités de renforcement des capacités accompagneront la mise en œuvre des politiques et des réformes à la base du programme de référence.

13. Les autorités ont sollicité un financement d'urgence au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR pour répondre aux besoins urgents de balance des paiements découlant des inondations de 2024. Ce choc exogène a exacerbé l'insécurité alimentaire et provoqué de nouveaux déplacements internes, déjà à des niveaux historiquement élevés. L'ampleur grandissante des besoins en aide humanitaire et en reconstruction suite aux inondations — choc exogène et soudain — a entraîné une hausse des importations de biens essentiels, générant ainsi des pressions sur la balance des paiements. La prise en charge des besoins des populations déplacées par les inondations et le financement de la remise en état des infrastructures et de l'agriculture visent également à prévenir d'autres perturbations majeures sur le plan économique et social.

14. L'objectif principal du programme de référence de onze mois est d'aider les autorités à rétablir un historique crédible de mise en œuvre de réformes, ouvrant ainsi la voie à un futur accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Les politiques des autorités dans le cadre du programme de référence offriront également des garanties supplémentaires, favorisant une utilisation transparente et conforme des ressources, notamment du décaissement au titre de la FCR. Le programme de référence s'aligne sur la stratégie de réformes des autorités et sur l'orientation à plus long terme du Mali dans le cadre de la stratégie pour les pays fragiles ou touchés par des conflits, énoncée dans le rapport de 2023 au titre de l'article IV.

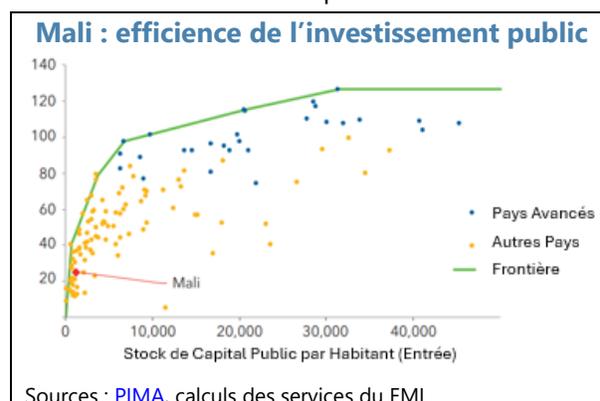
⁶ Les arriérés intérieurs sont définis comme les paiements exigibles depuis plus de 90 jours. Ces paiements comprennent les obligations envers les fournisseurs du secteur privé et d'autres organismes d'État ou entreprises d'État, qui sont déclarés séparément. L'État a continué d'assurer ponctuellement le remboursement de la dette intérieure émise sur le marché régional UMOA-Titres depuis la levée des sanctions de 2022 de la CEDEAO. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à apurer les arriérés de paiement intérieurs, et elles ont formulé un plan qui prévoit la première réduction en termes nets d'ici 2026.

A. Assurer la viabilité des finances publiques sans nuire à la croissance

15. Pour préserver la stabilité macroéconomique, le respect du plafond de déficit de 3 % du PIB fixé par l’UEMOA reste une priorité. Le déficit budgétaire suit une trajectoire clairement descendante, en partie à cause d’un sous-investissement prolongé résultant d’options de financement limitées et coûteuses —qui pourrait nuire à la croissance. Le déficit budgétaire se creusera en 2025 pour répondre aux besoins issus des inondations — à condition que les conditions de financement le permettent— mais les services du FMI ont souligné qu’il importait de préserver la discipline budgétaire à moyen terme. Les autorités se sont engagées à assurer la viabilité budgétaire en fixant un plafond de 300 milliards de FCFA pour le déficit budgétaire primaire net en 2025 (tableau 8 et MEFP ¶14). Le projet de budget pour 2025 prévoit un déficit primaire net de 293 milliards de FCFA, ce qui signifie que le déficit réel ne devra pas dépasser de plus de 7 milliards de FCFA ce niveau.

16. Un ajustement budgétaire favorable à la croissance devrait s’appuyer sur une mobilisation renforcée des recettes intérieures, tant à court qu’à moyen terme. Les récentes missions de DC ont apporté un appui aux efforts de mobilisation des recettes intérieures, notamment par le biais de l’interconnexion des systèmes informatiques du fisc, des douanes et du Trésor, ainsi que par la digitalisation des paiements d’impôts. D’autres initiatives sont prévues à moyen terme, dont la modernisation du code général des impôts (en cours d’examen), les réformes des impôts directs et indirects visant à mettre à jour les règles fiscales et à renforcer la lutte contre la fraude, ainsi que l’adoption d’un nouveau code des douanes, dont les textes d’application devraient être finalisés d’ici fin 2025. Dans le cadre du programme de référence les autorités se sont engagées à respecter un plancher de recettes fiscales hors paiements exceptionnels du secteur minier de 2 077 milliards de FCFA à fin 2025 (tableau 8 et MPEF §4), ce qui correspond à environ 90 % de l’objectif fixé dans le dernier budget des autorités (2 327 milliards de FCFA). Les paiements miniers exceptionnels devraient certes accroître les recettes fiscales globales, mais la fixation du plancher des recettes fiscales, à l’exclusion de ces paiements, en deçà des projections budgétaires des autorités, est justifiée par l’anticipation d’un redressement progressif de l’activité non minière, en raison de l’insécurité, de l’impact persistant des inondations, de la crise de l’approvisionnement en électricité et de la faible croissance du crédit privé, qui aurait des effets négatifs sur les recettes fiscales malgré les efforts menés par les autorités pour accroître les recettes intérieures. Dans le cadre de la digitalisation de l’administration fiscale, les autorités visent également à faire passer à 40 % la part des entreprises payant leurs impôts en ligne d’ici fin 2025 (tableau 9 et MPEF §7), contre 30 % en 2024.

17. Pour accompagner la croissance il est essentiel de préserver l'investissement public dans le processus d'ajustement budgétaire. L'investissement public est en net recul. Il est passé de 6,5 % du PIB en 2019 à moins de 4 % en 2022, 2023 et 2024, ce qui pourrait compromettre la croissance à long terme. L'efficacité de l'investissement demeure faible selon une évaluation récente de la gestion des investissements publics (EGIP), le déficit d'efficacité du Mali est estimé à 43 %, contre une moyenne mondiale de 27 %. Le décaissement au titre de la FCR, en partie destiné à financer les importations nécessaires à la reconstruction d'infrastructures publiques essentielles, tels que ponts et routes, ainsi que les établissements scolaires et les centres de santé, contribuerait à atténuer ces insuffisances. Les services du FMI s'attendent à ce que les dépenses d'équipement se hissent à 4,8 % du PIB en 2025 à mesure que les autorités riposteront au choc. Compte tenu de la nécessité d'investir dans une croissance durable, les autorités ont élaboré un plan de développement à long terme (Vision 2023) qui prévoit des investissements soutenus dans le capital humain et la transformation structurelle de l'économie (voir annexe du MPEF) et contribuerait à sortir le Mali de la fragilité. Ce plan s'inscrit en cohérence avec les réformes structurelles préconisées dans la stratégie de collaboration exposée dans le rapport de 2023 au titre de l'article IV.



18. Il est important d'établir un plan transparent et systématique à moyen terme pour l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs. Afin d'assurer un remboursement juste et effectif des arriérés de paiement, les autorités se sont engagées à élaborer un plan systématique basé sur des critères clairs de hiérarchisation et de transparence. Le programme de référence fixe un objectif quantitatif continu de zéro accumulation nette d'arriérés extérieurs, ainsi qu'un objectif indicatif pour les arriérés intérieurs à fin septembre et décembre 2025 (tableau 8 et MPEF §9).

B. Renforcer la gouvernance budgétaire et la gestion des finances publiques

19. Il est essentiel de renforcer la gouvernance pour garantir l'utilisation efficace des ressources publiques et rétablir la crédibilité auprès des partenaires techniques et financiers. En dépit des engagements pris dans le cadre du programme de 2019-22 appuyé par la FEC, le conflit armé, l'instabilité politique et les difficultés économiques ont empêché d'enregistrer des progrès notables. Un diagnostic de gouvernance de 2021 avait signalé plusieurs grandes faiblesses et énoncé des mesures de réforme. Depuis, le gouvernement a créé un Pôle national économique et financier pour renforcer la lutte contre les délits économiques et financiers, mis en place un mécanisme de coordination entre structures spécialisées, adopté une stratégie anti-corruption, et confié à la Cour des comptes la lutte contre la corruption dans le cadre de la nouvelle constitution (MPEF §11). Bien que les mesures prévues dans le programme de référence mettent l'accent sur la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des ressources issues de la FCR, il est

important que les autorités restent engagées dans les réformes plus larges de gouvernance budgétaire et de gestion des finances publiques, en s'appuyant sur le diagnostic de gouvernance et le programme FEC de 2019, et qu'elles continuent de collaborer avec les experts de GFP du FMI pour exécuter ces mesures.

20. Il demeure crucial de corriger les faiblesses budgétaires des entreprises publiques afin de maîtriser les dépenses. Les entretiens avec les services du FMI se sont centrés sur le fournisseur d'énergie EDM et les entreprises d'adduction d'eau SOMAGEP et SOMAPEP. Étant donné que les vastes réformes d'EDM sortent du cadre du programme de référence, à court terme les services du FMI ont recommandé d'améliorer la supervision et l'information financières des entreprises publiques, par la publication de rapports sur les risques budgétaires qu'elles posent, et, à moyen terme, de mettre en œuvre le plan actualisé de restructuration et d'amélioration de la performance d'EDM, lequel vise une refonte de la structure tarifaire, corrige les déséquilibres du bilan, prend en charge les arriérés aux fournisseurs, réduit le niveau élevé des coûts de production et encourage les fournisseurs indépendants à offrir un complément d'énergie renouvelable hors réseau. Afin de protéger les ménages à faible revenu et vulnérables, un tarif social et ciblé pour la consommation d'électricité inférieure à un certain seuil pourrait être envisagé. Dans ce contexte, les autorités ont d'ores et déjà renégocié la dette d'EDM avec les banques locales et recapitalisé l'entreprise, et elles entendent réduire progressivement leur dépendance aux carburants coûteux dans le mix énergétique (annexe du MPEF).

21. Il est essentiel de renforcer l'actualité et la qualité de l'information financière pour assurer la transparence et la responsabilisation, y compris dans l'utilisation des fonds de la FCR. La transparence des dépenses publiques du Mali est renforcée par la publication régulière de rapports d'exécution budgétaire, y compris par le biais de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire ([CABRI](#)), dont le Mali est un membre fondateur. Une information budgétaire actualisée, complète et détaillée demeure primordiale, y compris lorsque les plans de dépenses sont profondément révisés. Le programme de référence prévoit des mesures de sauvegarde pour veiller à la bonne utilisation des ressources du FMI, comme le signalent ses modalités. Il établit des repères structurels à fin septembre et fin décembre 2025 pour la transmission et publication en temps opportun des rapports trimestriels d'exécution des dépenses financées par la FCR (tableau 9, MPEF §12). Cela permettra de réduire les risques fiduciaires liés aux flux de la FCR et de démontrer l'engagement des autorités à assurer une utilisation responsable et transparente des ressources du FMI.

22. Il est essentiel de renforcer la responsabilisation et la transparence des transactions budgétaires pour assurer une gestion efficace des finances publiques. Le Trésor s'appuie sur une multiplicité de comptes bancaires pour le paiement des fournisseurs et les recouvrements, parallèlement à un compte auprès de la banque centrale régionale, ce qui pourrait compromettre la transparence et l'efficacité de la gestion de trésorerie. C'est ainsi que le programme de référence établit deux repères structurels en vertu desquels les autorités entreprendront d'abord un recensement exhaustif des comptes bancaires publics d'ici fin septembre 2025, puis la transmission aux services du FMI, d'ici fin décembre 2025, décrivant les mesures correctives à mettre en œuvre

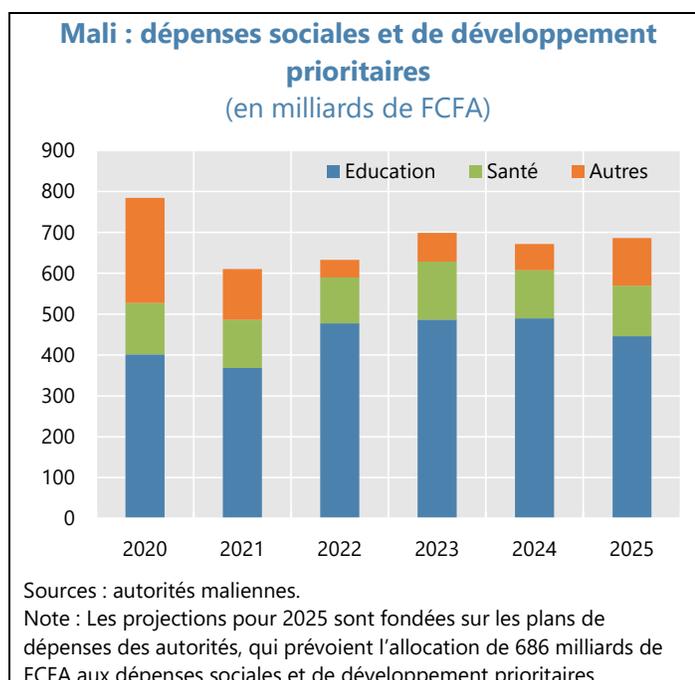
sur la base des constats du recensement (tableau 9 et MPEF §13). La réalisation de ces repères structurels devrait renforcer la gestion de trésorerie et préparer la transition vers un compte unique du Trésor. En outre, le programme de référence prévoit un repère structurel pour l'exécution de l'interconnexion entre les systèmes informatiques du fisc, des douanes et du Trésor, afin d'améliorer la transparence et le partage des données (tableau 9 et MPEF §7).

C. Protéger les plus vulnérables

23. Continuer de renforcer le dispositif de protection sociale contribuera à réduire l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté.

Les dépenses prioritaires à l'appui de la santé, de l'éducation et du dispositif de protection sociale ont chuté à 4,9 % du PIB en 2024, contre 5,3 % en 2022 et 7,8 % en 2020, et elles sont nettement inférieures à celles d'autres pays du Sahel. Les services du FMI ont souligné qu'un accompagnement social ciblé réussirait mieux à combattre la pauvreté que les mesures non ciblées, telles que les subventions aux carburants, qui tendent à profiter davantage aux ménages à revenus plus élevés. Pour assurer un ciblage effectif et développer

la capacité d'acheminement des prestations, les services du FMI ont également reconnu qu'il était nécessaire de gérer la persistance de certaines difficultés, y compris les désaccords sur le ciblage, les retards d'inscription des bénéficiaires dans le registre social unifié, et le manque de financements. Le gouvernement s'est engagé à développer des programmes sociaux visant à réduire l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie, en particulier pour les populations les plus vulnérables, notamment à travers des projets mis en œuvre avec des partenaires de développement de premier plan, tels que la Commission européenne, qui soutiennent en particulier les jeunes, les femmes, et la distribution d'aliments et d'aides aux familles souffrant de malnutrition sévère. Cet engagement se traduit dans le programme de référence par un plancher de dépenses sociales prioritaires d'un montant de 671 milliards de FCFA en 2025 (tableau 8 et MPEF §10).



MODALITÉS DU PROGRAMME

24. **Les services du FMI proposent un programme de référence de onze mois.** Le programme sera suivi sur la base de cinq objectifs quantitatifs (tableau 8) — dont deux serviront de cibles pour la première date d'évaluation et trois pour la deuxième date test, les autres étant considérés comme cibles indicatives — ainsi que de six repères structurels (tableau 9). Deux

évaluations sont prévues, la première étant achevée d'ici fin 2025 sur la base des données arrêtées à fin septembre 2025, et la seconde sur la base des données arrêtées à fin décembre 2025. Une durée de onze mois est jugée suffisante pour permettre aux autorités maliennes d'élaborer et mettre en œuvre un programme de réformes structurelles crédible, qui pourrait ensuite être poursuivi dans le cadre d'un accord au titre de la FEC.

25. Le décaissement au titre de la FCR aidera à faire face aux besoins urgents et importants de balance des paiements, qui, s'ils restaient sans réponse, pourraient rapidement entraîner de graves perturbations économiques. Les ravages provoqués par les inondations ont créé un besoin immédiat de devises pour financer les importations essentielles, notamment de denrées alimentaires, de bétail de remplacement, d'engrais et de matériaux pour reconstruire les logements, les écoles et les infrastructures fondamentales d'eau, de santé et d'assainissement. Sans aide extérieure rapide, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la perte de capacité de production, notamment dans le secteur agricole, aggraveraient l'insécurité alimentaire et les souffrances de la population. Ces besoins accrus de dépenses publiques, qui se heurtent déjà au durcissement des conditions de financement, pourraient également compromettre la stabilité macroéconomique et accentuer les vulnérabilités sociales et économiques. En proposant un décaissement au titre de la FCR d'un montant de 50 % de la quote-part (93,3 millions de DTS, soit environ 122,5 millions de dollars ou 0,5% du PIB) les services du FMI visent à répondre à ces besoins urgents, à permettre au gouvernement de lancer les efforts de reconstruction d'infrastructures essentielles (routes, ponts et entrepôts céréaliers), et à prévenir une aggravation des souffrances économiques et sociales. Le décaissement proposé ne couvrira qu'une fraction des importants besoins de financement générés par les inondations (voir Annexe I et tableau texte pour une description complète des besoins de financement de la balance des paiements et des pertes estimées).

Mali : besoins de balance des paiements résultant des inondations de 2024

Catégories	US\$ millions	pourcentage du PIB	Motivation
Agriculture	\$43.8	0.2	bétail, autre soutien aux agriculteurs
Bâtiments	\$146.0	0.6	reconstruction de maisons, d'espaces publics prévention des maladies, restauration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et des écoles
Education & Santé	\$13.5	0.1	
Transportation	\$71.3	0.3	restauration des routes et des ponts
Population	\$41.1	0.2	dépenses liées à la sécurité alimentaire
	\$316	1.3	

Sources : Calculs des services du FMI ; voir Annexe I.

26. Le Mali a accumulé des arriérés extérieurs depuis les sanctions financières de 2022. Ces arriérés concernent à la fois les paiements d'intérêts et de principal au titre de la dette extérieure existante. Au 28 février 2025, ils concernaient des créanciers bilatéraux (76%), notamment la Chine, la France, l'Inde, l'Irak, le Koweït, la Libye, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ainsi que des institutions financières internationales (24%), telles que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque européenne d'investissement, la Banque islamique de développement, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, la Banque ouest-africaine de développement, le Fonds international de développement agricole et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. Le gouvernement malien s'est engagé de bonne foi dans des discussions avec les créanciers multilatéraux et a élaboré un plan crédible d'apurement des arriérés extérieurs. La politique de non-tolérance des arriérés du FMI s'applique dans ce cas, et exige

que les pays membres du FMI qui sont créanciers bilatéraux du Mali ne s'opposent pas à l'octroi d'une assistance financière par le Fonds.

27. Atténuation des risques et garanties liées à la FCR. Pour assurer la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources d'urgence, les autorités se sont engagées à i) créer un compte séquestre dédié à la FCR à la BCEAO, par lequel les fonds de la FCR seront acheminés et mis à disposition du gouvernement en tant qu'appui budgétaire ; ii) publier les contrats de marchés publics liés aux dépenses d'urgence, y compris en ce qui a trait aux processus de sélection des fournisseurs et aux bénéficiaires effectifs des sociétés adjudicataires, dans les deux mois suivant l'attribution des contrats ; iii) publier en temps opportun des rapports trimestriels complets de dépenses et d'exécution budgétaire, contenant des informations détaillées sur les institutions concernées, la finalité des dépenses, les biens et les services acquis, et la comparaison des montants budgétisés et effectifs ; et iv) procéder à un audit complet par le Bureau du Vérificateur Général (BVG). Cet audit portera sur l'utilisation des ressources d'urgence, et ses conclusions seront publiées d'ici fin juin 2026. Ce dispositif reprend les bonnes pratiques mises en place lors du décaissement au titre de la FCR en 2020⁷. L'utilisation conjointe de la FCR et du programme de référence offre un cadre de garanties renforcées. Dans le cas de la mobilisation de la FCR face à la pandémie en 2020, les revues ultérieures de l'accord de 2019 au titre de la FEC prévoyaient des repères structurels qui exigeaient la publication des rapports de dépenses relevant de la FCR. Le présent programme de référence actuel adopte une démarche similaire.

28. La capacité de remboursement du Mali resterait globalement adéquate mais elle est sujette à de risques baissiers. La dette du Mali est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur et global. La présente demande au titre de la FCR ne donne pas lieu à une évaluation des sauvegardes renforcée. L'engagement du FMI au Mali passerait de 174 % de la quote-part en mars 2025 à 197 % à fin 2025 (soit environ 2 % du PIB de 2025), pour redescendre sous 1 % du PIB en 2028. De même, le ratio d'encours de crédit du FMI sur la dette extérieure passerait de 8,5 % en 2025 à 3,7 % en 2028. Les obligations totales du Mali envers le FMI représenteraient 1,4 % des recettes publiques en 2025 et 1,8 % en 2026, avant de décliner progressivement (tendance similaire observée en pourcentage des exportations et du service de la dette). Cette évolution est liée au remboursement d'emprunts antérieurs et non au décaissement demandé au titre de la FCR. En outre, les bons antécédents de remboursement du Mali atténuent les préoccupations, de même que son appartenance à l'Union monétaire de l'UEMOA, qui permet d'accéder aux réserves communes régionales. Cependant, des risques à la baisse subsistent, bien que leur probabilité soit jugée faible à ce stade, grâce à la stabilité des recettes aurifères et au démarrage de l'exploitation du lithium en décembre 2024.

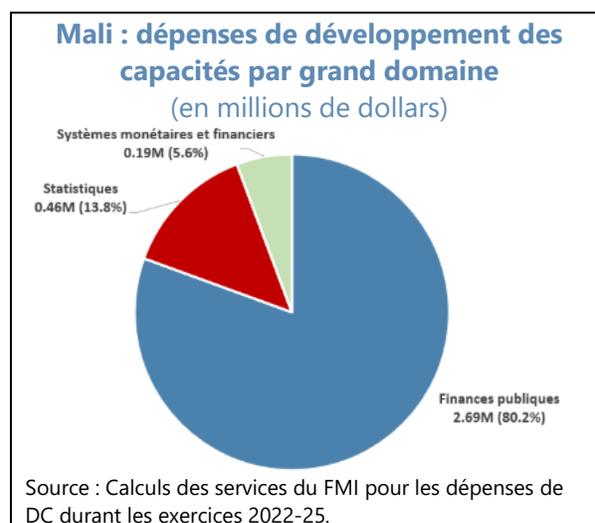
⁷ Dans le cas de la FCR de 2020, les autorités s'étaient engagées à i) publier des rapports de dépenses trimestriels, ii) procéder à un audit complet indépendant, iii) afficher sur le site internet du gouvernement la documentation des projets des marchés publics, et iv) réaliser une validation ex-post des livraisons et des sociétés/bénéficiaires ultimes. Depuis, les autorités ont partagé des détails de dépenses avec l'équipe dans [les rapports trimestriels du TOFE](#), le BVG a réalisé plusieurs [audits](#) des dépenses liées à la COVID, les informations sur l'adjudication des marchés publics dépassant un certain seuil sont désormais publiées en ligne, et les rapports d'audit du BVG contiennent des informations sur les bénéficiaires effectifs des adjudicataires de contrats liés à la COVID.

29. Évaluation des garanties du système de sauvegardes. Il ressort de la dernière évaluation achevée en août 2023 que la BCEAO est toujours dotée d'une structure d'audit bien établie et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO poursuit la mise en œuvre de la recommandation formulée lors de cette évaluation, qui vise à aligner ses statuts sur les dispositions de l'accord de coopération de 2019 avec la France.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET QUALITÉ DES DONNÉES

30. Les programmes de développement des capacités du FMI continueront d'accompagner les autorités dans leur travail de réforme (Annexe d'information). L'actuelle stratégie d'assistance technique tient compte de toutes les grandes priorités, dont la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques et les initiatives destinées à renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption. Avec l'appui du FMI, les autorités entendent renforcer l'information budgétaire des structures extra-budgétaires et harmoniser l'enregistrement de la dette dans l'ensemble des départements. En dépit de ces efforts, les lacunes en matière de

données (notamment en ce qui a trait à leur granularité, actualité et cohérence) continuent d'entraver une surveillance efficace (voir Annexe d'information). L'Institut national de la statistique (INSTAT) a aligné les comptes nationaux de 2015-19 sur une nouvelle année de base en suivant la méthodologie du SCN 2008, mais les services du FMI insistent sur la nécessité d'améliorer davantage l'information budgétaire, l'harmonisation de la dette et la qualité des statistiques des secteurs réel et extérieur. La publication de données trimestrielles de balance des paiements constituerait un autre progrès important. Les services du FMI ont convenu avec les autorités d'ajouter une nouvelle ligne de travail de développement des capacités axée sur la modélisation macroéconomique à l'appui de la capacité de prévision à court et moyen terme de l'INSTAT.



ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. Le Mali se heurte à de redoutables défis macroéconomiques et humanitaires issus des graves inondations de la fin 2024. Les inondations ont profondément endommagé les infrastructures, l'agriculture et les moyens de subsistance, et ainsi aggravé les tensions relatives à la problématique sécuritaire persistante et à l'insécurité alimentaire généralisée, autant de phénomènes qui ont pesé sur la croissance du PIB. Une grave pénurie de financements continue de restreindre la capacité d'emprunt, bien que des paiements exceptionnels du secteur minier aient contribué à soutenir les recettes fiscales en 2024. La croissance du PIB devrait se redresser

progressivement à moyen terme mais elle demeure sujette à de considérables risques baissiers et les dépenses additionnelles liées aux inondations devraient creuser le déficit budgétaire en 2025.

32. Il reste important d'assurer la viabilité budgétaire. Le Mali a entrepris un travail considérable de rééquilibrage budgétaire durant ces dernières années dans une conjoncture de durcissement des conditions de financement. Les services du FMI appuient l'adhésion des autorités à la règle de l'UEMOA visant à plafonner à 3 % le déficit budgétaire à moyen terme, ainsi que le plafond du déficit primaire net en 2025 défini dans le programme de référence. Les services du FMI mettent toutefois en garde contre les politiques qui risqueraient de nuire à la croissance à long terme, telles que la réduction des investissements publics en santé, éducation et infrastructure. Ils soutiennent plutôt les efforts visant à accroître la mobilisation des recettes intérieures, dont la modernisation du code général des impôts, et ils saluent l'engagement des autorités à respecter un plancher de recettes fiscales nettes hors paiements exceptionnels des sociétés minières. Les services du FMI invitent également les autorités à respecter leur engagement à un apurement progressif des arriérés intérieurs et extérieurs de manière transparente et systématique. L'engagement à remplir les objectifs de non-accumulation nette d'arriérés fixés dans le programme de référence permettra d'étayer la solvabilité souveraine du Mali et la viabilité de sa dette.

33. Il sera essentiel de renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques pour accroître l'efficacité de la dépense et conforter la confiance dans les institutions publiques. Les services du FMI saluent les efforts consentis par les autorités pour rendre plus efficace l'administration fiscale. L'engagement à respecter les repères structurels visant à encourager le paiement numérique des impôts et à améliorer l'échange de données entre les diverses régies financières contribuera à accroître l'efficacité et la transparence. Une plus grande supervision des paiements du secteur public par le Trésor sera de nature à limiter les dépenses inutiles. Les services du FMI appuient l'engagement du Trésor, dans le cadre du programme de référence, à recenser les comptes bancaires du secteur public pour détecter et clore les comptes inactifs. Cette démarche constitue en outre un pas important vers la mise en place progressive d'un compte unique du Trésor. Pour maîtriser les dépenses il demeure essentiel de corriger les faiblesses budgétaires liées aux entreprises publiques, notamment EDM. Les services du FMI saluent aussi les progrès réalisés par le gouvernement dans la lutte contre les délits économiques et financiers, notamment grâce à une meilleure coordination entre organismes spécialisés et à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Cela revêtira une importance particulière dans le contexte de la FCR, qui exige une comptabilité traçable et transparente de l'emploi des fonds, comme le reflètent les repères structurels du programme de référence relatifs à la publication de rapports de dépenses et d'exécution budgétaire et à la transparence des marchés publics.

34. Les dépenses sociales doivent privilégier la protection des groupes les plus vulnérables. Les services du FMI ont souligné que le renforcement du dispositif de protection sociale était primordial pour atténuer l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté. Une aide ciblée a plus de chances de réduire la pauvreté que les initiatives générales telles que les subventions aux carburants, qui profitent de manière disproportionnée aux ménages à revenus plus élevés. Les

services du FMI saluent ainsi l'engagement des autorités, inscrit dans le programme de référence, de respecter un plancher de dépenses sociales prioritaires.

35. Au vu de ce qui précède, les services du FMI appuient la demande des autorités en faveur d'un décaissement au titre du guichet « chocs exogènes » de la facilité de crédit rapide, et leur intention d'utiliser ces fonds pour répondre aux besoins urgents en matière de balance des paiements créés par les inondations. Le Mali a des besoins urgents de balance des paiements en raison des inondations, la position extérieure devant enregistrer un déficit en 2025. Un soutien rapide est primordial pour venir en aide aux populations déplacées et aux agriculteurs et pour remettre en état les infrastructures, ce qui contribuera à accélérer le redressement et soutenir une reprise rapide.

36. Des garanties solides encadrant le décaissement de la FCR sont mises en place. Cela inclut l'engagement de placer les ressources dans un compte dédié à la BCEAO, de réaliser un audit indépendant ex post, et de publier les contrats de passation de marchés. Le programme de référence prévoit également des repères structurels pour la production et la publication de rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire, en conformité avec les règles de la commande publique, y compris la publication en temps voulu des contrats attribués et des bénéficiaires effectifs. Enfin, le programme de référence vise à fournir des garanties supplémentaires grâce à un suivi rapproché et à une vérification rigoureuse de l'utilisation des fonds issus de la FCR, ce qui contribuera à assurer que le décaissement est utilisé de façon transparente et aux fins convenues.

37. Les services du FMI appuient également la demande d'un programme de référence de onze mois. Ce programme définit un cadre de réformes solide, établissant des garanties renforcées pour l'utilisation des ressources de la FCR et soutenant l'historique de mise en œuvre des politiques par les autorités. Il renforce la viabilité budgétaire au moyen d'objectifs indicatifs et quantitatifs et de repères structurels. Une mise en œuvre réussie de la FCR et du programme de référence contribuera à jeter les bases d'un éventuel futur programme appuyé par le FMI visant à préserver la stabilité macroéconomique, à corriger les vulnérabilités structurelles et à faire progresser les réformes jugées prioritaires.

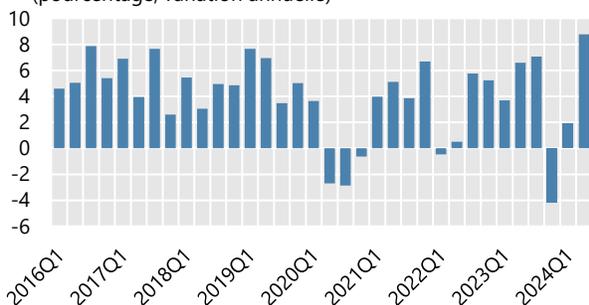
38. Les services du FMI saluent les demandes de DC que les autorités continuent de formuler au FMI. Les autorités ont bénéficié d'une vaste assistance technique dans les domaines des finances publiques et des statistiques, et les services du FMI les encouragent à renforcer leur collaboration avec les experts en DC dans ces domaines, tout en envisageant de nouveaux champs d'action, en particulier en matière de modélisation macroéconomique et de prévision à moyen terme.

Graphique 1. Mali : indicateurs à haute fréquence

La croissance du PIB réel a ralenti en 2024 par rapport au 2023...

Croissance du PIB

(pourcentage, variation annuelle)

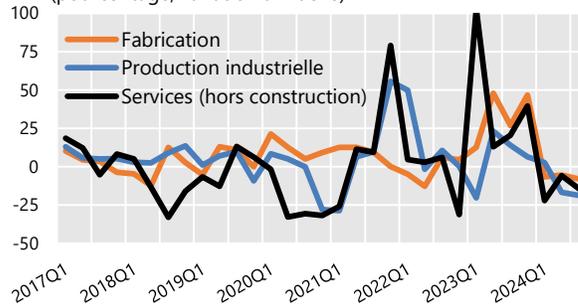


Source: INSTAT; calculs des services du FMI

...traduisant une tendance baissière dans tous les secteurs.

Secteurs industriels et de services

(pourcentage, variation annuelle)

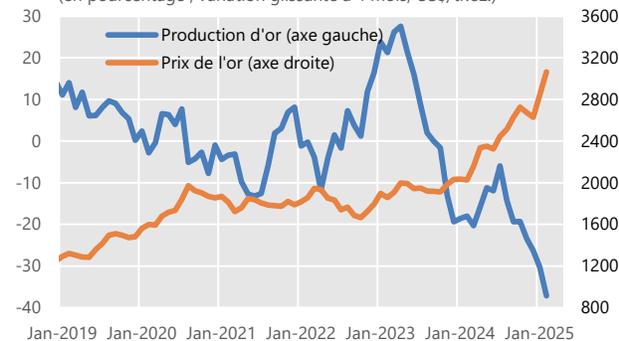


Source: Autorités maliennes ; calculs des services du FMI

La production d'or reste en repli malgré l'augmentation soutenue des cours, ...

Production et Prix de l'Or

(en pourcentage, variation glissante à 4 mois, US\$/tr.oz.)

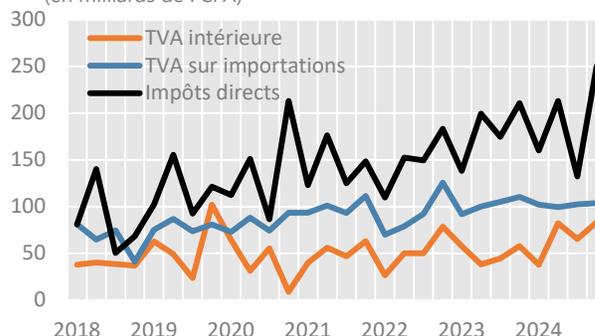


Sources: autorités maliennes; CME; calculs des services du FMI.

... tandis que les recettes fiscales directes suivent une tendance haussière depuis quelques années, tout comme les recettes de TVA intérieure.

Recettes Fiscales Trimestrielles

(en milliards de FCFA)

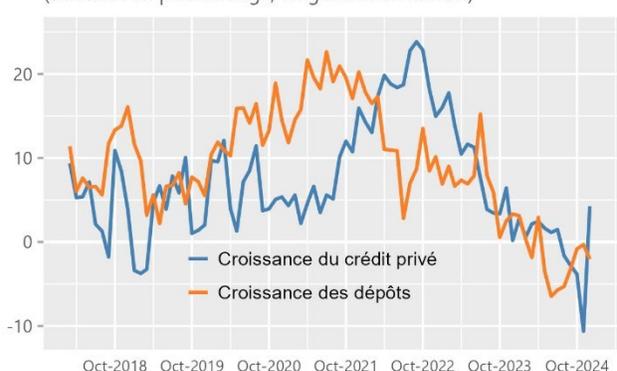


Sources: Autorités maliennes; estimations des services du FMI.

La croissance des dépôts est presque nulle et celle du crédit est devenue positive en décembre 2024...

Croissance du crédit et des dépôts

(variation en pourcentage, en glissement annuel)

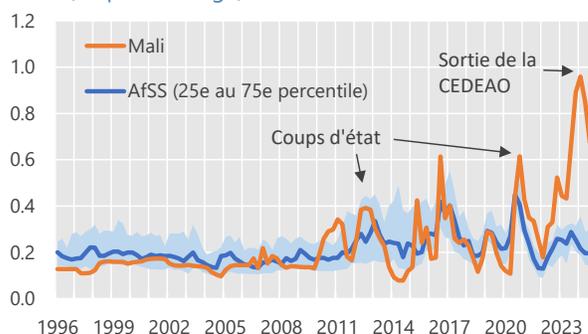


Source: Autorités maliennes; calculs des services du FMI.

...l'incertitude de l'action publique ayant atteint un niveau sans précédent au début 2024.

Incertain au Mali et Dans le Reste du Monde

(en pourcentage)



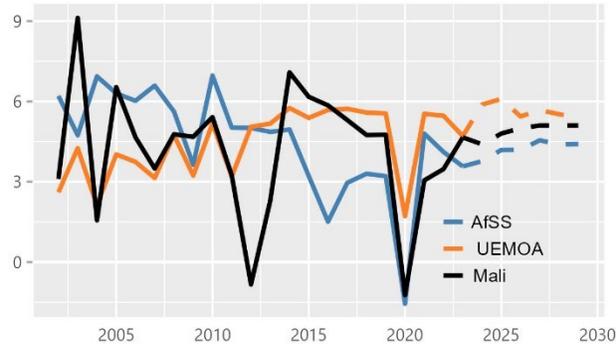
Sources: Ahir, Bloom et Furceri World Uncertainty Index et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Mali : évolution du secteur réel

La croissance du PIB réel devrait rester inférieure à la moyenne de l'UEMOA sur la période de référence...

Croissance du PIB en AfSS

(en pourcentage)

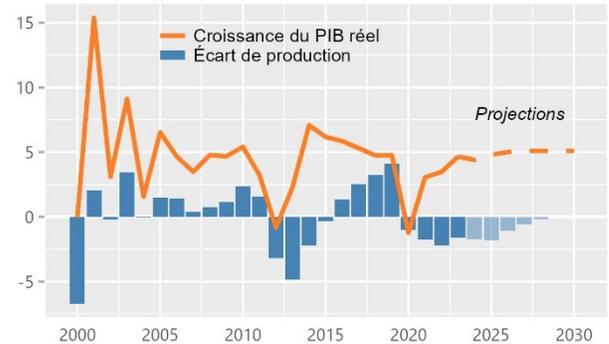


Sources: World Economic Outlook; calculs des services du FMI.

...la production ne devant renouer avec la croissance potentielle qu'à moyen terme.

Écart de production

(en pourcentage du PIB potentiel)

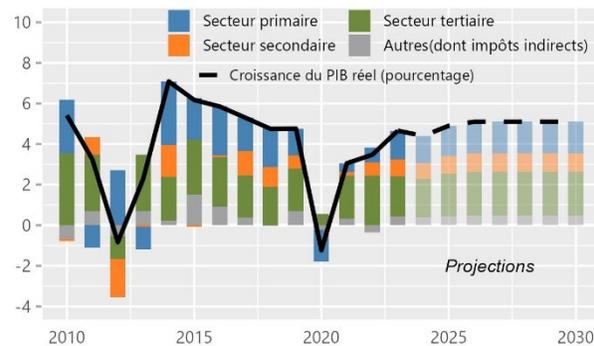


Source: Calculs des services du FMI.

Le ralentissement de la croissance en 2024 devrait être concerné l'ensemble des secteurs...

Contributions à la croissance : côté offre

(variation en pourcentage, en glissement annuel)

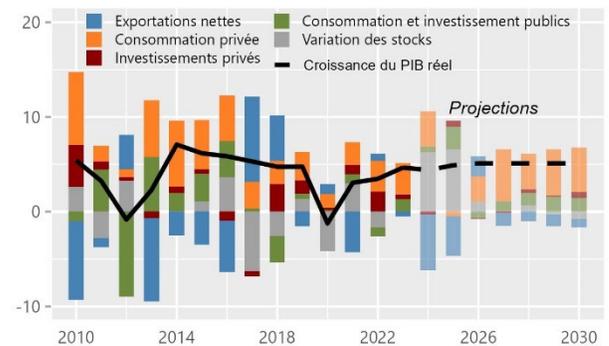


Source: Calculs des services du FMI.

...et sur le plan de la demande les contributions à la consommation privée devraient s'accroître à partir de 2026.

Contributions à la croissance : côté demande

(variation en pourcentage, en glissement annuel)

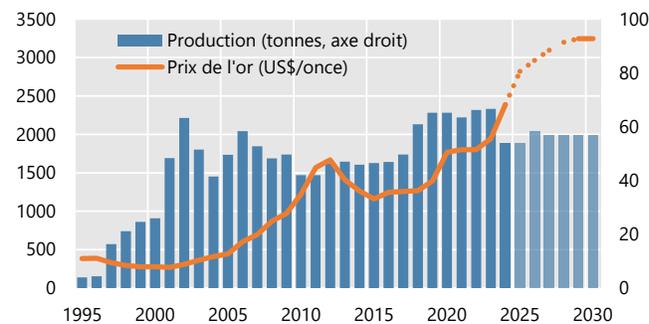


Source: Calculs des services du FMI.

Les dernières projections de production d'or signalent un repli à moyen terme par rapport aux années récentes.

Production et prix de l'or

(en US\$/troy once et en tonnes)

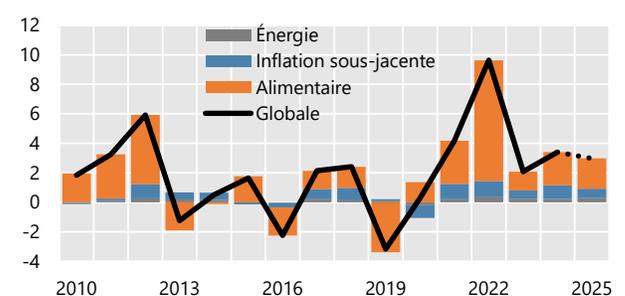


Source: Autorités maliennes ; calculs des services du FMI

L'inflation a culminé en 2022, principalement sous l'effet de l'augmentation des prix des aliments, mais elle s'est repliée

Inflation des prix à la consommation et composantes

(pourcentage, variation annuelle et cotisations)



Source: Autorités maliennes ; calculs des services du FMI

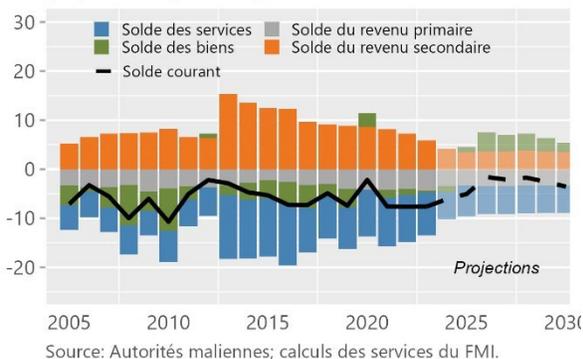
Graphique 3. Mali : évolution du secteur extérieur

Le déficit courant était estimé à 5,3 % du PIB en 2024, mais il devrait diminuer sur la période de référence, principalement du fait d'un moindre déficit des services...

...tandis que les termes de l'échange devraient s'améliorer.

Solde courant

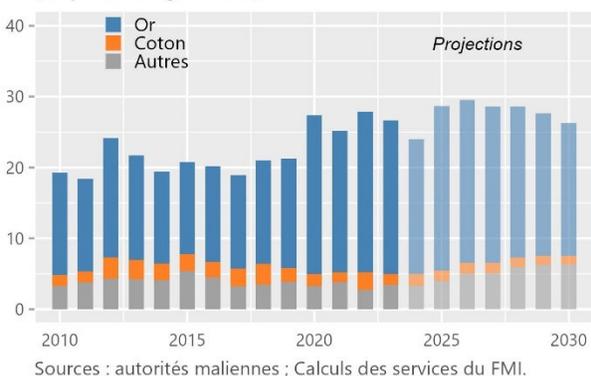
(en pourcentage du PIB)



L'or représentait plus de 80 % des exportations en 2023 et devrait rester le principal produit d'exportation...

Composition des exportations

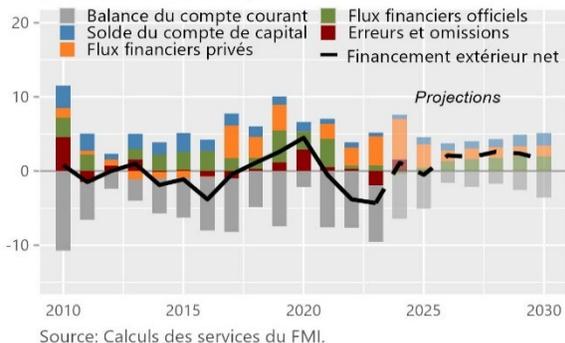
(en pourcentage du PIB)



Le financement extérieur net devrait être négatif en 2025 mais devrait s'améliorer à moyen terme grâce au retour de l'appui budgétaire et à l'augmentation de la production d'or.

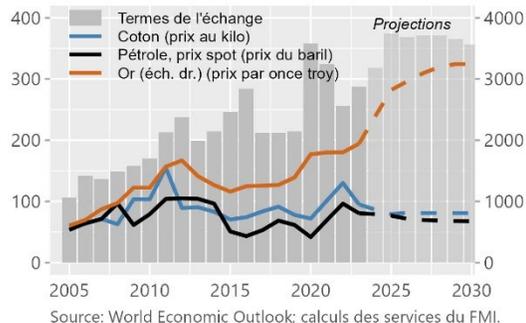
Balance des paiements

(en pourcentage du PIB)



Prix internationaux des matières premières

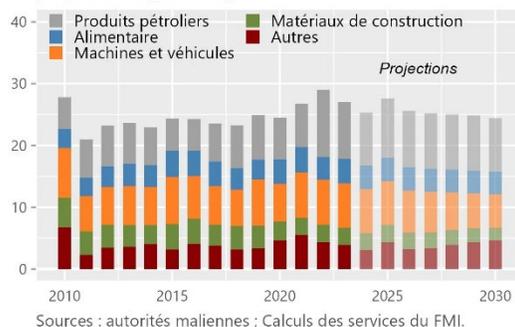
(en dollars américains)



...tandis que les importations ont légèrement fléchi en 2023, du fait de la baisse des prix des carburants, et devraient continuer de baisser.

Composition des importations

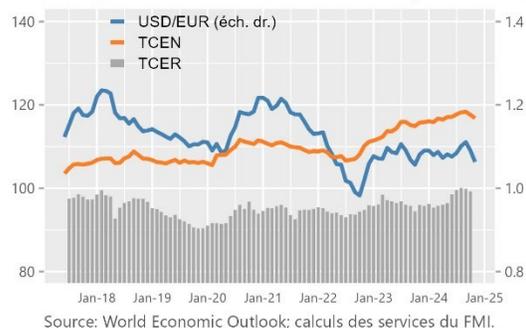
(en pourcentage du PIB)



Après une dépréciation au début 2022, suivant celle de l'euro (auquel le FCFA est arrimé), le TCER s'est légèrement apprécié au S2 2024.

Taux de change

(Indice pour le TCER et le TCEN, unités monétaires pour USD/EUR)



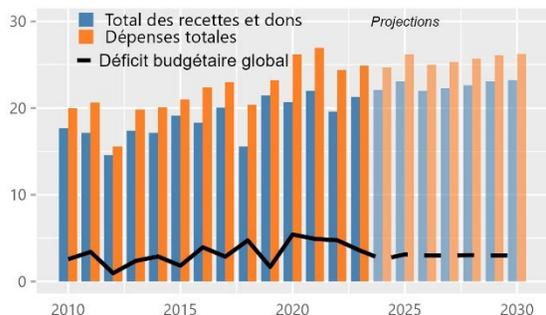
Graphique 4. Mali : évolution des finances publiques

Le déficit budgétaire devrait se maintenir au plafond de l'UEMOA de 3 % du PIB à partir de 2026.

La dette publique devrait légèrement diminuer à moyen terme.

Solde budgétaire

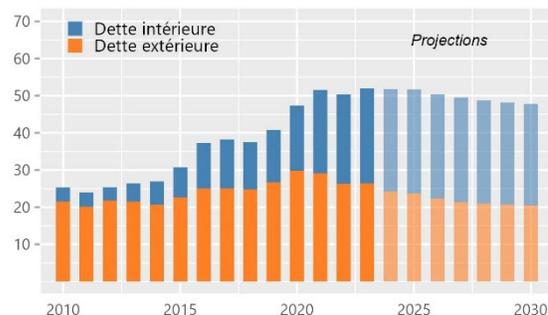
(en pourcentage du PIB)



Le ratio de recettes fiscales devrait avoir augmenté en 2024 et devrait rester élevé à moyen terme...

Dette publique totale

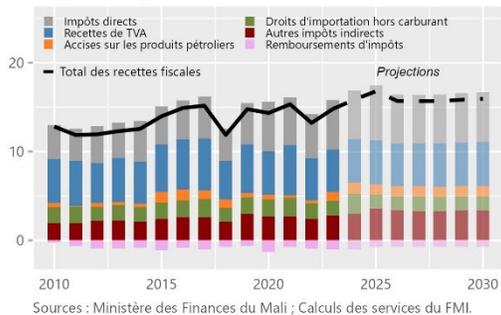
(en pourcentage du PIB)



...et le ratio de dépenses devrait avoir augmenté en 2024 du fait de la montée des dépenses courantes.

Recettes fiscales

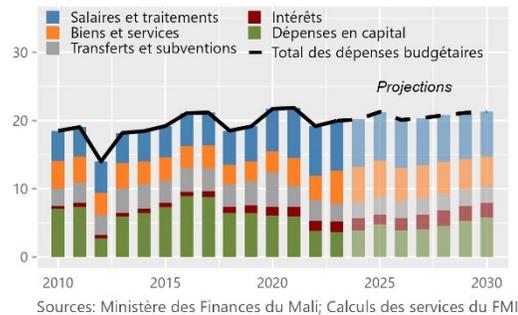
(en pourcentage du PIB)



L'appui budgétaire extérieur est pratiquement nul depuis 2021...

Les dépenses du gouvernement

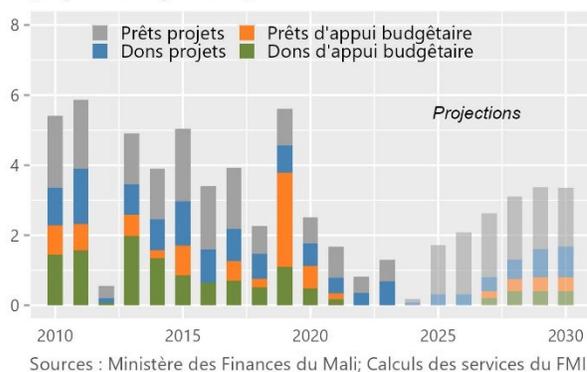
(en pourcentage du PIB)



...et les autorités font appel à un financement intérieur coûteux pour financer le budget.

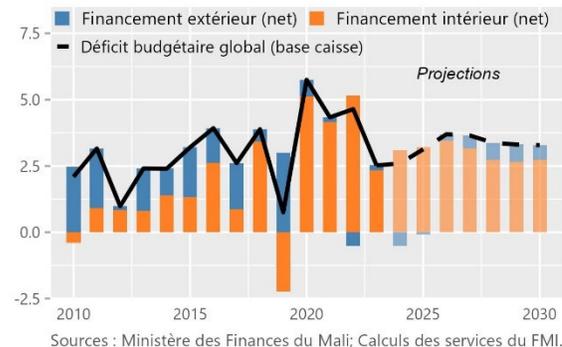
Subventions et prêts publics extérieurs

(en pourcentage du PIB)



Financement

(en pourcentage du PIB)

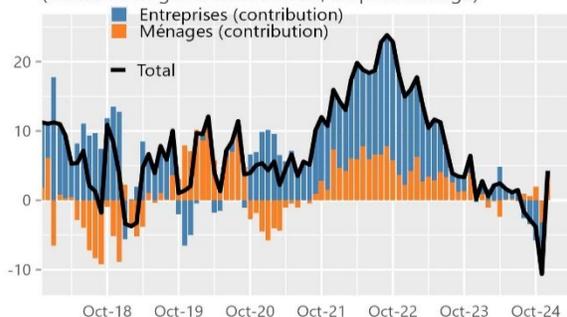


Graphique 5. Mali : évolution des secteurs monétaire et financier

Après un repli prolongé durant le gros de 2024, la croissance du crédit privé est devenue positive en décembre...

Croissance du crédit

(variation en glissement annuel, en pourcentage)



Source: BCEAO; calculs des services du FMI.

...tandis que la croissance des dépôts est presque nulle.

Croissance des dépôts

(variation en glissement annuel, en pourcentage)



Source: BCEAO; calculs des services du FMI.

La BCEAO a maintenu le taux directeur à 3,5 % après un relèvement de 75 points de base en 2023, ...

BCEAO: Taux directeurs

(en pourcentage)

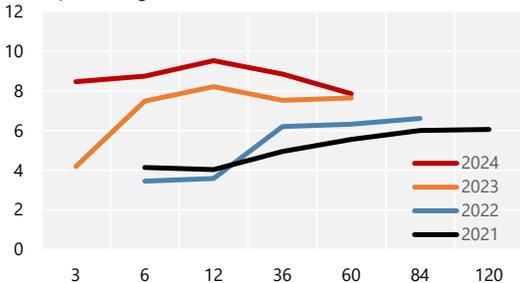


Source : BCEAO ; Calculs des services du FMI.
Remarque : En avril 2020, la BCEAO est passée d'enchères à montant fixe-taux variable à un mécanisme à taux fixe-montant variable.

Les coûts d'endettement du Mali augmentent en raison des rendements plus élevés sur le marché régional.

Courbes de Rendement

(en pourcentage)

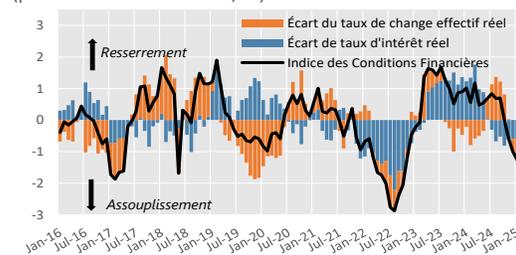


Sources: UMOA Titres et calculs des services du FMI.

...mais les conditions financières se sont quelques peu assouplies sur fond de montée des anticipations d'inflation et d'une baisse du taux de change.

Indice des Conditions Financières

(pondération de l'indice : 50/50)

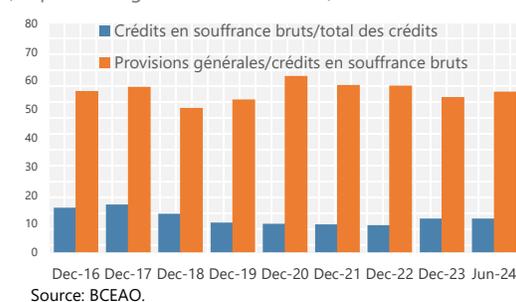


Source: BCEAO; Calculs des services du FMI.
Note: Les écarts entre les taux d'intérêt réels et le REER sont relatifs à la tendance à long terme.

Au plan réglementaire, l'assouplissement temporaire de la classification des prêts a globalement maintenu la qualité des actifs bancaires stable.

Crédits en souffrance

(en pourcentage de total des crédits)



Source: BCEAO.

Tableau 1. Mali : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–30

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Comptes nationaux et prix											
	(Variation annuelle en pourcentage)										
PIB à prix constants	-1.2	3.1	3.5	4.7	4.4	4.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Déflateur du PIB	0.5	3.4	8.5	2.1	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (moyenne annuelle)	0.5	3.8	9.7	2.1	3.2	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (fin de période)	0.7	8.8	8.1	-0.5	4.7	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit											
Crédit à l'État	8.4	38.5	77.7	34.8	0.1	26.3	18.7	14.0	10.0	9.5	9.8
Crédit à l'économie	5.3	15.9	14.9	0.3	4.3	7.0	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Masse monétaire au sens large (M2)	12.2	36.3	10.7	-1.1	1.8	7.0	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Finances de l'administration centrale et dette publique											
	(en pourcentage du PIB)				(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Recettes	19.5	21.3	19.3	20.6	22.0	22.7	21.7	21.7	21.7	21.9	22.0
dont : Recettes fiscales	14.3	15.3	13.2	14.8	15.8	16.8	15.7	15.7	15.7	15.8	15.9
Dons	1.2	0.7	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.6	1.0	1.2	1.3
Total des dépenses et prêts nets	26.1	26.9	24.4	24.8	24.7	26.2	25.0	25.3	25.7	26.1	26.2
Solde global (base ordonnancement)	-5.4	-4.9	-4.7	-3.6	-2.6	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-5.7	-4.3	-4.6	-2.5	-2.6	-3.1	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.3
Dette publique ¹	47.3	51.6	50.3	51.9	51.8	51.7	50.4	49.5	48.8	48.2	47.8
Dette publique extérieure	29.8	29.0	26.2	26.4	24.2	23.8	22.4	21.4	21.0	20.7	20.5
Dette publique intérieure ²	17.5	22.5	24.1	25.5	27.6	27.9	28.0	28.1	27.8	27.5	27.3
Service de la dette	6.3	5.5	6.4	7.1	6.7	7.1	10.2	12.4	13.4	12.9	12.6
Secteur extérieur											
	(en pourcentage du PIB)										
Solde courant, transferts officiels inclus	-2.2	-7.6	-7.7	-7.6	-6.1	-5.1	-1.6	-2.1	-1.7	-2.6	-3.6
Solde courant, transferts officiels exclus	-5.9	-10.7	-10.2	-9.6	-6.2	-5.2	-1.7	-2.5	-2.3	-3.1	-4.1
Exportations de biens et services	29.7	27.9	30.3	28.9	26.2	30.8	31.7	30.7	30.7	29.7	28.4
Importations de biens et services	36.3	39.3	41.2	38.1	33.1	36.1	33.5	33.1	32.8	32.6	32.1
Balance globale des paiements	4.5	-0.5	-3.8	-4.3	1.1	-0.5	2.1	1.9	2.6	2.4	1.6
Termes de l'échange (détérioration -)	66.9	-9.3	-21.0	12.1	10.5	17.9	-1.7	0.6	0.3	-1.5	-2.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.9	1.4	-0.5	2.1	1.4
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,053	10,708	12,024	12,848	13,775	14,739	15,801	16,939	18,159	19,467	20,869
PIB nominal (milliards de dollars)	17.5	19.3	19.3	21.2	22.7	23.2	24.8	26.6	28.5	30.5	32.8
Dette publique (milliards de FCFA)	4758	5521	6053	6666	7140	7625	7968	8388	8855	9384	9974
Taux de change dollar américain (moyenne)	574.8	554.2	622.4	606	606
Taux de change dollar américain (fin de période)	539.0	580.3	619.5	602	626
Cours de l'or (dollar/once fine, Londres)	1770	1800	1802	1943	2387	2821	2963	3096	3198	3244	3244
Prix du coton (FCFA/kg)	866	1175	1697	1207	1100	1055	1085	1086	1087	1087	1086
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	41.8	69.2	96.4	81	79	77	72	70	69	68	68

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ La dette publique désigne la dette générale du gouvernement.

² Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances. À partir de 2021, cela comprend une allocation de DTS d'un montant de 1,3 % du PIB rétrocédée par la BCEAO.

Tableau 2a. Mali : transactions budgétaires consolidées de l'État, 2020–30
(MSFP86 et milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Recettes et dons	2080	2355	2360	2733	3046	3399	3476	3776	4113	4488	4849
Recettes totales	1958	2281	2318	2645	3034	3351	3426	3674	3941	4255	4582
Recettes budgétaires	1510	1737	1687	2014	2411	2624	2646	2838	3044	3294	3552
Recettes fiscales ¹	1442	1641	1591	1902	2183	2475	2481	2656	2850	3083	3327
Impôts directs	563	573	595	723	756	919	871	930	995	1080	1173
Impôts indirectes	879	1069	996	1179	1428	1556	1609	1726	1854	2003	2154
TVA	489	605	572	606	677	724	755	817	885	957	1036
Accises sur produits pétroliers	55	29	36	132	172	179	184	197	212	229	242
Droits d'importation	195	230	209	218	304	227	253	271	290	312	332
Autres taxes indirectes	267	285	295	353	416	532	529	563	600	648	700
Remboursements de taxes	-128	-80	-116	-131	-141	-106	-113	-123	-133	-144	-155
Recettes non fiscales	68	96	96	112	227	149	165	182	194	211	225
Recettes en capital											
Fonds spéciaux et budgets annexes	449	545	631	632	623	728	780	836	897	961	1030
Dons	122	74	43	88	11	47	51	102	173	234	267
Projets	65	48	43	88	11	47	51	68	100	156	184
Budget	49	18	0	0	0	0	0	34	73	78	83
dont : aide budgétaire générale	36	17	0	0	0	0	0	34	73	78	83
dont : aide budgétaire sectorielle	13	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales et prêts nets²	2625	2881	2932	3192	3397	3859	3950	4284	4666	5072	5475
Dépenses budgétaires	2183	2342	2306	2566	2778	3135	3175	3452	3774	4116	4449
Dépenses courantes	1570	1699	1846	2099	2238	2434	2555	2760	2945	3087	3236
Traitements et salaires	620	788	878	943	963	1051	1107	1170	1237	1307	1382
Biens et services	320	436	426	624	697	783	780	824	846	872	901
Transferts et subventions	506	328	365	331	343	382	382	411	443	478	515
Intérêts	124	147	177	201	236	217	287	355	419	430	438
Dépenses en capital	614	642	460	467	540	702	619	692	829	1029	1214
Financement extérieur	145	147	95	113	32	253	328	376	429	501	535
Financement intérieur	468	495	365	353	507	449	292	317	400	528	679
Fonds spéciaux et budgets annexes	449	545	631	632	623	728	780	836	897	961	1030
Prêts nets	-7	-5	-5	-5	-4	-4	-5	-5	-5	-5	-5
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	-545	-526	-571	-459	-352	-461	-474	-508	-553	-584	-626
Ajustement base caisse	-33	62	13	135	3	0	-110	-110	-60	-60	-60
Solde global (base caisse)	-578	-464	-558	-324	-357	-461	-584	-618	-613	-644	-686
Financement	578	464	558	324	357	461	584	618	613	644	686
Financement extérieur (net)	63	19	-62	25	-70	-12	38	85	117	129	118
Prêts	140	113	56	79	15	206	277	342	393	424	434
Prêts projets	76	95	56	79	15	206	277	308	329	346	351
Prêts budgétaires	64	18	0	0	0	0	0	34	64	78	83
Amortissement	-88	-103	-127	-89	-90	-223	-239	-257	-275	-295	-316
Allègement de la dette	11	9	9	5	6	5	0	0	0	0	0
Variation des arriérés (principal)	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur (net)	515	445	620	299	427	473	546	533	495	515	568
Système bancaire	302	313	590	254	286	478	430	382	312	326	368
Banque centrale	225	250	57	-19	-76	30	-62	-60	-50	-39	-30
dont : FMI (net)	123	19	-12	-21	-30	30	-62	-60	-50	-39	-30
Banques commerciales	12	-67	532	457	78	448	492	442	362	365	398
Ajustement ³	65	123	0	-184	284	0	0	0	0	0	0
Recettes de privatisation	-7	-12	-4	-5	-1	-15	0	0	0	0	0
Autre financement	221	144	34	50	142	10	116	151	183	190	200
Ecart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de financement en absence de la FCR	0	0	0	0	0	77	0	0	0	0	0
Pour mémoire:											
PIB nominal	10053	10708	12024	12848	13775	14739	15801	16939	18159	19467	20869
Déficit budgétaire primaire net (base ordonnancement)	-421	-379	-394	-258	-116	-244	-187	-153	-134	-154	-188
Recettes fiscales nettes hors paiements miniers exceptionnels	1442	1641	1591	1902	1999	2250	2481	2656	2850	3083	3327

Sources : Ministère de l'économie et des finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections de recettes fiscales sont basées sur les projections des services, et les projections de dépenses budgétaires sont basées sur le projet de budget 2024 adopté par les autorités.

² Base ordonnancement.

³ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 2b. Mali : transactions budgétaires consolidées de l'État, 2020–30
(MSFP86, pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Recettes et dons	20.7	22.0	19.6	21.3	22.1	23.1	22.0	22.3	22.7	23.1	23.2
Recettes totales	19.5	21.3	19.3	20.6	22.0	22.7	21.7	21.7	21.7	21.9	22.0
Recettes budgétaires	15.0	16.2	14.0	15.7	17.5	17.8	16.7	16.8	16.8	16.9	17.0
Recettes fiscales ¹	14.3	15.3	13.2	14.8	15.8	16.8	15.7	15.7	15.7	15.8	15.9
Impôts directs	5.6	5.3	4.9	5.6	5.5	6.2	5.5	5.5	5.5	5.5	5.6
Impôts indirectes	8.7	10.0	8.3	9.2	10.4	10.6	10.2	10.2	10.2	10.3	10.3
TVA	4.9	5.7	4.8	4.7	4.9	4.9	4.8	4.8	4.9	4.9	5.0
Accises sur produits pétroliers	0.6	0.3	0.3	1.0	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Droits d'importation	1.9	2.1	1.7	1.7	2.2	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Autres taxes indirectes	2.7	2.7	2.5	2.7	3.0	3.6	3.4	3.3	3.3	3.3	3.4
Remboursements de taxes	-1.3	-0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Recettes non fiscales	0.7	0.9	0.8	0.9	1.7	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	4.5	5.1	5.2	4.9	4.5	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Dons	1.2	0.7	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.6	1.0	1.2	1.3
Projets	0.6	0.5	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	0.9
Budget	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4
dont : aide budgétaire générale	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4
dont : aide budgétaire sectorielle	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets²	26.1	26.9	24.4	24.8	24.7	26.2	25.0	25.3	25.7	26.1	26.2
Dépenses budgétaires	21.7	21.9	19.2	20.0	20.2	21.3	20.1	20.4	20.8	21.1	21.3
Dépenses courantes	15.6	15.9	15.4	16.3	16.2	16.5	16.2	16.3	16.2	15.9	15.5
Traitements et salaires	6.2	7.4	7.3	7.3	7.0	7.1	7.0	6.9	6.8	6.7	6.6
Biens et services	3.2	4.1	3.5	4.9	5.1	5.3	4.9	4.9	4.7	4.5	4.3
Transferts et subventions	5.0	3.1	3.0	2.6	2.5	2.6	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5
Intérêts	1.2	1.4	1.5	1.6	1.7	1.5	1.8	2.1	2.3	2.2	2.1
Dépenses en capital	6.1	6.0	3.8	3.6	3.9	4.8	3.9	4.1	4.6	5.3	5.8
Financement extérieur	1.4	1.4	0.8	0.9	0.2	1.7	2.1	2.2	2.4	2.6	2.6
Financement intérieur	4.7	4.6	3.0	2.8	3.7	3.0	1.8	1.9	2.2	2.7	3.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	4.5	5.1	5.2	4.9	4.5	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Prêts nets	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	-5.4	-4.9	-4.7	-3.6	-2.6	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	-0.3	0.6	0.1	1.0	0.0	0.0	-0.7	-0.6	-0.3	-0.3	-0.3
Solde global (base caisse)	-5.7	-4.3	-4.6	-2.5	-2.6	-3.1	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.3
Financement	5.7	4.3	4.6	2.5	2.6	3.1	3.7	3.6	3.4	3.3	3.3
Financement extérieur (net)	0.6	0.2	-0.5	0.2	-0.5	-0.1	0.2	0.5	0.6	0.7	0.6
Prêts	1.4	1.1	0.5	0.6	0.1	1.4	1.8	2.0	2.2	2.2	2.1
Prêts projets	0.8	0.9	0.5	0.6	0.1	1.4	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
Prêts budgétaires	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4
Amortissement	-0.9	-1.0	-1.1	-0.7	-0.7	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Allègement de la dette	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	5.1	4.2	5.2	2.3	3.1	3.2	3.5	3.1	2.7	2.6	2.7
Système bancaire	3.0	2.9	4.9	2.0	2.1	3.2	2.7	2.3	1.7	1.7	1.8
Banque centrale	2.2	2.3	0.5	-0.1	-0.6	0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1
dont : FMI (net)	1.2	0.2	-0.1	-0.2	-0.2	0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1
Banques commerciales	0.1	-0.6	4.4	3.6	0.6	3.0	3.1	2.6	2.0	1.9	1.9
Ajustement ³	0.6	1.1	0.0	-1.4	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	2.2	1.3	0.3	0.4	1.0	0.1	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement en absence de la FCR	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:											
PIB nominal	10053	10708	12024	12848	13775	14739	15801	16939	18159	19467	20869
Déficit budgétaire primaire net (base ordonnancement)	-4.2	-3.5	-3.3	-2.0	-0.8	-1.7	-1.2	-0.9	-0.7	-0.8	-0.9
Recettes fiscales nettes hors paiements miniers exceptionnels	14.3	15.3	13.2	14.8	14.5	15.3	15.7	15.7	15.7	15.8	15.9

Sources: Ministère de l'économie et des finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections de recettes fiscales sont basées sur les projections des services, et les projections de dépenses budgétaires sont basées sur le projet de budget 2024 adopté par les autorités.

² Base ordonnancement.

³ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 3. Mali : besoins bruts de financement du budget, 2023–25

	2023			2024			2025		
	milliards	millions	pourcentage	milliards	millions	pourcentage	milliards	millions	pourcentage
	CFAF	USD	e du PIB	CFAF	USD	du PIB	CFAF	USD	du PIB
(1) Besoin brut de financement = (2) + (3)	1,183	1,951	9.2	1,091	1,800	7.9	1,426	2,246	9.7
(2) Déficit global (base caisse)	459	757	3.6	352	580	2.6	461	726	3.1
Déficit primaire dons exclus	346	571	2.7	128	211	0.9	291	458	2.0
Intérêts dus	201	331	1.6	236	389	1.7	217	342	1.5
Dettes intérieure	173	285	1.3	195	322	1.4	184	290	1.2
Dettes extérieure, dont:	28	46	0.2	40	66	0.3	33	53	0.2
Banque mondiale	9	14	0.1	10	17	0.1	10	16	0.1
(3) Amortissement	724	1,194	5.6	739	1,220	5.4	965	1,520	6.5
Dettes intérieure	613	1,011	4.8	619	1,021	4.5	695	1,094	4.7
Dettes extérieure, dont:	111	183	0.9	120	198	0.9	270	425	1.8
Banque mondiale	24	40	0.2	29	48	0.2	35	55	0.2
FMI	21	35	0.2	30	49	0.2	47	74	0.3
(4) Financement = (5) + (6) + (7)	1,183	1,951	9.2	1,091	1,800	7.9	1,426	2,246	9.7
(5) Intérieure	964	1,590	7.5	1,068	1,762	7.8	1,221	1,922	8.3
Obligations et bons du Trésor	1,012	1,669	7.9	1,016	1,677	7.4	1,198	1,887	8.1
Crédit net bancaire	170	280	1.3	173	285	1.3	72	113	0.5
Banque Centrale, dont:	3	5	0.0	-76	-126	-0.6	30	48	0.2
FMI achats	0	0	0.0	0	0	0.0	77	122	0.5
Variation des dépôts (moins = augmentation)	0	0	0.0	-1	-1	0.0	0	0	0.0
DTS	0	0	0.0	0	0	0.0	0	0	0.0
Dépôts (- utilisation des dépôts)	-3	-5	0.0	47	77	0.3	0	0	0.0
Banques commerciales (net)	167	275	1.3	249	410	1.8	42	66	0.3
Autres	110	182	0.9	-121	-200	-0.9	-50	-79	-0.3
(6) Extérieure	84	139	0.7	20	33	0.1	206	324	1.4
Prêts projets	79	130	0.6	15	24	0.1	206	324	1.4
Prêts budgétaires	0	0	0.0	0	0	0.0	0	0	0.0
Autre	5	9	0.0	6	9	0.0	0	0	0.0
(7) Variation du flottant et des arriérés	135	222	1.0	3	5	0.0	0	0	0.0
Flottant	135	222	1.0	3	5	0.0	0	0	0.0
Arriérés	0	0	0.0	0	0	0.0	0	0	0.0
(8) Besoin de financement = (1) - (4)	0	0	0.0	0	0	0.0	0	0	0.0
Besoin de financement sans FCR	0	0	0.0	0	0	0.0	77	122	0.5
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	12,848	21,184	100.0	13,775	22,724	100.0	14,739	23,208	100.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	459	757	3.6	352	580	2.6	461	726	3.1
Déficit global (base caisse)	324	534	2.5	357	589	2.6	461	726	3.1
Financement intérieur (net)	326	537	2.5	925	1,525	6.7	515	811	3.5
Financement externe (net)	-27	-44	-0.2	-100	-165	-0.7	-65	-102	-0.4
Ajustement en caisse	135	222	1.0	3	5	0.0	0	0	0.0
Dettes extérieure et intérieure publique	6,666	10,991	51.9	7,140	11,778	51.8	7,625	12,006	51.7
Service de la dette	925	1,525	7.2	975	1,608	7.1	1,183	1,862	8.0
Taux de change (FCFA par USD)	606			606			635		

Sources: Ministère de l'économie et des finances; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. Mali : balance des paiements, 2020–30
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Solde extérieur courant											
Transferts officiels non compris	-591	-1151	-1225	-1234	-860	-766	-276	-416	-411	-605	-857
Transferts officiels compris	-219	-814	-920	-977	-842	-746	-253	-358	-313	-499	-743
Balance commerciale	290	-169	-135	-45	-176	155	625	562	645	543	389
Exportations, f.à.b.	2755	2694	3353	3429	3306	4225	4668	4838	5189	5379	5487
Coton (fibre)	162	157	295	197	224	222	247	248	250	253	254
Or	2258	2129	2726	2790	2623	3422	3630	3732	3856	3912	3910
Autres	334	408	331	443	459	581	792	858	1083	1214	1322
Importations, f.à.b.	-2465	-2863	-3487	-3475	-3482	-4070	-4044	-4277	-4544	-4835	-5098
Produits pétroliers	-684	-751	-1314	-1182	-1173	-1411	-1438	-1527	-1627	-1740	-1817
Importations de produits alimentaires	-394	-438	-441	-514	-530	-564	-596	-627	-662	-698	-766
Autres	-1387	-1675	-1732	-1778	-1779	-2095	-2010	-2123	-2256	-2397	-2514
Services, net	-948	-1059	-1167	-1129	-769	-926	-902	-965	-1028	-1101	-1161
Crédit	231	290	295	288	304	321	341	362	384	407	433
Débit	-1179	-1349	-1462	-1417	-1073	-1248	-1243	-1326	-1412	-1509	-1594
<i>dont frêt</i>	-456	-611	-740	-742	-748	-869	-863	-913	-970	-1032	-1088
Revenus, net	-425	-456	-488	-561	-467	-492	-545	-574	-605	-639	-691
<i>Intérêts sur dette publique</i>	-33	-38	-41	-28	-40	-34	-35	-37	-39	-43	-49
Transferts, net	865	871	869	759	571	517	569	619	675	698	721
Transferts privés, net	492	534	564	501	553	498	547	561	576	591	606
Transferts officiels, net ¹	373	336	305	258	18	20	22	58	99	106	115
<i>Aide budgétaire</i>	49	18	0	0	0	0	0	34	73	78	83
Compte de capital et d'opérations financières	637	734	479	434	994	672	587	677	784	959	1067
Compte de capital, net	126	77	77	65	77	142	151	165	202	300	359
<i>Annulation de la dette</i>	20	9	9	5	6	5	4	4	3	3	9
<i>Dans projets</i>	78	49	39	41	20	81	87	116	172	268	316
Compte d'opérations financières	510	658	401	369	917	530	436	513	582	659	708
Secteur privé (net)	273	108	349	270	963	465	225	241	259	277	297
Investissement direct (net)	308	324	419	408	492	457	490	525	563	603	647
Investissement en portefeuille (net)	5	-4	-1	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Autres flux de capitaux privés	-40	-211	-69	-138	471	10	-264	-283	-304	-326	-349
Officiel (net)	237	407	52	99	-46	64	212	271	324	382	410
Investissement en portefeuille (net)	186	397	123	109	30	82	174	186	206	253	292
Déboursments	140	113	56	79	15	206	277	342	393	424	434
Aides budgétaires	64	18	0	0	0	0	0	34	64	78	83
Financement de projets	76	95	56	79	15	206	277	308	329	346	351
Amortissement de la dette publique	-88	-103	-127	-89	-90	-223	-239	-257	-275	-295	-316
Erreurs et omissions	33	22	-17	-12	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	451	-58	-459	-555	152	-74	334	319	471	460	324
Financement	-451	58	459	555	-152	74	-334	-319	-471	-460	-324
Avoirs extérieurs (net) ²	-451	58	459	555	-152	74	-334	-319	-471	-460	-324
Compte opérationnel	-574	181	471	577	-122	44	-272	-259	-421	-420	-294
FMI basé sur tirage existant (net)	123	19	-12	-21	-30	30	-62	-60	-50	-39	-30
Allocation de DTS		-142									
Écart résiduel sans décaissement par le FMI	0	0	0	0	0	77	0	0	0	0	0
Commerce extérieur	(Variation annuelle en pourcentage)										
Volume d'exportations	-12.9	3.1	10.1	-0.5	-12.0	2.4	6.7	1.2	1.9	2.1	2.0
Volume d'importations	10.8	11.0	-14.9	8.6	1.2	14.0	-2.6	4.4	4.8	4.8	3.8
Valeur unitaire des exportations	47.0	-5.1	13.0	2.8	9.5	20.9	0.3	1.9	1.6	0.0	-1.2
Valeur unitaire des importations	-11.9	4.6	43.0	-8.3	-1.0	2.5	2.0	1.3	1.4	1.5	1.6
Termes de l'échange	66.9	-9.3	-21.0	12.1	10.5	17.9	-1.7	0.6	0.3	-1.5	-2.7

Sources: Autorités Maliennes, estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend le financement par la communauté internationale des importations de services de sécurité en rapport avec l'intervention militaire étrangère dans le pays, jusqu'à 2023.

² Comprend la position de réserve du Fonds

Tableau 4b. Mali : balance des paiements, 2020–30
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Solde extérieur courant											
Transferts officiels non compris	-5.9	-10.7	-10.2	-9.6	-6.2	-5.2	-1.7	-2.5	-2.3	-3.1	-4.1
Transferts officiels compris	-2.2	-7.6	-7.7	-7.6	-6.1	-5.1	-1.6	-2.1	-1.7	-2.6	-3.6
Balance commerciale	2.9	-1.6	-1.1	-0.4	-1.3	1.1	4.0	3.3	3.6	2.8	1.9
Exportations, f.à.b.	27.4	25.2	27.9	26.7	24.0	28.7	29.5	28.6	28.6	27.6	26.3
Coton (fibre)	1.6	1.5	2.5	1.5	1.6	1.5	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2
Or	22.5	19.9	22.7	21.7	19.0	23.2	23.0	22.0	21.2	20.1	18.7
Autres	3.3	3.8	2.8	3.4	3.3	3.9	5.0	5.1	6.0	6.2	6.3
Importations, f.à.b.	-24.5	-26.7	-29.0	-27.0	-25.3	-27.6	-25.6	-25.2	-25.0	-24.8	-24.4
Produits pétroliers	-6.8	-7.0	-10.9	-9.2	-8.5	-9.6	-9.1	-9.0	-9.0	-8.9	-8.7
Importations de produits alimentaires	-3.9	-4.1	-3.7	-4.0	-3.8	-3.8	-3.8	-3.7	-3.6	-3.6	-3.7
Autres	-13.8	-15.6	-14.4	-13.8	-12.9	-14.2	-12.7	-12.5	-12.4	-12.3	-12.0
Services, net	-9.4	-9.9	-9.7	-8.8	-5.6	-6.3	-5.7	-5.7	-5.7	-5.7	-5.6
Crédit	2.3	2.7	2.5	2.2	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1
Débit	-11.7	-12.6	-12.2	-11.0	-7.8	-8.5	-7.9	-7.8	-7.8	-7.7	-7.6
Frêt	-4.5	-5.7	-6.2	-5.8	-5.4	-5.9	-5.5	-5.4	-5.3	-5.3	-5.2
Revenus, net	-4.2	-4.3	-4.1	-4.4	-3.4	-3.3	-3.4	-3.4	-3.3	-3.3	-3.3
Intérêts sur dette publique	-0.3	-0.4	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Transferts, net	8.6	8.1	7.2	5.9	4.1	3.5	3.6	3.7	3.7	3.6	3.5
Transferts privés, net	4.9	5.0	4.7	3.9	4.0	3.4	3.5	3.3	3.2	3.0	2.9
Transferts officiels, net ¹	3.7	3.1	2.5	2.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.5	0.5	0.5
Aide budgétaire	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4
Compte de capital et d'opérations financières	6.3	6.9	4.0	3.4	7.2	4.6	3.7	4.0	4.3	4.9	5.1
Compte de capital, net	1.3	0.7	0.6	0.5	0.6	1.0	1.0	1.0	1.1	1.5	1.7
Annulation de la dette	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	0.8	0.5	0.3	0.3	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	1.4	1.5
Compte d'opérations financières	5.1	6.1	3.3	2.9	6.7	3.6	2.8	3.0	3.2	3.4	3.4
Secteur privé (net)	2.7	1.0	2.9	2.1	7.0	3.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Investissement direct (net)	3.1	3.0	3.5	3.2	3.6	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
Investissement en portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	-0.4	-2.0	-0.6	-1.1	3.4	0.1	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7
Officiel (net)	2.4	3.8	0.4	0.8	-0.3	0.4	1.3	1.6	1.8	2.0	2.0
Investissement en portefeuille (net)	1.9	3.7	1.0	0.8	0.2	0.6	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4
Déboursements	1.4	1.1	0.5	0.6	0.1	1.4	1.8	2.0	2.2	2.2	2.1
Aides budgétaires	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4
Financement de projets	0.8	0.9	0.5	0.6	0.1	1.4	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
Amortissement de la dette publique	-0.9	-1.0	-1.1	-0.7	-0.7	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Erreurs et omissions	0.3	0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	4.5	-0.5	-3.8	-4.3	1.1	-0.5	2.1	1.9	2.6	2.4	1.6
Financement	-4.5	0.5	3.8	4.3	-1.1	0.5	-2.1	-1.9	-2.6	-2.4	-1.6
Avoirs extérieurs (net) ²	-4.5	0.5	3.8	4.3	-1.1	0.5	-2.1	-1.9	-2.6	-2.4	-1.6
Compte opérationnel	-5.7	1.7	3.9	4.5	-0.9	0.3	-1.7	-1.5	-2.3	-2.2	-1.4
FMI basé sur tirage existant (net)	1.2	0.2	-0.1	-0.2	-0.2	0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1
Écart résiduel sans décaissement par le FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerce extérieur	(Variation annuelle en pourcentage)										
Volume d'exportations	-12.9	3.1	10.1	-0.5	-12.0	2.4	6.7	1.2	1.9	2.1	2.0
Volume d'importations	10.8	11.0	-14.9	8.6	1.2	14.0	-2.6	4.4	4.8	4.8	3.8
Valeur unitaire des exportations	47.0	-5.1	13.0	2.8	9.5	20.9	0.3	1.9	1.6	0.0	-1.2
Valeur unitaire des importations	-11.9	4.6	43.0	-8.3	-1.0	2.5	2.0	1.3	1.4	1.5	1.6
Termes de l'échange	66.9	-9.3	-21.0	12.1	10.5	17.9	-1.7	0.6	0.3	-1.5	-2.7

Sources: Autorités Maliennes, estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend le financement par la communauté internationale des importations de services de sécurité en rapport avec l'intervention militaire étrangère dans le pays, jusqu'à 2023.

² Comprend la position de réserve du Fonds

Tableau 5. Mali : situation monétaire, 2020–30
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Avoirs extérieurs nets	271	966	512	-44	279	288	622	941	1412	1872	2196
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-276	520	12	-308	-194	-186	148	468	939	1399	1723
Banques commerciales	547	446	500	264	474	474	474	474	474	474	474
Avoirs intérieurs nets	2736	3211	3704	4223	3964	4870	4907	4986	4941	4939	5106
Crédit net au gouvernement	548	758	1348	1817	1819	2297	2727	3109	3421	3747	4114
BCEAO, net	110	386	443	424	349	379	317	257	207	168	138
Banques commerciales, net	-53	-305	447	1041	1018	1456	1831	2122	2300	2476	2674
Autres institutions	490	677	457	352	452	462	579	730	913	1103	1303
Crédits à l'économie	2612	3028	3480	3491	3641	3896	4176	4477	4800	5145	5516
Autres postes, nets	-101	-212	-735	-663	-933	-760	-1433	-2037	-2715	-3389	-3961
Masse monétaire (M2)	3175	4328	4791	4737	4820	5157	5529	5927	6354	6811	7302
Circulation fiduciaire	474	1081	1215	1041	1200	1284	1376	1475	1582	1696	1818
Depots en banques	2701	3247	3576	3696	3620	3873	4152	4451	4772	5116	5484
Pour mémoire:											
Monnaie centrale (M0)	758	1651	1717	1373	1596	1687	1789	1898	2015	2141	2275
Contribution à la croissance de la masse monétaire					(Variation annuelle en pourcentage)						
Masse monétaire (M2)	12.2	36.3	10.7	-1.1	1.8	7.0	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Avoirs extérieurs nets	1.7	21.9	-10.5	-11.6	6.8	0.2	6.5	5.8	8.0	7.2	4.8
BCEAO	-7.4	25.1	-11.7	-6.7	2.4	0.2	6.5	5.8	8.0	7.2	4.8
Banques commerciales	9.1	-3.2	1.2	-4.9	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs domestiques	11.7	15.0	11.4	10.8	-5.5	18.8	0.7	1.4	-0.8	0.0	2.4
Crédit au gouvernement	1.5	6.6	13.6	9.8	0.0	9.9	8.3	6.9	5.3	5.1	5.4
Crédits à l'économie	4.7	13.1	10.4	0.2	3.2	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
Autres postes, nets	6.2	-3.5	-12.1	1.5	-5.7	3.6	-13.1	-10.9	-11.5	-10.6	-8.4
Pour mémoire:					(Variation annuelle en pourcentage)						
Masse monétaire (M2)	12.2	36.3	10.7	-1.1	1.8	7.0	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Base monétaire (M0)	0.2	117.8	4.0	-20.1	16.2	5.7	6.0	6.1	6.2	6.2	6.3
Crédits à l'économie	5.3	15.9	14.9	0.3	4.3	7.0	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3.2	2.5	2.5	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	4.2	2.6	2.8	3.5	3.0	3.1	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2
Circulation fiduciaire / M2	14.9	25.0	25.4	22.0	24.9	24.9	24.9	24.9	24.9	24.9	24.9

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Mali : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2019–24

	2019		2020		2021		2022		2023		2024
	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin
Normes de fonds propres¹											
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	13.5	13.9	13.6	13.5	14.0	13.6	13.0	14.1	13.4	15.1	15.2
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	12.6	13.0	12.8	12.6	13.0	13.2	12.3	13.4	12.8	14.0	14.3
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	4.8	5.1	5.1	5.6	5.1	5.0	4.8	5.1	6.0	5.5	5.7
Fonds propres/total des actifs	9.0	8.9	8.6	8.0	8.8	8.4	8.8	8.4	8.3	9.8	9.9
Composition et qualité des actifs											
Total des crédits/total des actifs	55.8	54.9	52.2	50.4	49.8	50.6	53.8	52.3	51.4	52.0	52.3
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres ²	82.3	91.2	91.0	94.3	101.5	96.7	90.9	82.8	81.7	73.2	79.8
Répartition sectorielle des crédits											
Agriculture, sylviculture et pêche	3.0	3.2	4.0	3.0	2.5	5.8	6.9	6.1	5.8	5.5	6.0
Industries extractives	2.5	2.3	2.5	2.4	2.1	2.8	3.1	3.7	3.1	3.7	4.7
Industries manufacturières	14.8	15.4	13.0	11.3	10.5	11.8	11.3	10.4	10.4	11.5	10.5
Électricité, eau, gaz	6.7	5.2	2.2	2.0	1.8	2.1	2.0	2.6	3.8	4.9	6.8
Bâtiments, travaux publics	7.4	7.0	8.7	9.6	8.4	9.3	9.1	9.1	8.5	7.2	6.9
Commerce, restaurants, hôtels	39.8	39.8	43.5	44.7	45.3	42.7	43.1	42.9	46.0	42.7	42.3
Transports, entrepôts et communications	12.3	11.5	11.8	12.2	13.3	10.8	9.8	9.5	7.8	9.7	8.5
Assurances, immobilier, services aux entreprises	8.3	9.2	9.7	10.3	11.6	11.4	11.1	8.8	8.6	9.4	9.6
Services divers	5.1	6.4	4.5	4.5	4.5	3.5	3.7	7.0	6.0	5.4	4.6
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	11.8	10.4	10.2	10.0	9.5	9.8	10.3	9.5	13.0	11.8	11.8
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	46.7	53.5	57.5	61.6	63.2	59.0	55.7	58.2	51.6	54.2	56.2
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	6.6	5.1	4.6	4.1	3.7	4.3	4.8	4.2	6.7	5.8	5.5
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	41.0	31.7	27.9	25.8	21.0	25.6	29.5	26.0	41.8	30.4	29.2
Résultats et rentabilité											
Coût moyen des fonds empruntés	...	0.3	...	0.6	...	1.8	...	1.9	...	2.4	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	...	7.1	...	7.4	...	6.8	...	7.3	...	8.1	...
Marge d'intérêt moyenne ³	...	6.8	...	6.8	...	5.0	...	5.6	...	5.7	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	...	1.1	...	1.1	...	1.3	...	1.5	...	1.2	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	...	11.0	...	12.1	...	14.6	...	15.8	...	12.0	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	...	60.5	...	57.6	...	55.3	...	55.4	...	53.1	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	...	27.0	...	28.6	...	26.8	...	25.9	...	26.9	...
Liquidité											
Actifs liquides/total des actifs	33.4	32.8	30.8	28.1	28.1	27.5	30.3	31.6	30.5	30.0	27.9
Actifs liquides/total des dépôts	54.9	53.6	49.8	44.1	41.9	40.3	44.7	51.1	49.8	49.3	48.0
Total des crédits/total des dépôts	97.1	95.0	89.9	84.4	79.0	79.0	84.1	89.7	89.9	91.5	96.3
Total des dépôts/total des passifs	60.8	61.2	61.8	63.6	67.1	68.1	67.8	61.7	61.2	60.8	58.2
Total des dépôts à vue/total des passifs ⁴	35.4	36.0	36.5	37.0	38.9	38.8	38.6	37.3	36.9	35.7	33.7
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	25.4	25.2	25.2	26.7	28.1	29.3	29.2	24.4	24.4	25.1	24.5

Source: BCEAO.

¹ Année de la première déclaration des données conformément aux dispositions de Bâle II/III et² Les indicateurs ne tiennent pas compte des provisions complémentaires de la Commission bancaire de l'UEMOA.³ Hors taxe sur les opérations bancaires.⁴ Y compris les comptes d'épargne.

Tableau 7. Mali : besoins de financement extérieur, 2020-30
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					Est.	Prévisions					
Besoin de financement	346	1105	992	1047	-65	468	231	387	401	594	842
Solde courant (transferts officiels exclus) ¹	559	1129	1243	1247	860	766	276	416	411	605	857
Flux de capitaux et financiers privés	-302	-127	-378	-289	-1015	-521	-284	-285	-286	-306	-331
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	88	103	127	89	90	223	239	257	275	295	316
Financement	346	1105	991	1047	-65	468	231	387	401	594	842
Prêts officiels	140	113	56	79	15	206	277	342	393	424	434
Prêts projets	76	95	56	79	15	206	277	308	329	346	351
Prêts budgétaires	64	18	0	0	0	0	0	34	64	78	83
Transferts officiels	471	394	353	304	43	106	114	178	274	377	439
Dons projets	78	49	39	41	20	81	87	116	172	268	316
Dons budgétaires	49	18	0	0	0	0	0	34	73	78	83
Autres ²	344	327	314	263	23	25	27	28	29	32	40
Investissement de portefeuille public, net	186	397	123	109	30	82	174	186	206	253	292
Banque centrale AEN	-451	58	459	555	-152	74	-334	-319	-471	-460	-324
Opérations du FMI ³	123	19	-12	-21	-30	30	-62	-60	-50	-39	-30
Allocation de DTS		142									
Écart résiduel sans décaissement par le FMI	0	0	0	0	0	77	0	0	0	0	0

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections des services du FMI.

¹ Le solde du compte courant pour les années de résultats soustrait la ligne des erreurs et omissions

² Comprend le financement de la MINUSMA jusqu'en 2023 et l'annulation de la dette

³ Comprend le financement proposé par le FCR.

Tableau 8. Mali : objectifs indicatifs et quantitatifs dans le cadre du programme de référence
(en milliards de FCFA)

	Septembre 2025
Objectifs indicatifs	
Plancher des recettes fiscales nettes hors paiements miniers exceptionnels ¹	1521
Plancher des dépenses sociales et de développement prioritaires ²	400
Plafond d'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs publics ³	0
Objectif quantitatif	
Plafond du déficit budgétaire primaire net ⁴	225
Objectif quantitatif continu	
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement extérieurs publics ⁵	0
	Décembre 2025
Objectifs indicatifs	
Plancher des dépenses sociales et de développement prioritaires ²	671
Plafond d'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs publics ³	0
Objectifs quantitatifs	
Plafond du déficit budgétaire primaire net ⁴	300
Plancher des recettes fiscales nettes hors paiements miniers exceptionnels ¹	2077
Objectif quantitatif continu	
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement extérieurs publics ⁵	0

Sources : autorités maliennes ; projections des services du FMI.

¹ Le plancher de recettes fiscales nettes, hors paiements miniers exceptionnels, correspond aux recettes fiscales totales déduction faite de tout paiement reçu des sociétés minières suite à l'exécution des précédents protocoles fiscaux. Si les remboursements d'impôts sont supérieurs (inférieurs) au montant projeté, le plancher des recettes fiscales nettes sera proportionnellement ajusté à la baisse (à la hausse). Selon les prévisions des services du FMI pour les recettes fiscales, les recettes minières exceptionnelles et le PIB nominal (sans nouvelle année de base), des recettes fiscales, hors paiements miniers exceptionnels, de 2 077 milliards de FCFA en 2025 équivaldraient à 14,1% du PIB.

² Les dépenses sociales prioritaires sont définies comme la somme des dépenses des secteurs éducation de base, éducation secondaire et supérieure, recherche scientifique, santé et développement social hors transferts à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles comprennent les dépenses prioritaires en matière de développement, comme la construction de routes, mais excluent les dépenses d'équipement concernant les projets financés par des partenaires techniques et financiers étrangers. Selon les prévisions des services du FMI pour les dépenses sociales et de développement prioritaires et le PIB nominal (sans nouvelle année de base), des dépenses sociales et de développement prioritaires de 671 milliards de FCFA en 2025 équivaldraient à 4,6% du PIB.

³ Les arriérés de paiement intérieurs correspondent aux paiements aux fournisseurs du secteur privé qui demeurent exigibles depuis plus de 90 jours. Pour les nouveaux arriérés intérieurs, l'objectif indicatif pour septembre et décembre 2025 est d'atteindre une accumulation nette nulle, sans dépasser le niveau enregistré à fin 2024 (283 milliards de FCFA).

⁴ Les estimations intra-annuelles du déficit budgétaire primaire sont volatiles en raison des variations saisonnières et de données discordantes. Les estimations du déficit pour le T3 2025 seront donc préliminaires. Selon les prévisions des services du FMI pour le déficit budgétaire, les paiements d'intérêts et le PIB nominal (sans nouvelle année de base), un déficit primaire net de 300 milliards de FCFA en 2025 équivaldrait à 2 % du PIB.

⁵ Nonobstant le critère de réalisation quantitatif sur l'accumulation nette d'obligations de dette extérieure, le gouvernement négocie de bonne foi avec les créanciers extérieurs et observera toutes les politiques pertinentes applicables aux financements du FMI, y compris la politique de non-tolérance des arriérés extérieurs. Pour les arriérés extérieurs, l'objectif quantitatif continu consiste à ne pas dépasser le niveau observé en février 2025 (103,5 milliards de FCFA).

Tableau 9. Mali : liste des repères structurels dans le cadre du programme de référence		
Mesures proposées	Dates d'évaluation	Finalité
Repères structurels		
Le comité qui supervise la digitalisation des paiements d'impôt au sein de l'administration fiscale devrait fixer et atteindre un objectif visant à porter la part de recettes perçues par paiement électronique à 40 % d'ici la fin 2025, contre 30 % en 2024.	Fin-Décembre 2025	Améliorer la mobilisation des recettes
Dans les deux mois suivant la période de déclaration, établir et publier des rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements de la FCR, conformément à l'engagement des autorités de veiller à ce que les dépenses soient conformes aux plans énoncés dans la lettre d'intention.*	Fin-Septembre 2025 Fin-Décembre 2025	Renforcer la bonne gouvernance et la transparence
Publier les contrats de marchés publics, les processus de sélection des fournisseurs et les bénéficiaires effectifs des contrats liés aux dépenses au titre de la FCR (dans les deux mois suivant l'attribution des contrats).**	Fin-Septembre 2025 Fin-Décembre 2025	Promouvoir la bonne gouvernance budgétaire
Effectuer un nouveau recensement des comptes bancaires du secteur public par demande officielle au Trésor et partager le rapport avec les services du FMI.	Fin-Septembre 2025	Promouvoir la bonne gouvernance budgétaire
Partager avec les services du FMI le plan d'action du Trésor pour mettre en œuvre les recommandations issues du nouveau recensement des comptes bancaires du secteur public, en mettant notamment l'accent sur les comptes dormants et inactifs.	Fin-Décembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance budgétaire et améliorer la transparence budgétaire.
Signer une instruction du ministère de l'Économie et des finances pour lancer l'échange de données entre la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale des impôts (DGI), relatives à la liquidation, à l'émission et au recouvrement des obligations fiscales.	Fin-Décembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance financière et une bonne gestion des opérations
<p>* Les rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements au titre de la FCR pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2025 devront être publiés respectivement au plus tard fin août 2025, fin novembre 2025 et fin février 2026.</p> <p>** Le repère structurel relatif à la publication des contrats de passation de marchés dans les deux mois suivant leur attribution est un repère structurel continu, ce qui signifie qu'il doit être appliqué et suivi de manière constante tout au long du programme.</p>		

Tableau 9. Mali : liste des repères structurels dans le cadre du programme de référence (suite et fin)		
Mesures proposées	Dates d'évaluation	Finalité
Repères structurels		
Le comité qui supervise la digitalisation des paiements d'impôt au sein de l'administration fiscale devrait fixer et atteindre un objectif visant à porter la part de recettes perçues par paiement électronique à 40 % d'ici la fin 2025, contre 30 % en 2024.	Fin-Décembre 2025	Améliorer la mobilisation des recettes
Dans les deux mois suivant la période de déclaration, établir et publier des rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements de la FCR, conformément à l'engagement des autorités de veiller à ce que les dépenses soient conformes aux plans énoncés dans la lettre d'intention.*	Fin-Septembre 2025 Fin-Décembre 2025	Renforcer la bonne gouvernance et la transparence
Publier les contrats de marchés publics, les processus de sélection des fournisseurs et les bénéficiaires effectifs des contrats liés aux dépenses au titre de la FCR (dans les deux mois suivant l'attribution des contrats).**	Fin-Septembre 2025 Fin-Décembre 2025	Promouvoir la bonne gouvernance budgétaire
Effectuer un nouveau recensement des comptes bancaires du secteur public par demande officielle au Trésor et partager le rapport avec les services du FMI.	Fin-Septembre 2025	Promouvoir la bonne gouvernance budgétaire
Partager avec les services du FMI le plan d'action du Trésor pour mettre en œuvre les recommandations issues du nouveau recensement des comptes bancaires du secteur public, en mettant notamment l'accent sur les comptes dormants et inactifs.	Fin-Décembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance budgétaire et améliorer la transparence budgétaire.
Signer une instruction du ministère de l'Économie et des finances pour lancer l'échange de données entre la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale des impôts (DGI), relatives à la liquidation, à l'émission et au recouvrement des obligations fiscales.	Fin-Décembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance financière et une bonne gestion des opérations
<p>* Les rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements au titre de la FCR pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2025 devront être publiés respectivement au plus tard fin août 2025, fin novembre 2025 et fin février 2026.</p> <p>** Le repère structurel relatif à la publication des contrats de passation de marchés dans les deux mois suivant leur attribution est un repère structurel continu, ce qui signifie qu'il doit être appliqué et suivi de manière constante tout au long du programme.</p>		

Tableau 10. Mali : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025–2035

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
Principal (en millions de DTS)	54.8	72.4	70.7	58.0	45.3	24.7	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs²											
Principal (en millions de DTS)	54.8	72.4	70.7	58.0	45.3	34.0	22.7	18.7	18.7	18.7	9.3
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs											
En millions de DTS	56.6	74.2	72.5	59.8	47.2	35.9	24.5	20.5	20.5	20.5	11.2
En milliards de FCFA	45.5	61.5	60.3	49.9	39.4	30.0	20.5	17.2	17.2	17.2	9.4
En % des recettes publiques	1.4	1.8	1.6	1.3	0.9	0.7	0.4	0.3	0.3	0.3	0.1
En % des exportations de biens et de services	1.0	1.2	1.2	0.9	0.7	0.5	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1
En % du service de la dette	10.3	11.7	9.9	7.2	5.4	4.0	2.5	2.0	1.8	1.7	0.9
En % du PIB	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
En % de la quote-part	30.3	39.8	38.9	32.1	25.3	19.2	13.1	11.0	11.0	11.0	6.0
Encours total des crédits du FMI¹											
En millions de DTS	368.3	295.9	225.3	167.3	122.0	88.0	65.3	46.7	28.0	9.3	0.0
En milliards de FCFA	296.4	245.2	187.3	139.4	101.8	73.5	54.7	39.0	23.4	7.8	0.0
En % des recettes publiques	8.8	7.2	5.1	3.5	2.4	1.6	1.1	0.7	0.4	0.1	0.0
En % des exportations de biens et de services	6.5	4.9	3.6	2.5	1.8	1.2	0.9	0.6	0.4	0.1	0.0
En % du service de la dette	67.3	46.6	30.6	20.1	14.1	9.7	6.8	4.5	2.5	0.8	0.0
En % du PIB	2.0	1.6	1.1	0.8	0.5	0.4	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0
En % de la quote-part ³	197.4	158.6	120.7	89.7	65.4	47.1	35.0	25.0	15.0	5.0	0.0
Décaissements et rachats											
Décaissements (en millions de DTS)	93.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats (en millions de DTS)	54.8	72.4	70.7	58.0	45.3	34.0	22.7	18.7	18.7	18.7	9.3
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal	14,739	15,801	16,939	18,159	19,467	20,869	22,372	23,983	25,710	27,562	29,547
Exportations de biens et de services	4,546	5,009	5,200	5,573	5,786	5,919	6,150	6,391	6,643	6,907	7,183
Recettes publiques	3,351	3,426	3,674	3,941	4,255	4,582	4,936	5,319	5,732	6,178	6,650
Service de la dette	441	526	612	694	724	754	808	867	929	996	1,068
Quote-part	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1 Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

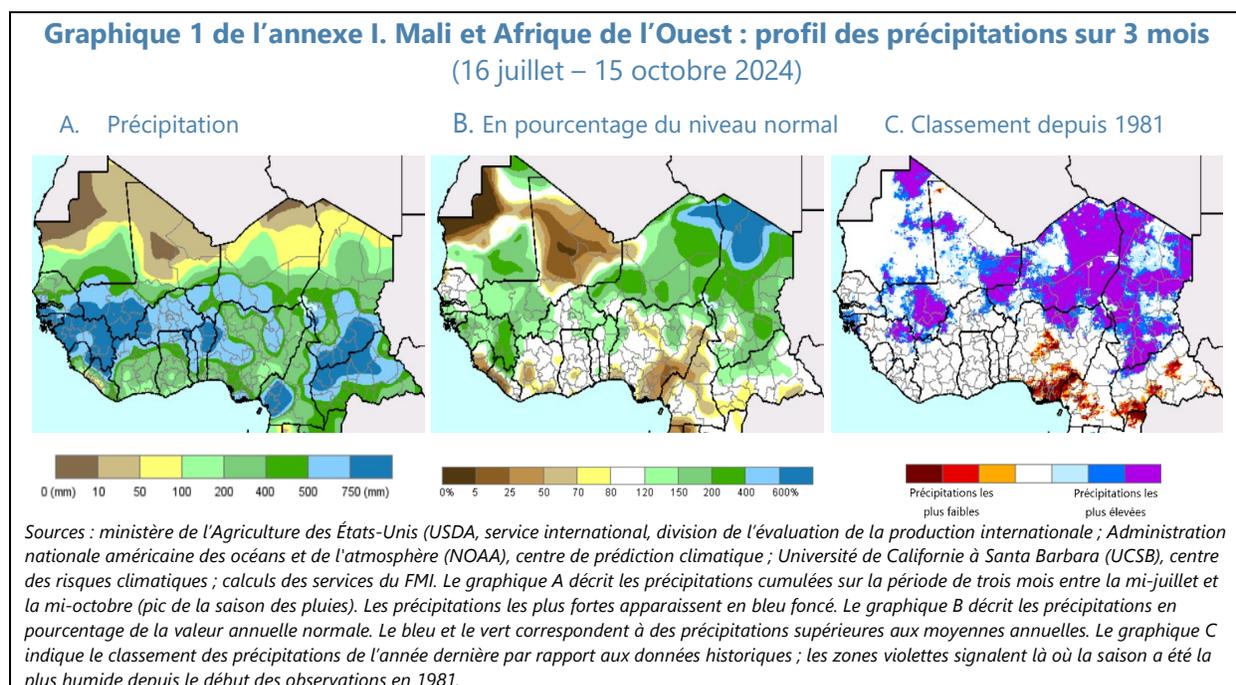
2 Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 7.

3 À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Annexe I. Principaux aspects des inondations de 2024

La présente annexe décrit les conséquences des inondations survenues au Mali entre juillet et novembre 2024

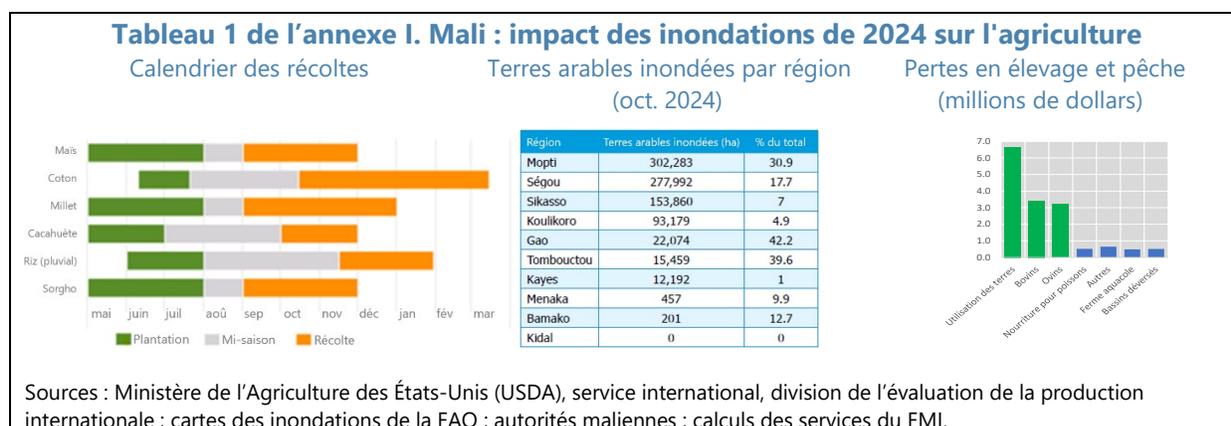
1. Entre juillet et novembre 2024, le Mali a connu des précipitations exceptionnelles. La pluviométrie a été de deux à quatre fois supérieure à la normale en l'espace de trois mois dans de vastes zones du pays. Ces précipitations étaient les plus fortes depuis 1981. Elles ont été précédées par une vague de chaleur et une sécheresse extrêmes en début d'année, rendant les sols particulièrement vulnérables aux inondations. La région nord de Gao continuait de subir des précipitations et des inondations sans précédent en janvier 2025.



2. Ces précipitations exceptionnelles ont provoqué des inondations généralisées qui ont gravement perturbé l'activité agricole. Des précipitations inférieures à la moyenne entre mai et juin ont freiné les activités d'ensemencement et d'établissement des cultures dans le sud du Mali, entraînant une baisse des rendements agricoles. Les fortes précipitations enregistrées entre juillet et octobre ont perturbé davantage les activités agricoles de mi-saison, et provoqué des inondations généralisées et de considérables pertes de récoltes dans plusieurs régions, frappant notamment la riziculture. Selon la [dernière enquête de la FAO auprès des ménages](#) (Mali – Bulletin de suivi des données en situation d'urgence, novembre 2024) réalisée en octobre 2024, près de 70 % des répondants se consacrant à l'agriculture ont déclaré avoir rencontré des difficultés de production liées aux inondations, un tiers ont signalé une diminution des récoltes, et environ 20 % ont déclaré des pertes provoquées par les dégâts aux installations d'entreposage. Près de tous les ménages agricoles ont indiqué avoir besoin d'une assistance dans un délai de trois à six mois. Globalement,

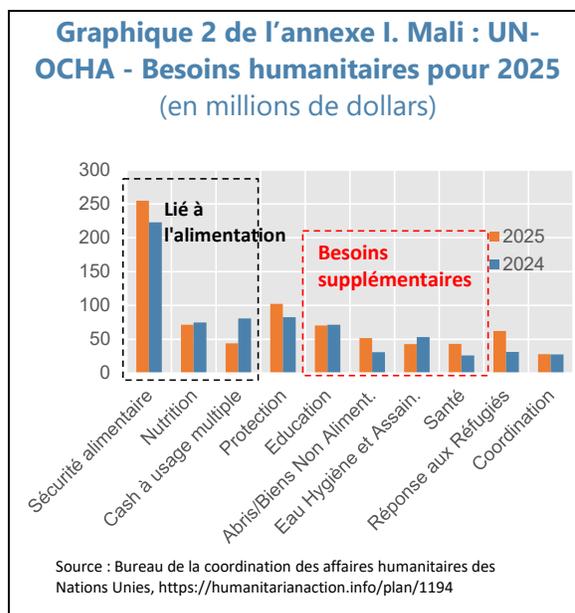
11 % des terres cultivées étaient inondées en octobre, d'où la perte de plus de 650 000 tonnes de céréales et d'un cheptel considérable.

3. Les inondations ont aussi gravement endommagé les infrastructures publiques et privées, dont routes, établissements de santé et d'enseignement et logements. Au total, près de 566 000 logements et 3 000 entrepôts de céréales ont été détruits. Début novembre, lorsque l'année scolaire a pu enfin commencer après un mois de retard, 570 écoles avaient été touchées (inondées ou en danger d'effondrement) et entre 20 et 120 abritaient toujours des victimes déplacées par les inondations, en particulier dans la région de Mopti. Les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène ont également été gravement détériorées, avec près de 15 500 puits d'eau touchés et la destruction de 40 000 unités d'assainissement (toilettes) et de 35 centres de santé. De vastes portions du réseau routier ont été endommagées, plusieurs grands ponts se sont effondrés.



4. Les inondations ont fortement perturbé l'approvisionnement en denrées alimentaires et les réseaux de transport, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire, les risques sanitaires et les déplacements de population. Selon le bilan dressé par les autorités en novembre, près de 465 000 personnes (2 % de la population malienne) étaient touchées par les inondations. La destruction de terres arables et la diminution des récoltes contribueront à aggraver l'insécurité alimentaire et la malnutrition en 2025. Les risques sanitaires, notamment le paludisme et la dengue, et les épidémies se multiplieront également, en raison des mares laissées par les inondations et de la montée des eaux. En outre, la destruction de centres de santé et de l'entrepôt central d'un important grossiste pharmaceutique a entraîné des ruptures de stock, en particulier pour les médicaments utilisés dans la lutte contre ces pathologies. Les pertes de revenus et de logements ont vraisemblablement accru le nombre de déplacés internes d'au moins 50 000 personnes en 2024 (selon les estimations, le nombre total de déplacés internes aurait augmenté de près de 75 000 personnes pour atteindre le chiffre record de 428 000), créant ainsi de nouveaux besoins en matière de rétablissement.

5. Les besoins humanitaires sont globalement considérables. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UN-OCHA), les besoins humanitaires ont été budgétisés à 702 millions de dollars pour 2024 (avant les inondations) et devraient passer à 757 millions de dollars pour 2025 (après les inondations). Les chiffres ventilés pour 2025 montrent que les besoins d'aide alimentaire restent les plus importants, mais l'augmentation des besoins de financement vise davantage les activités non alimentaires (éducation, logement, et eau, assainissement et hygiène), qui progressent de 15 % en 2025. De même, le budget (plus ciblé) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) relatif aux personnes déplacées à l'intérieur du pays devrait augmenter en 2025, passant de 31,5 millions de dollars à 35,5 millions de dollars.



6. Selon les estimations, les dégâts provoqués par les inondations se chiffreraient à quelque 867 millions de dollars, ce qui pourrait se traduire par 316 millions de dollars de besoins de la balance des paiements (1,3 % du PIB). Ce calcul repose sur le profil de risque de catastrophe établi par la Banque mondiale pour le Mali, qui présente des estimations de plusieurs risques naturels (inondations, sécheresses et glissements de terrain), d'expositions

(ou « actifs ») et de profils de risque (allant de ceux pouvant se produire tous les ans à ceux qui ne surviennent qu'une fois en cinquante ans). Le profil de risque donne une estimation des conséquences des catastrophes sur la population, le parc de bâtiments, les réseaux de transport, les

Tableau 2 de l'annexe I. Mali : conséquences des inondations de 2024 et impact sur la balance des paiements

Expositions	Estimation de pertes		Impact sur la BDP	
	en millions de dollars	en pourcentage du PIB	en millions de dollars	en pourcentage du PIB
Agriculture	44	0,2	44	0,2
Bâtiments	438	1,9	146	0,6
Éducation et santé	18	0,1	14	0,1
Transports	285	1,2	71	0,3
Population	82	0,3	41	0,2
Total	867	3,7	316	1,3

Sources : Calculs des services du FMI à partir du profil de risques liés aux catastrophes, Banque mondiale (2015).
Notes : Le modèle retient les dégâts dus aux inondations fluviales et exclut les inondations urbaines/de surface. Les calculs prennent en compte la différence entre l'impact modélisé d'une année sur 50 et la perte moyenne annuelle pour les différentes expositions, et actualisent les valeurs nominales de 2015 avec les données de 2024. L'impact sur la balance des paiements est déduit à partir des besoins d'importation estimés, avec un ajustement discrétionnaire pour les bâtiments, et la population et les transports (afin de réduire l'estimation initiale des pertes à un tiers et à la moitié du modèle, respectivement, en utilisant les chiffres connus de dégâts matériels et de populations touchées suite aux inondations de 2024). Le coût des populations touchées est déduit à partir d'un coût de 165 dollars par personne de l'aide humanitaire de l'UN-OCHA pour 2025. Le coût de remise en état des infrastructures de transport (routes, ponts et chemins de fer) est calculé indirectement à partir du montant correspondant aux dégâts routier, en utilisant un coût de 300 000 dollars par kilomètre, ce qui représente un chiffre plutôt modeste pour les pays africains selon une étude du CDG. Pour l'éducation et la santé, un coût de 15 000 dollars par bâtiment a été retenu à partir des montants utilisés dans plusieurs rapports d'ONG.

installations essentielles et l'agriculture. Il estime le coût de remise en état ou de remplacement des actifs endommagés ou détruits, mais exclut d'autres pertes, telles que les interruptions d'activité provoquées par les défaillances d'infrastructure. Ce coût de remise en état ou de remplacement des actifs est ensuite traduit en besoins de balance des paiements pour tenir compte des besoins d'importation de biens et de services (denrées alimentaires, bétail pour remplacer le cheptel détruit, engrais, machines et équipements, matériaux de construction, services de transport). Dans l'ensemble, ces inondations — les plus destructrices des cinquante dernières années — entraînent une perte estimée à 3,7 % du PIB et des besoins de financement de la balance des paiements équivalents à 1,3 % du PIB. Les pertes les plus lourdes concernent les bâtiments (1,9 % du PIB, 0,6 % des besoins de balance des paiements) et les infrastructures de transport (1,2 % du PIB et 0,3% des besoins de balance des paiements). Les dommages causés à l'agriculture sont estimés à environ 0,2 % du PIB en raison de la perte de récoltes et de bétail, et la prise en charge des populations déplacées (en supposant que 500 000 personnes ont été touchées) représente un coût de 0,34 % du PIB et la moitié ou 0,17 %, des besoins de financement de la balance des paiements.

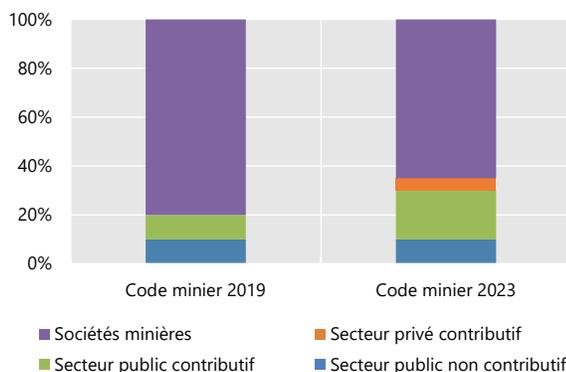
Annexe II. Réformes récentes touchant le secteur minier au Mali

L'économie du Mali est fortement tributaire de la production minière, qui représente environ 10 % de la production totale, plus de 80 % des exportations et 25 % des recettes budgétaires. La production est en majeure partie exportée et elle contribue donc de façon déterminante à la position extérieure du Mali. À la suite d'un récent audit, les autorités ont révisé le code minier régissant les contrats dans le secteur extractif au Mali. Le code révisé devrait permettre d'accroître globalement les recettes budgétaires, mais un certain nombre d'entreprises extérieures pourraient réduire leurs investissements à moyen terme en raison d'une baisse des rendements escomptés ou de l'incertitude accrue quant à son application.

1. Le secteur minier est une grande composante de l'économie malienne. La production minière représente près de 10 % de la production totale et plus de 80 % des exportations. Le secteur minier apporte en outre environ 25 % des recettes budgétaires. Le gros de la production provient de sociétés étrangères. Les mines aurifères concentrent actuellement la grande majorité des activités minières du Mali, bien qu'une mine de lithium ait commencé à produire à la fin 2024 et qu'une deuxième devrait entrer en service en 2025. Le Mali compte également des gisements d'autres minéraux, notamment de manganèse. L'activité minière du Mali est principalement axée sur l'extraction, le raffinage étant généralement effectué ailleurs. Il est également établi qu'une part importante de l'extraction au Mali s'effectue dans des mines artisanales non officielles¹. Bien qu'il soit difficile de recueillir des estimations fiables de la production artisanale, les services du FMI estiment qu'elle représente environ un dixième de la production totale. Pour ce qui est du secteur formel, le Mali affiche une certaine transparence, avec la publication de mises à jour en temps réel sur le portail du cadastre minier, et des exigences d'accès public à des informations sur les titres miniers qui sont dans l'ensemble respectées.²

2. Les autorités ont fait réaliser un audit du secteur minier en 2022 et, à partir de ses conclusions, ont annoncé l'application d'un code minier révisé en 2023. Cet audit interne de 2022 a fait état d'un manque à gagner de recettes minières pour l'État compris entre 300 et 600 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 0,5 à 1 milliard de dollars, ou de 2,2 à 4,3% du PIB. Le code minier révisé de 2023 a été officiellement adopté en août

Annexe II. Graphique 1. Mali : présence de l'État dans la production minière (en pourcentage)



Sources : autorités maliennes.

¹ Voir l'étude de Swissaid 'On the Trail of African Gold', de mai 2024.

² Voir Secrétariat international de l'ITIE, "Évaluation ciblée du Mali", juillet 2024. En outre, l'ITIE a publié sur son site web une liste de 158 contrats conclus entre les autorités maliennes et des sociétés minières, ces informations étant à jour jusqu'au moins 2022.

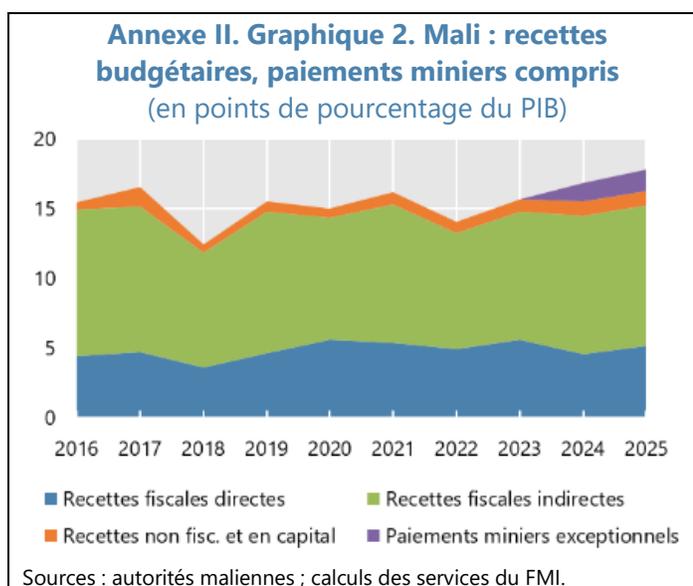
2024, pour remplacer le texte précédent établi en 2019. À partir de la mi-2024, le code révisé a été appliqué à toutes les nouvelles mines, ainsi qu'aux mines dont les permis devaient être renouvelés. Selon les estimations des autorités, ce nouveau cadre pourrait générer plus de 500 milliards de FCFA de recettes budgétaires supplémentaires chaque année.

3. Le code minier de 2023 permet au gouvernement et aux résidents locaux d'avoir une plus grande participation dans les projets miniers que ne le prévoyait la législation précédente.

Les autorités détiendront une participation gratuite de 10 % dans tous les projets miniers relevant du nouveau code, avec la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire de 20 % au cours des deux premières années de production commerciale. Les résidents locaux pourront également acquérir une participation supplémentaire de 5 %. Les intérêts publics et privés maliens dans les nouveaux projets peuvent donc atteindre 35 %, ce qui est supérieur aux 20 % prévus dans le code de 2019. Ce système ouvre droit à des dividendes pour les secteurs public et privé, mais il peut aussi entraîner des risques de gouvernance et de transparence accrus par rapport à d'autres régimes fiscaux comme la taxe sur la rente minière ou une combinaison de taxe ad valorem et de taxe progressive sur les bénéfices. Le code de 2023 supprime également plusieurs exonérations fiscales, et il prévoit des exigences environnementales plus strictes, ainsi que l'obligation pour les entreprises de contribuer à des programmes de développement local, de construire des infrastructures dans les zones touchées et de donner la priorité à l'utilisation des ressources et de la main-d'œuvre locales dans la mesure du possible.

4. Les recettes budgétaires ont été soutenues par des paiements exceptionnels en 2024 et 2025

Depuis l'adoption du code minier de 2023, les autorités ont demandé à un certain nombre de sociétés minières d'effectuer des paiements exceptionnels au titre d'impôts d'exercices antérieurs. En 2024, ces sociétés ont versé 185 milliards de FCFA de recettes fiscales additionnelles, et un montant supplémentaire de 225 milliards de FCFA est attendu en 2025. D'après les informations en date du 19 février, les autorités semblaient être sur le point de parvenir à un accord avec une société. Dans ce cas, le montant total des paiements atteindrait près de 650 millions de dollars, soit environ 3% du PIB.



5. Les services du FMI prévoient de solides recettes minières à moyen terme, grâce, à la fois, au niveau élevé des cours de l'or et à une plus grande contribution budgétaire du secteur à mesure que le code minier de 2023 couvrira un plus grand nombre de contrats.

Les paiements exceptionnels des sociétés minières devraient certes augmenter temporairement les

recettes budgétaires en 2024 et 2025, mais les projections budgétaires tiennent compte de la participation croissante de l'État dans le secteur minier car un nombre grandissant de mines relèveront du code minier de 2023. L'effet du nouveau code explique environ la moitié de l'augmentation projetée des recettes fiscales en pourcentage du PIB à moyen terme, le reste provenant d'autres efforts de mobilisation. Les projections des services du FMI tiennent également compte de l'augmentation attendue de la production de lithium à terme. Toutes les prévisions sont très sensibles à l'évolution des cours des minéraux bruts.

6. Le code minier de 2023 pourrait créer un risque baissier pour les recettes futures si les entreprises étrangères décidaient de réduire leurs investissements au Mali. Les autorités ont conclu des accords de règlement avec un certain nombre de sociétés minières sur les impôts passés, mais les entreprises pourraient rechigner à investir au Mali si elles craignent un certain degré d'incertitude dans l'application du code minier de 2023. Une grande entreprise représentant près d'un tiers de la production aurifère a suspendu ses opérations début 2025, suite à des restrictions à l'exportation et au transfert de ses stocks vers une banque dépositaire. De manière plus générale, l'adoption d'un code minier révisé pourrait également créer des incertitudes quant à l'éventualité de nouvelles révisions ultérieures. Les codes miniers au Mali ont généralement été révisés tous les sept ans ou plus³, mais le code de 2023 a été adopté seulement quatre ans après le précédent. La transparence du secteur minier malien tient favorablement la comparaison avec d'autres pays de la région, mais une plus grande clarté quant à l'application future du code de 2023 contribuerait à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers.

³ Les précédents codes miniers ont été adoptés en 1991, 1999, 2012 et 2019.

Annexe III. Chronologie des principaux événements politiques, 2023–25

La présente annexe retrace brièvement les principaux événements politiques survenus entre juin 2023 et février 2025. Pour un aperçu des événements survenus en 2022-23, voir le rapport des services du FMI sur les consultations de 2023 au titre de l'article IV.

2023	
18 juin	Un référendum constitutionnel initialement prévu pour le 19 mars a lieu le 18 juin 2023. Ce référendum était un grand jalon du calendrier de transition car il devait ouvrir la voie à l'élection présidentielle de février 2024. La Cour constitutionnelle certifie les résultats le 22 juillet et déclare l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution.
30 juin	Le Conseil de sécurité des Nations Unies vote à l'unanimité la fin de sa mission de maintien de la paix au Mali en juin, comme l'exigeaient les autorités maliennes, mettant fin à une présence de dix ans.
16 septembre	Le Mali, le Burkina Faso et le Niger signent un pacte de défense mutuelle, l' <i>Alliance des États du Sahel</i> (AES), pour faire face aux rébellions armées nationales et aux agressions extérieures.
25 septembre	Le gouvernement annonce un report de l'élection présidentielle prévue en février 2024 « pour des raisons techniques ».
14 novembre	Le gouvernement de transition du Mali annonce que les forces armées maliennes se sont emparées de la ville de Kidal, bastion des groupes séparatistes du nord, permettant ainsi au gouvernement de reprendre le contrôle du nord du Mali.
31 décembre	La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a officiellement retiré toutes ses troupes en décembre 2023, mettant ainsi fin à plus de dix ans de présence militaire dans le pays.
2024	
25 janvier	Les autorités maliennes annoncent l'annulation des accords d'Alger de 2015, accords de paix signés entre l'ancien gouvernement malien et une coalition de groupes rebelles et séparatistes armés du nord du Mali.
28 janvier	Le Mali, le Burkina Faso et le Niger annoncent leur retrait immédiat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
26 mars	Expiration de la période de transition politique de 24 mois, suite à la loi du 25 février 2022 prévoyant le retour à l'ordre constitutionnel et la transition du pouvoir à un gouvernement élu.
2 avril	Plus de 80 partis politiques et organisations de la société civile demandent la tenue d'élections présidentielles dans les plus brefs délais et appellent à la fin de la transition.
10 avril	Le gouvernement suspend les activités des partis politiques jusqu'à nouvel ordre « pour des raisons d'ordre public ».
11 avril	Le gouvernement interdit aux médias de rendre compte des activités des partis et des associations politiques.
13-15 avril 20-22 avril	Démarrage des phases communales et régionales du « dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale ». Les participants peuvent s'exprimer sur cinq thèmes : i) paix, réconciliation nationale et cohésion sociale ; ii) questions politiques et institutionnelles ; iii) économie et développement durable ; iv) sécurité et défense du territoire ; et v) géopolitique et environnement international.
25 avril	La Cour constitutionnelle se déclare incompétente pour examiner une demande du pouvoir judiciaire visant à annuler le décret du gouvernement portant suspension des activités des partis politiques et rejette une demande visant à déclarer un « vide institutionnel » et à établir une nouvelle feuille de route pour les élections.

6-10 mai	Tenue du « dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale » au niveau national. Formulation de recommandations pour prolonger la transition de 2 à 5 ans et ainsi retarder les élections, éventuellement jusqu'en 2027.
10 juillet	Le gouvernement lève la suspension des activités des partis et associations politiques qu'il avait imposée en avril.
17 septembre	Série d'attentats dans plusieurs lieux de Bamako, faisant plus de 77 morts et 255 blessés. Le groupe Jama'at Nusrat al-Islam Muslimin (JNIM), affilié à Al-Qaïda, revendique la responsabilité des attentats.
21 novembre	Dissolution du gouvernement et limogeage du Premier ministre Choguel Maïga après avoir critiqué le commandement militaire. Nomination au poste de Premier ministre d'Abdoulaye Maïga, ancien ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation.
28 novembre	Le nouveau Premier ministre annonce les grandes priorités de son gouvernement : i) sécurité, ii) réformes juridiques, politiques et institutionnelles, (iii) besoins fondamentaux de la population, iv) couverture sanitaire et protection sociale, v) éducation et emploi, vi) stabilité sociale, vii) diplomatie, et viii) progrès vers les élections.
2 décembre	Le nouveau Premier ministre rencontre l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) pour faire le point des travaux entrepris, suite à l'appel du Président Goïta pour que soient créées les conditions nécessaires à la tenue d'élections transparentes et pacifiques mettant fin à la transition.
16 décembre	La CEDEAO a pris note de la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer du bloc, avec effet en janvier 2025, mais leur donne jusqu'à juillet 2025 pour revenir sur leur décision.
2025	
21 janvier	Le Burkina Faso, le Mali et le Niger créent une force unifiée pour combattre les terroristes jihadistes.
29 janvier	Retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO, mais la libre-circulation des marchandises, des services et des personnes est maintenue jusqu'à nouvel ordre.
11 février	Le ministre de la Réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale lance un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion sociale des anciens combattants.

Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques

Source de risque	Probabilité relative	Conséquences attendues si le risque se matérialise/horizon temporel	Politiques pour atténuer les risques
Risques mondiaux / chocs conjoncturels			
Chocs liés à la politique commerciale et aux investissements Le relèvement des barrières commerciales ou les sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une poussée de l'inflation.	Élevée	Élevées La réduction des flux d'échanges et d'investissements risque d'affaiblir la position extérieure du Mali et de peser sur l'inflation et sur les comptes budgétaires. Le durcissement des conditions financières risque de limiter davantage l'accès aux financements extérieurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les partenaires sur le plan du commerce et de l'investissement. • Renforcer les chaînes de valeur nationales. • Constituer des réserves budgétaires pour absorber les chocs.
Surendettement souverain. La montée des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et la raréfaction de l'aide au développement amplifiées par les boucles de rétroaction entre banques et État provoquent des sorties de capitaux qui entraînent la montée des primes de risque, la perte d'accès aux marchés, des coupes de dépenses brutales et le recul de la croissance dans les pays fortement endettés.	Élevée	Élevées Une montée des primes de risque pourrait aboutir à un surendettement souverain puisque l'AVD signale déjà une marge limitée d'absorption des chocs.	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer des réserves budgétaires pour absorber les chocs de prime de risque.
Durcissement des conditions financières et instabilité systémique. La persistance de taux d'intérêt et de primes d'échéance élevés sur fond de relâchement de la réglementation financière, la montée des investissements en cryptomonnaies et le relèvement des barrières commerciales entraînent des réévaluations d'actifs, des dysfonctionnements du marché, des épisodes de crise des banques et IFNB en difficulté et une plus grande appréciation du dollar, d'où un creusement des déséquilibres mondiaux, un moindre accès à la dette et une augmentation des sorties de capitaux dans les pays émergents et en développement.	Moyenne	Élevées La persistance de taux d'intérêt élevés pour parer à l'inflation peut aggraver les boucles salaires-prix, notamment dans le secteur public. Cette persistance peut aussi exercer des pressions à la baisse sur les cours de l'or et les recettes d'exportation. Les cours du coton risquent également de chuter face à une récession mondiale.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une marge budgétaire pour les dépenses prioritaires grâce à la mobilisation de recettes et à des réductions progressives des subventions non ciblées, tout en protégeant les dépenses d'équipement génératrices de croissance dans la mesure du possible. • Éviter les augmentations réelles de masse salariale du secteur public. • À plus long terme, diversifier l'économie pour qu'elle ne dépende plus du secteur minier ni d'une base agricole restreinte.

Source de risque	Probabilité relative	Conséquences attendues si le risque se matérialise/horizon temporel	Politiques pour atténuer les risques
<p>Conflits régionaux. L'intensification des conflits (par exemple, Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'est) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des aliments, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et nourrit les flux de réfugiés.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyennes Des sanctions supplémentaires sur la Russie/Biélorussie pourraient provoquer des pénuries d'approvisionnement en engrais mais l'impact se ferait moins sentir sur les importations de produits agricoles. Une montée des cours des produits de base pourrait pousser l'inflation des prix à la consommation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une marge budgétaire pour augmenter les dépenses sociales, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables. • Renforcer les relations commerciales avec d'autres fournisseurs. • Accroître la production nationale d'aliments et solliciter l'aide des partenaires internationaux pour répondre aux besoins en aliments/énergie.
<p>Volatilité des cours des produits de base. La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux restrictions commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés, ou à la transition verte) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Élevées Les conséquences dépendront de l'ampleur et de la direction des variations des cours des matières premières. Une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait provoquer des tensions sociales et économiques en augmentant la facture des importations d'aliments et d'énergie du Mali. Une baisse des cours de l'or pourrait nuire aux exportations et aux recettes budgétaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager un espace budgétaire pour accroître les dépenses sociales. • Accroître la production nationale d'aliments et solliciter l'aide des partenaires internationaux pour répondre aux besoins en aliments/énergie. • Renforcer la résilience face aux chocs des prix des produits de base en actualisant les projections de recettes dans un cadre budgétaire pluriannuel.
<p>Accélération de la croissance mondiale. L'atténuation des conflits, les surprises positives de l'offre (par exemple, chocs de production pétrolière), les gains de productivité liés à l'IA, ou les réformes structurelles renforcent le commerce et la demande à l'échelle mondiale.</p>	<p>Faible</p>	<p>Moyennes Une demande mondiale plus forte pourrait doper les exportations d'or et de coton, améliorer les recettes budgétaires et accroître les envois de fonds. Un plus grand optimisme de la part des investisseurs pourrait favoriser les entrées de capitaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des politiques macroéconomiques solides. • Rendre les exportations plus compétitives. • Orienter les entrées de capitaux vers les secteurs productifs.

Source de risque	Probabilité relative	Conséquences attendues si le risque se matérialise/horizon temporel	Politiques pour atténuer les risques
Risques structurels au niveau mondial			
Fragmentation géoéconomique accrue. Les conflits persistants, les politiques de repli sur soi, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre, et la fracture des structures technologiques et des systèmes de paiement aboutissent à une augmentation des coûts de production, nuisent à la transition verte et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.	Élevée	Moyennes Un affaiblissement de la coopération internationale et une montée du protectionnisme pourraient limiter l'accès au marché, perturber les chaînes d'approvisionnement et réduire l'aide au développement, aggravant l'incertitude économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les industries nationales pour réduire la dépendance aux exportations. • Maintenir la collaboration avec les partenaires techniques et financiers.
Cybermenaces. Les cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris monnaie numérique et cryptoactifs), les défaillances techniques ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	Élevée	Élevées Les cyberattaques pourraient perturber les transactions financières, affaiblir les institutions publiques et réduire la confiance dans l'infrastructure numérique, au détriment de la stabilité de l'économie et des investissements.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositifs de cybersécurité. • Améliorer la résilience numérique et le suivi des risques. • Renforcer la coopération entre les secteurs public et privé dans la cyberdéfense.
Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	Moyennes Des sécheresses ou précipitations extrêmes pourraient porter atteinte à la production d'aliments et aux moyens de subsistance, d'autant qu'une grande partie de l'agriculture du Mali est vivrière.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience de l'agriculture au changement climatique. • À plus long terme, diversifier le tissu économique et développer les activités non agricoles. • Renforcer la capacité de riposte aux catastrophes.
Mécontentement social. La perte de revenu réel, les retombées des conflits, les mécontentements liés aux migrations et l'aggravation des inégalités attisent les troubles sociaux, alimentent le populisme, la polarisation et la résistance aux réformes ou donnent lieu à des politiques inadéquates. Ceci freine la croissance et entraîne des incertitudes à l'égard des politiques ainsi que des réévaluations du marché.	Moyenne	Élevées Le mécontentement social pourrait s'accroître face à une augmentation continue du coût de la vie, dans un contexte d'insécurité alimentaire aiguë et de violence accrue. Le report de l'élection présidentielle retardera le rétablissement de l'appui budgétaire des institutions financières internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insécurité alimentaire et la crise du coût de la vie. • Rétablir l'unité nationale pour endiguer le conflit régional. • Collaborer avec les partenaires internationaux et régionaux en matière de sécurité • Convenir d'un calendrier électoral pour permettre la reprise de l'appui budgétaire des institutions financières internationales

Source de risque	Probabilité relative	Conséquences attendues si le risque se matérialise/horizon temporel	Politiques pour atténuer les risques
Risques intérieurs/régionaux			
Grave détérioration de la situation sécuritaire Multiplication des attentats terroristes dans tout le pays et augmentation des populations déplacées internes.	Élevée	Élevées Une détérioration de la situation sécuritaire pourrait se traduire par une augmentation des dépenses militaires, au détriment des autres priorités de développement. Les flux de réfugiés internes mettraient à rude épreuve les procédures d'aide d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir la collaboration avec les forces de sécurité régionales et internationales et les organisations humanitaires
Crise énergétique et coupures de courant. L'insuffisance des infrastructures énergétiques, conjuguée à l'augmentation de la demande et aux problèmes d'approvisionnement extérieur, aboutit à des coupures de courant fréquentes et prolongées. Ces perturbations entravent la productivité économique, limitent les services publics, attisent les troubles sociaux et sapent la confiance des investisseurs, ce qui aggrave davantage l'instabilité économique.	Moyenne	Élevées La persistance de pannes d'électricité perturbe les activités économiques, entrave les services publics et aggrave le mécontentement social. Les entreprises se heurtent à des difficultés opérationnelles entraînant des pertes économiques, et les ménages voient leur qualité de vie diminuer. La crise énergétique sape également la confiance des investisseurs, ce qui risque de porter atteinte aux investissements futurs dans le pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les infrastructures énergétiques : investir dans la modernisation et l'extension du réseau électrique afin d'en améliorer la fiabilité et de répondre à la demande croissante. • Diversifier les sources d'énergie : élaborer des projets d'énergies renouvelables, tels que l'énergie solaire et hydroélectrique, afin de réduire la dépendance aux combustibles importés et de renforcer la sécurité énergétique. • Améliorer la gestion d'EDM : mener des réformes pour améliorer l'efficacité et la stabilité financière d'EDM, notamment en remédiant aux écarts de tarification et en réduisant les pertes d'exploitation. • Coopération régionale : envisager des accords d'importation d'énergie avec les pays voisins afin d'atténuer les pénuries.
<p>La matrice d'évaluation des risques (MER) répertorie des événements qui pourraient substantiellement modifier la trajectoire de référence à la date de janvier 2025. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques traduit le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de gravité au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se matérialiser ensemble. Le scénario relatif aux chocs conjoncturels et aux risques mondiaux/nationaux met en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus rapproché (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui sont susceptibles de rester présents à un horizon plus lointain.</p>			

Annexe V. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La position extérieure du Mali en 2024 a été plus faible que le niveau correspondant aux fondamentaux à moyen terme et aux politiques souhaitables. Le déficit courant s'est contracté, passant de 7,6 % du PIB en 2023 à 6,1 % du PIB en 2024, sous l'effet d'une baisse des prix d'importation du pétrole et d'autres produits de base et d'un repli des importations de services, en raison essentiellement du départ de la mission MINUSMA à la fin de 2023. Le maintien des cours de l'or a compensé le recul de la production au cours de l'année, et la valeur des exportations aurifères n'a que légèrement baissé en termes nominaux. Du côté du compte financier, les entrées nettes de capitaux privés ont atteint 3,4 % du PIB en 2024 (contre -1,1 % en 2023), l'IDE s'est établi à 3,6 % du PIB et les investissements de portefeuille publics à 0,2 % du PIB. Le solde global a enregistré un excédent de 1,1 % du PIB en 2024. Les réserves de change au niveau de l'UEMOA se sont rapidement améliorées en novembre et décembre 2024 pour atteindre un niveau adéquat de 4,5 mois d'importations.

Ripostes éventuelles : Il convient de saluer l'amélioration récente et rapide des réserves de change au niveau de l'UEMOA. Les autorités monétaires devraient adopter une approche prudente, en évaluant régulièrement la durabilité de cette amélioration. La vigueur des exportations minières est positive pour la position extérieure de l'économie malienne. Toutefois, l'exposition aux fluctuations des cours internationaux de l'or représente une source considérable de risques, au même titre que les perturbations potentielles des activités d'extraction. Dans ce contexte, il conviendrait que les autorités poursuivent l'ajustement budgétaire afin de ramener le déficit public au plafond de 3 % fixé par l'UEMOA, comme prévu dans le scénario de référence. La situation sécuritaire devrait se stabiliser à moyen terme, avec une diminution des incertitudes intérieures et géopolitiques. Le financement sur les marchés obligataires régionaux devrait s'améliorer.

Compte courant

Contexte : Le graphique 1 montre l'évolution du déficit courant et de ses principales composantes depuis 2016. Le déficit courant du Mali s'est considérablement creusé pour atteindre 7,7 et 7,6 % du PIB en 2022 et 2023, respectivement. Ceci s'explique principalement par le choc des cours des produits de base suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, qui s'est maintenu en 2023 avec l'escalade des conflits au Moyen-Orient. La réduction du déficit à 6,1 % du PIB en 2024 tient à la baisse des prix du pétrole, au maintien des cours de l'or et à la réduction des importations de services après le départ de la MINUSMA à la fin de 2023.

Évaluation : Le modèle EBA-lite du FMI pour évaluer le compte courant (CC) semble indiquer que le déficit courant du Mali est supérieur au niveau correspondant aux fondamentaux. Les estimations EBA-lite font état d'un déficit du CC de -1,7 % du PIB (tableau 1), impliquant un besoin de dépréciation réelle de 7,6 % pour réaligner le déficit avec son niveau d'équilibre. Ce résultat est conforme à l'évaluation menée au niveau de l'union monétaire de l'UEMOA, qui conclut également à une surévaluation du taux de change de 4,1 %¹. Le résultat spécifique au Mali devrait toutefois être traité avec prudence car l'or représente 80 % du total des exportations et il n'est pas sensible aux fluctuations de taux de change. Les services du FMI estiment que le déficit courant s'améliorera légèrement à 5,1 % du PIB en 2025, puis se creusera progressivement pour finalement s'établir à 4,1 % du PIB d'ici 2030, sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Les cours élevés de l'or prévus à moyen terme dopent les exportations, même si l'on prévoit que la production se maintiendra à des niveaux résolument inférieurs aux pics observés en 2022 et 2023.
- La normalisation des prix des carburants prévue à moyen terme maintiendra la facture globale des importations en-deçà des pics de 29 et 27 % du PIB observés en 2022-23, pour s'établir à 24,4 % du PIB d'ici 2030.
- Les exportations de lithium devraient augmenter progressivement à moyen terme et compenser la baisse prévue de la production d'or.
- Le départ de la MINUSMA a entraîné une baisse considérable de la balance des services, toutefois également compensée par une réduction des flux de revenus secondaires, ce qui globalement a eu un effet légèrement positif sur le solde des transactions courantes. Les réductions des décaissements de l'USAID devraient avoir un impact négatif inférieur.

<p>Taux de change réel</p> <p>Contexte : Le franc CFA s'est déprécié de 4,6 % entre 2015 et 2019, puis s'est redressé de 5,4 % entre 2019 et 2023 en termes effectifs réels. La stabilité du taux de change effectif réel (c'est-à-dire la compétitivité relative des exportations du Mali) s'explique par une inflation relativement faible au Mali par rapport à ses partenaires commerciaux, qui a compensé l'appréciation nominale observée tout au long de cette période. En 2024, le TCER s'est apprécié de 1,4 %. Cette stabilité soutenue a renforcé la compétitivité des exportations maliennes, en particulier pour les produits essentiels tels que l'or et le coton.</p> <p>Évaluation : Le modèle du FMI relatif au taux de change effectif réel d'équilibre conclut à une sous-évaluation de 7 % du taux de change réel (tableau 1). Ce résultat concorde dans son orientation avec l'évaluation menée au niveau de l'UEMOA qui conclut à une sous-évaluation du taux de change réel de 9,3 %. Il convient toutefois de noter que dans les deux cas, les résultats obtenus au moyen du modèle de TCER ne sont pas conformes aux estimations du modèle de CC EBA-lite, qui signale une surévaluation. Comme le Mali fait partie d'une union monétaire, les résultats du TCER peuvent également s'expliquer par la conjoncture économique régionale et donc les résultats du modèle de CC examinés dans la section précédente sont plus fiables.</p>
<p>Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures de politique générale</p> <p>Contexte : Le compte de capital et d'opérations financières se détériore depuis 2022, en raison de l'instabilité politique et, partant, de la diminution de l'aide extérieure et des investissements étrangers, après le coup d'État de 2021. Le solde du compte de capital a chuté à 0,6 % du PIB en 2022, puis est légèrement descendu à 0,5 % en 2023 pour se maintenir à 0,6% en 2024, du fait de la persistance d'un faible niveau de dons-projets. De même, le solde du compte d'opérations financières est tombé à 2,9 % du PIB en 2023, contre une moyenne de 5,5 % en 2020-21. Dans l'ensemble, le creusement du déficit courant et la diminution de l'excédent du compte de capital et du compte d'opérations financières ont conduit à un creusement des déficits du solde global de la balance des paiements, ce qui a entraîné des tirages sur les réserves communes au niveau de l'UEMOA. En 2024, le compte d'opérations financières s'est nettement redressé en raison de l'augmentation des entrées de capitaux privés issues des paiements exceptionnels effectués par les sociétés minières au titre du règlement des différends fiscaux. Malgré cette amélioration, l'investissement de portefeuille public a été exceptionnellement faible, se situant à seulement 0,2 % du PIB.</p> <p>Évaluation : Le solde du compte de capital devrait se stabiliser à 1 % du PIB en 2025 et poursuivre une trajectoire progressivement ascendante pour atteindre 1,7 % du PIB en 2030, tandis que le solde du compte d'opérations financières devrait se normaliser à 3,6 % du PIB en 2025 et atteindre 3,4 % du PIB d'ici 2030. Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une reprise progressive des flux d'investissements directs et de portefeuille, ainsi que des décaissements de dons-projets et d'appui budgétaire à partir de 2027. Il est nécessaire de maintenir la discipline budgétaire et le dialogue avec les bailleurs de fonds pour améliorer la confiance des investisseurs et renforcer la stabilité extérieure. Il sera également important d'assurer une plus grande prévisibilité des politiques publiques et de poursuivre les réformes en matière de gestion des finances publiques pour soutenir la consolidation externe.</p>
<p>Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves</p> <p>Contexte : À la fin 2023, les réserves de change avaient chuté en deçà de 10 000 milliards de FCFA, soit environ l'équivalent de 3,2 mois d'importations prévues au niveau de l'UEMOA. Au début de 2024, après un sursaut relativement faible en raison des émissions d'euro-obligations du Bénin et de la Côte d'Ivoire, les réserves se sont globalement stabilisées. La diminution de la couverture des réserves de change s'explique par plusieurs facteurs, dont : 1) une orientation relativement souple de la politique monétaire ; 2) l'augmentation et la persistance des prix élevés d'importation des denrées alimentaires et des carburants, poussant les importations à la hausse ; 3) la persistance de gros déficits budgétaires ; et 4) le durcissement des conditions financières mondiales. Toutefois, en novembre et décembre 2024, les réserves ont augmenté à 4,5 mois d'importations sous l'effet d'un rebond remarquable provoqué par des exportations favorables d'hydrocarbures et de produits de base du Sénégal et du Niger, les recettes exceptionnelles de la récolte annuelle de cacao, et les flux importants des décaissements du FMI.</p> <p>Évaluation : Les perspectives se sont nettement améliorées à fin 2024. Cette évolution représente une amélioration significative par rapport aux niveaux précédemment enregistrés. Les projections indiquent que les réserves s'amélioreront davantage à 5 mois d'importations d'ici 2025, à condition que la discipline budgétaire soit</p>

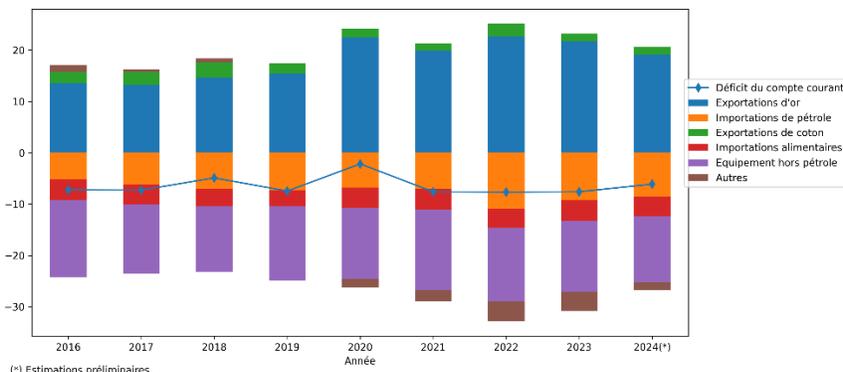
maintenue et que la BCEAO conserve son orientation prudente de politique monétaire. Malgré ces évolutions positives, Les autorités devraient veiller au respect des critères de convergence budgétaire à moyen terme conformément au Pacte de convergence de l'UEMOA.

¹ L'évaluation de la situation extérieure de l'union dans son ensemble est présentée dans le Rapport de 2024 des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de l'UEMOA.

Annexe V. Graphique 1. Mali : évolution du secteur extérieur

Le déficit courant du Mali a été volatile ces trois dernières années et s'est établi à 6,1 % du PIB en 2024.

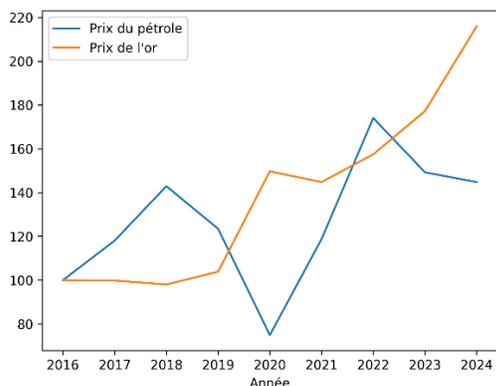
Compte des transactions courantes et flux commerciaux des principales marchandises (en pourcentage du PIB)



Les trois dernières années reflètent en partie les cours élevés de l'or et du pétrole...

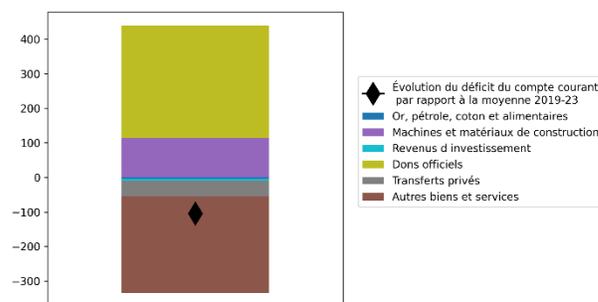
...le déficit commercial et la baisse des dons marquant la tendance.

Cours de l'or et du pétrole (Indice, 2016 = 100)



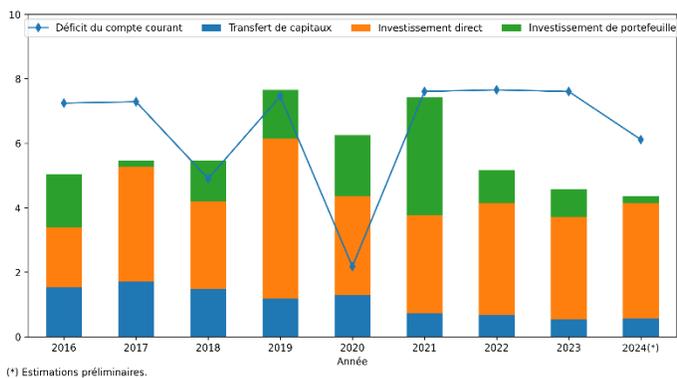
Les investissements publics de portefeuille ont baissé en 2022 et 2023.

Déficit courant et composantes (2024, par rapport à la moyenne sur 2018-23, en milliard de FCFA)



Les modèles révèlent un écart considérable par rapport aux fondamentaux.

Déficit courant et flux du compte de capital (en pourcentage du PIB)



Estimations des modèles pour 2024 (en pourcentage du PIB)

	Modèle de CC 1/	Modèle du TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
Déficit effectif du compte courant (CC)	-6.1	
Contributions cycliques (du modèle) (-)	0.5	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-) 2/		
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.3	
CC ajusté	-6.9	
Norme de CC (d'après le modèle)	-5.2	
Écart de CC	-1.7	1.5
Dont écart relatif de politique	0.3	
Elasticité	-0.2	
Écart de taux de change d'équilibre réel (TCER)	7.6	-7.0
(en pourcentage)		

1/ // Basé sur la méthodologie EBA-lite 3.0.
2/ Ajusté cycliquement, y compris les ajustements de cohérence multilatéraux.

Annexe VI. Conséquences possibles de la sortie de la CEDEAO

Le 28 janvier 2024, les gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont annoncé leur intention de se retirer de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 28 janvier 2025, à l'issue d'une période obligatoire de négociation d'un an, la CEDEAO a finalement annoncé que les trois pays avaient officiellement cessé d'être membres de la communauté. En supposant que ces pays restent membres à part entière de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), cette annexe cherche à estimer l'impact économique probable de cette décision pour le Mali. Nous constatons que le commerce extérieur du Mali avec les pays de la CEDEAO hors UEMOA est limité, ce qui amène à conclure à un faible impact de cette décision sur les échanges commerciaux. Les effets sur la croissance du PIB, les recettes budgétaires et l'inflation apparaissent également comme modestes. Cependant, l'incertitude entourant l'application de cette décision, ainsi que les spéculations autour de scénarios plus défavorables, semblent avoir contribué à une hausse du coût du financement intérieur en 2024.

1. Le Mali s'est retiré de la CEDEAO, avec le Burkina Faso et le Niger, mais a exprimé son intention de rester au sein de l'UEMOA. Le scénario de référence, basé sur les informations jusqu'à février 2025, considère que les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui comprend le Burkina Faso, le Mali et le Niger, continueront de respecter l'ensemble des obligations issues du traité de l'UEMOA. Ces obligations comprennent la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'application de politiques commerciales globalement alignées sur celles de la CEDEAO. Il est donc supposé que les pays de l'AES pourraient introduire des droits de douane sur les importations en provenance de pays de la CEDEAO hors UEMOA, et que leurs exportations vers ces mêmes pays pourraient être soumises à des droits similaires¹. La nouvelle situation pourrait également affecter la libre circulation des personnes, en vertu de laquelle les citoyens des pays de la CEDEAO ont le droit de résider, d'étudier, de travailler et de voyager dans tous les pays de la communauté sans avoir à se soumettre à des formalités administratives longues et parfois coûteuses. Cependant, les autorités ont exprimé leur volonté de collaborer avec les pays de la CEDEAO hors UEMOA pour assurer des accords bilatéraux et éviter l'imposition de restrictions. Le 28 mars 2025, les pays de l'AES ont décidé d'imposer un nouveau droit de douane de 0,5 % sur les importations en provenance de pays tiers, à compter du 31 mars 2025. Ce nouveau droit prévoirait des exemptions pour les biens humanitaires et diplomatiques. Les implications économiques et juridiques de cette décision, notamment concernant sa conformité avec le traité de l'UEMOA et ses principes, sont en cours d'évaluation.

2. L'impact de la sortie de la CEDEAO sur la balance commerciale du Mali devrait être modeste car les échanges avec les pays de la CEDEAO hors UEMOA sont limités. Selon les données de la DOTS du FMI sur les échanges commerciaux de 2022, les importations du Mali venant de partenaires de la CEDEAO hors UEMOA représentaient 0,6 % du PIB, et les exportations vers ces mêmes pays 0,8 % du PIB, ou 0,2 % selon les statistiques miroir pour les importations et les

¹ Pour mémoire, avant l'annonce, les pays de la CEDEAO étaient le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. De ces pays, seuls les huit premiers sont aussi membres de l'UEMOA, laquelle, dans notre scénario, reste entièrement en vigueur.

déclarations d'exportations du Mali (tableau 1). Afin d'illustrer les conséquences possibles de l'imposition de droits de douane à l'importation, les services du FMI ont quantifié l'impact d'une augmentation des droits de 10 points de pourcentage sur les échanges entre le Mali et sept pays de la CEDEAO hors UEMOA.² Les estimations s'appuient sur les résultats d'une équation de gravité présentée dans El-Ganainy et al (2023). Les résultats de ces calculs sont présentés au tableau 2 ci-dessous. Les importations et les exportations diminueraient respectivement de 0,1 % et 0,14 % du PIB, dans le moyen à long terme. Ces estimations d'impact sont relativement modestes, ce qui n'a rien d'étonnant vu le niveau relativement faible des échanges entre le Mali et ces pays de la CEDEAO hors UEMOA, et l'hypothèse fondamentale du maintien de l'intégration avec le reste de l'UEMOA. Comme les importations et les exportations chutent dans des proportions similaires, l'effet sur la balance commerciale est pratiquement nul.³ Enfin, la plus grande partie de la diaspora malienne réside en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays extérieurs à la région, de sorte que l'imposition de restrictions à la libre circulation des personnes par les pays de la CEDEAO hors UEMOA aurait relativement peu d'impact sur les flux de main-d'œuvre.

3. La sortie de la CEDEAO devrait ralentir la croissance de la production à moyen terme, et l'inflation et les recettes budgétaires seront probablement peu touchées. Les estimations de l'impact sur le PIB d'une moindre ouverture font état d'une possible baisse de la production par habitant de 0,2 % à 0,3 % à moyen terme. Une évaluation alternative, fondée sur les estimations de Van Reenen (2016) concernant le Brexit, suggère un impact sur la croissance d'environ 0,2 point de pourcentage. En matière d'inflation, étant donné que les produits alimentaires représentent presque 60 % du panier de consommation de l'IPC, l'augmentation des droits sur les denrées alimentaires importées de pays de la CEDEAO hors UEMOA pourrait contribuer à une augmentation de l'inflation de l'IPC. Toutefois, les données de la base COMTRADE de l'ONU sur les importations par partenaire commercial montrent que les produits agricoles sont, dans une grande majorité, importés soit de pays de l'UEMOA soit de pays hors CEDEAO. Par conséquent, nous ne croyons pas que la sortie du Mali de la CEDEAO aura un effet sensible sur l'inflation dans le pays. Sur le plan budgétaire, les effets des éventuels droits de douanes sont relativement mineurs. Selon les prévisions, les recettes augmenteraient de 9 millions de dollars (soit moins de 0,05 % du PIB). Il faut cependant s'attendre à ce que les entreprises détournent leurs échanges vers d'autres pays en réaction à la hausse des coûts, de sorte que l'effet global réel sur les recettes budgétaires est ambigu.

4. L'incertitude, notamment quant à la probabilité de scénarios plus négatifs, pourrait avoir fait monter le coût du financement intérieur. Malgré les effets relativement modestes sur les échanges commerciaux, la croissance du PIB, les recettes budgétaires et l'inflation dans le scénario de référence, la manière dont la sortie a été annoncée — concrètement l'effet du non-respect de l'habituelle période de transition d'un an pour négocier — augmente le risque de décisions comparables touchant d'autres accords commerciaux en vigueur, y compris des accords avec les pays de l'UEMOA. Selon certaines indications, cette incertitude aurait abouti à des taux d'intérêt plus élevés sur les émissions obligataires du Mali en 2024. Au cours des derniers mois, et

² À ce jour, il n'y a pas eu d'annonce de nouveaux droits de douane.

³ L'utilisation des importations miroir et des exportations déclarées n'a pas d'effet substantiel sur les résultats.

même avant le 28 janvier 2024, la plupart des émissions de titres de créance du Mali sur la plateforme régionale de négociation (*UMOA-Titres*) étaient souscrites par des banques maliennes à des taux supérieurs à 9 %, et pour des échéances généralement plus courtes que par le passé (la plupart inférieures à un an). En outre, le taux de souscription des émissions de dette régionale a souvent été inférieur à 100 %. La hausse des taux d'intérêt et l'incertitude pourraient avoir des effets au-delà du seul financement des dépenses publiques, et toucher aussi les grandes entreprises publiques et le secteur privé en limitant l'accès de ces entreprises aux financements.

5. D'autres retombées négatives sur les décisions d'investissement et les échanges pourraient se concrétiser à moyen et long terme. L'incertitude générée par le manque de clarté quant à la mise en œuvre de la sortie annoncée en 2024 et, même aujourd'hui, sur les détails de la relation entre le Mali et le reste de la CEDEAO crée des doutes sur la stabilité économique et politique de la région, notamment en ce qui concerne les perspectives d'intégration économique et financière. De manière générale, l'incertitude pourrait aboutir à une diminution de l'investissement public et privé à l'horizon de long terme. La mise en place de nouvelles barrières commerciales, si elle était finalement envisagée, y compris les droits de douane mentionnés précédemment, pourrait inciter certains acteurs commerciaux à adapter leurs réseaux. Un tel ajustement pourrait non seulement réduire les recettes douanières, mais aussi entraîner un déplacement de l'activité économique vers d'autres pays de l'UEMOA restés membres de la CEDEAO, ce qui aurait une incidence sur la dynamique régionale.

Annexe VI Tableau 1. Mali : parts des échanges
(en pourcentage du PIB)

Exportations		Importations	
Monde	non-UEMOA CEDEAO	Monde	non-UEMOA CEDEAO
Panel a : exportations déclarées et importations déclarées			
23.9	0.8	38.3	0.6
Panel b : exportations calculées comme importations miroir et importations déclarées			
52.8	0.2	38.3	0.6

Sources: DOTS, PEM publié, projections des services du FMI.

Annexe VI Tableau 2. Mali : effets de la sortie de la CEDEAO sur différents indicateurs
(en points de PIB, sauf indication contraire)

X/PIB	M/PIB	BC/PIB	Ouverture	PIB par habitant	Recettes tarifaires
					(millions de dollars)
Panel a : exportations déclarées et importations déclarées					
-0.14	-0.10	-0.03	-0.24	-0.30	9.1
Panel b: exportations calculées comme importations miroir et importations déclarées					
-0.04	-0.10	0.06	-0.14	-0.18	

Sources: DOTS, PEM publié, projections des services du FMI.

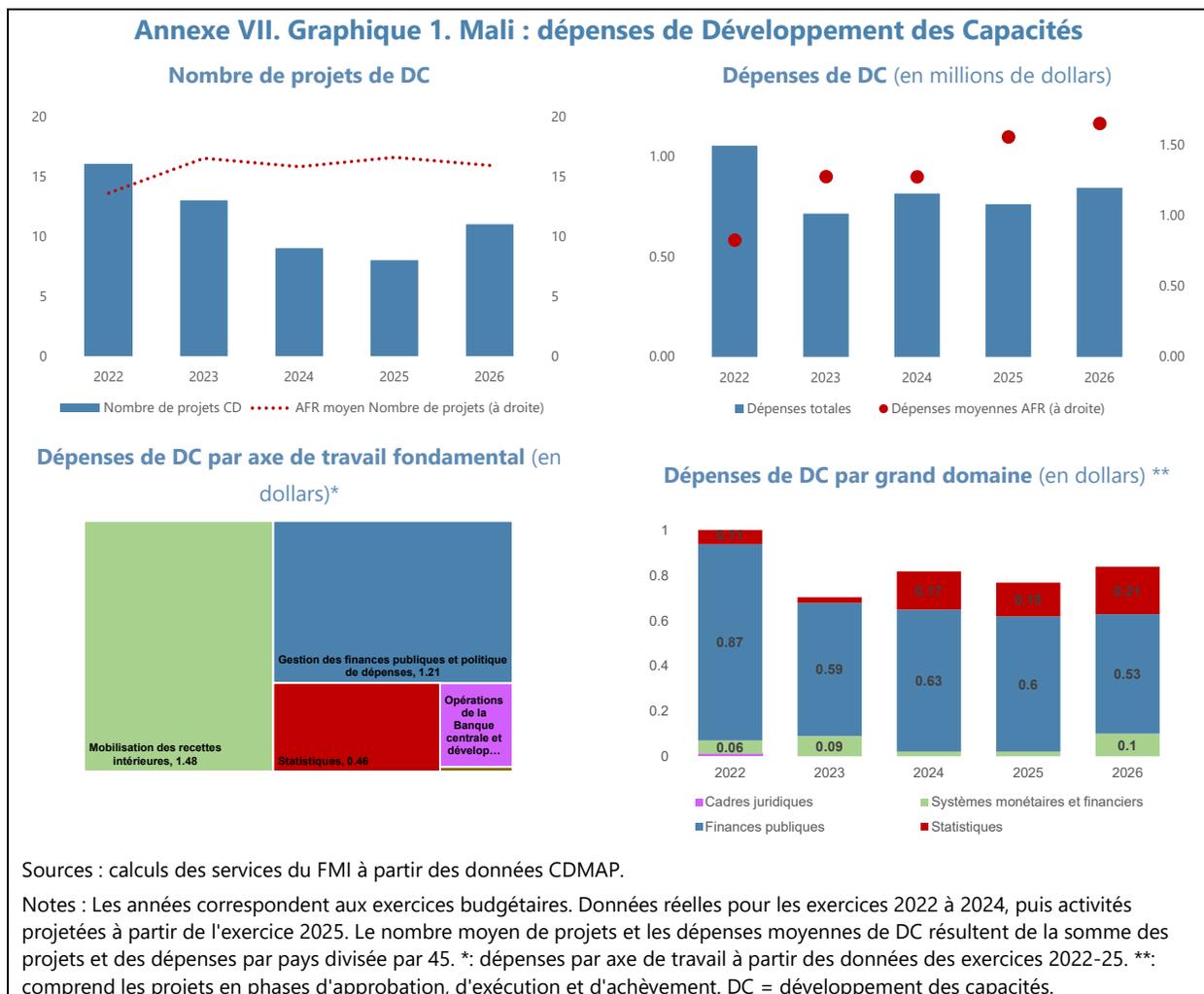
Références bibliographiques

- El-Ganainy, A.A., Hakobyan, S., Liu, F., Weisfeld, H., Allard, C., Balima, H.W., Bteish, C., Giri, R., Kanda, D.S., Meleshchuk, S. and Ramirez, G., 2023. Trade Integration in Africa: Unleashing the Continent's Potential in a Changing World. IMF Departmental Papers.
- Van Reenen, J., 2016. "Brexit's Long-run Effects on the UK Economy." *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 47, issue 2 (Fall), pp.367-383.

Annexe VII. Stratégie de développement des capacités

La présente annexe fait le point de la stratégie de développement des capacités (DC) pour le Mali, à partir de l'analyse approfondie du rapport sur les consultations de 2023 au titre de l'article IV.

1. Le développement des capacités doit viser en priorité le maintien de la stabilité macroéconomique dans une conjoncture difficile et avec un financement extérieur limité. Les trois domaines prioritaires sont les suivants : i) améliorer la mobilisation des recettes intérieures, ii) accroître l'efficacité de la dépense publique et de la gestion des finances publiques, iii) renforcer la transparence et la gouvernance et iv) améliorer la qualité des statistiques. Suite aux échanges avec les autorités, l'assistance de DC en modélisation macroéconomique pour soutenir la modernisation des outils de prévision de l'INSTAT a été définie comme un nouvel axe prioritaire. Cela pourrait contribuer à rehausser la part du Mali dans l'enveloppe globale de DC, laquelle a diminué durant ces dernières années par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (voir graphiques).



2. Il est essentiel d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures pour assurer la viabilité budgétaire à long terme compte tenu de l'augmentation des besoins de financement et des fortes contraintes en la matière :

- **Le développement des capacités d'administration des recettes reste un domaine très porteur.** L'évaluation réalisée en mai 2023 au moyen de l'outil TADAT (outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale) a révélé de nets progrès par rapport à la première évaluation TADAT de 2019 puisque dix indicateurs ont obtenu la note A contre deux seulement en 2019. Les autorités ont élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du TADAT 2023, et elles avancent dans son exécution. Les priorités consistent à accélérer la dématérialisation des procédures fiscales et douanières, en particulier en renforçant les unités des grandes et moyennes entreprises et en favorisant le partage d'informations entre le fisc, les douanes et le Trésor. Pour accroître le recouvrement des recettes, il convient également de : i) rationaliser les dépenses fiscales, car les exonérations continuent de peser lourdement sur les recettes, ii) renforcer la fiscalité minière, iii) améliorer l'impôt foncier.

3. D'autres réformes sont envisageables pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques et de la gestion des finances publiques. Des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de réforme des dépenses et de la gestion des finances publiques malgré le manque de continuité des programmes appuyés par le FMI.

- **Réformes de la dépense.** Compte tenu de la part croissante de la masse salariale dans le budget, la réforme des politiques salariales de la fonction publique pourrait accroître considérablement l'efficacité de la dépense publique. Un système de subventions plus efficace et la réforme des entreprises publiques rendraient par ailleurs moins nécessaires les subventions et les transferts coûteux et réduiraient les risques budgétaires.
- **Renforcement de la capacité à corriger les faiblesses de la gestion des finances publiques.** Il est impératif d'améliorer la transparence de la chaîne de la dépense et de renforcer la préparation, l'exécution et le suivi du budget pour maîtriser les dépenses et prévenir l'accumulation d'arriérés. L'une des priorités de ces dernières années a consisté à améliorer la gestion de trésorerie, en insistant notamment sur le compte unique du Trésor (CUT). Les sanctions imposées au Mali ont fait reculer les réformes liées au CUT, et il convient de redoubler d'efforts pour mettre en place cette importante réforme. Partant de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) réalisée en 2021, la gestion des investissements publics pourrait être améliorée, notamment l'évaluation, la hiérarchisation et l'exécution des projets. Une autre priorité devrait consister à renforcer davantage la capacité de gestion des PPP et des risques budgétaires. Enfin, le renforcement du partage automatique des données entre le Trésor et les régies financières rendrait plus efficace le système de gestion des finances publiques, notamment la budgétisation.

4. L'amélioration de la qualité des données de comptabilité nationale et des statistiques du budget et de la dette doit rester prioritaire Compte tenu de la fragilité du pays, de considérables problèmes subsistent en matière de disponibilité et de qualité des données de

comptabilité nationale et de statistiques du budget et de la dette, ce qui complique les activités de surveillance et d'élaboration de programmes.

- **Améliorer les statistiques des secteurs réel et extérieur.** La poursuite de l'assistance technique suite à l'application de la nouvelle année de base aux comptes nationaux sera déterminante pour produire des statistiques de comptes nationaux trimestriels cohérentes, et pour améliorer la méthodologie d'établissement des statistiques d'IPC et de secteur extérieur.
- **Améliorer les statistiques du budget et de la dette.** Les statistiques du budget et de la dette présentent de considérables lacunes qui nuisent au suivi en temps opportun et à une information correcte. Elles concernent notamment les discordances entre les données de flux et de stock de la dette, la fiabilité et l'actualité des données de dette extérieure et intérieure, la situation des administrations publiques dans le secteur bancaire par niveau d'administration, la classification et l'enregistrement des arriérés publics et les données sur les passifs éventuels. D'autres améliorations sont également nécessaires en matière de consolidation des données et il convient d'élargir la couverture institutionnelle des données du TOFE pour inclure les autres entités publiques et les administrations locales.

5. Compte tenu de la forte exposition du Mali au changement climatique, une des grandes priorités à moyen terme consisterait à renforcer progressivement la capacité à gérer les retombées économiques et budgétaires des chocs climatiques et à élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Cela pourrait notamment couvrir des outils de diagnostic tels que l'outil d'évaluation de la gestion de l'investissement public dans le domaine du climat ou un soutien pour renforcer les capacités de gestion de la dette dans le traitement des obligations vertes.

6. Une coopération étroite avec les partenaires techniques et financiers et une coordination des prestations d'assistance technique entre institutions concernées (Banque mondiale, Nations Unies, Banque africaine de développement, UE, etc.) seront primordiales pour éviter les chevauchements et pour fournir des conseils cohérents sans alourdir le fardeau des autorités.

Annexe VIII. Questions Relatives aux Données

Tableau 1 de l'annexe VIII. Mali : Evaluation de l'adéquation des données pour la surveillance

Évaluation de l'adéquation des données 1/							
C							
Résultats du questionnaire 2/							
Assessment	Comptes nationaux	Prix	Finances publiques	Secteur extérieur	Statistiques monétaires et financières	Cohérence intersectorielle	Note médiane
Évaluation	B	A	C	C	B	C	C
Résultats détaillés du questionnaire							
Caractéristiques de la qualité des données							
Couverture	B	A	C	C	B		
Granularité 3/	B		C	C	B		
			D		B		
Cohérence			C	C		C	
Fréquence et actualité	C	A	D	D	B		
<p>Remarque : Lorsque le questionnaire ne comporte pas de question sur une dimension spécifique de la qualité des données pour un secteur, la cellule correspondante est vide.</p> <p>1/ L'évaluation globale de l'adéquation des données repose sur l'évaluation par les services du FMI de l'adéquation des données du pays pour la réalisation d'analyses et la formulation de conseils stratégiques, et prend en compte les caractéristiques spécifiques de chaque pays.</p> <p>2/ L'évaluation globale du questionnaire et les évaluations sectorielles présentées dans la carte thermique reposent sur un questionnaire et un système de notation standardisés (voir Revue par le FMI du Cadre d'évaluation de l'adéquation des données pour la surveillance, janvier 2024, annexe I).</p> <p>3/ La cellule supérieure, « Granularité », des statistiques de finances publiques indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des données déclarées sur les opérations publiques, tandis que la cellule inférieure, celle des statistiques sur la dette publique. La cellule supérieure, « Granularité », des statistiques monétaires et financières indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des données déclarées sur les statistiques monétaires et financières, tandis que la cellule inférieure, celle des indicateurs de solidité financière.</p>							
<p>A Les données fournies au Fonds sont adéquates pour la surveillance.</p> <p>B Les données fournies au Fonds présentent certaines lacunes, mais sont globalement adéquates pour la surveillance.</p> <p>C Les données fournies au Fonds présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance.</p> <p>D Les données fournies au Fonds présentent de graves lacunes qui entravent considérablement la surveillance.</p>							
<p>Justification de l'évaluation des services du FMI. Globalement, les données fournies au FMI présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance, principalement liées à la granularité, à la ponctualité et à la cohérence. Dans le secteur des finances publiques, le rapprochement entre les stocks et les flux pourrait être amélioré, et une plus grande granularité des stocks de dette et des dépenses publiques serait bienvenue. Dans le secteur extérieur, la granularité, la fréquence des rapports et la ponctualité pourraient être améliorées. Les services du FMI apprécieraient des statistiques sur la dette des entreprises publiques, y compris une liste détaillée des garanties gouvernementales. La cohérence intersectorielle pourrait être améliorée.</p>							
<p>Changements depuis la dernière consultation au titre de l'article IV. Les statistiques du PIB ont été recalculées historiquement et de nouvelles statistiques sont désormais disponibles, couvrant les années les plus récentes. L'INSTAT produit également des statistiques trimestrielles du PIB et s'efforce d'améliorer la rapidité de leur publication.</p>							
<p>Mesures correctives et priorités de renforcement des capacités. Des travaux sont en cours avec l'aide de STA, d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT pour étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux collectivités locales.</p>							
<p>Utilisation de données et/ou d'estimations différentes des statistiques officielles dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Le rapport des services inclut des données provenant du Cadre harmonisé (CH), qui fournit une analyse pertinente, consensuelle, rigoureuse et transparente de la situation alimentaire et nutritionnelle actuelle et projetée ; et de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), principale source mondiale de données et d'analyses sur les déplacements internes. Les données sur le changement climatique sont tirées du tableau de bord climatique du FMI.</p>							
<p>Autres lacunes dans les données. N/A</p>							

Tableau 2 de l'annexe VIII. Mali : Initiative en matière de normes de données

Le Mali participe au Système général de diffusion des données amélioré (e-GDDS) et a publié ses métadonnées pour la première fois en septembre 2001, mais n'a pas encore diffusé les données recommandées dans le cadre de l'e-GDDS.

Tableau 3 de l'annexe VIII. Mali : Indicateurs communs requis pour la surveillance
(au 6 mars 2025)

	Fourniture de données au Fonds				Publication dans le cadre des initiatives de normalisation des données via la page nationale de données récapitulatives			
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence des rapports ⁶	Fréquence attendue ^{6,7}	Mali ⁸	Délais attendus ^{6,7}	Mali ⁸
Taux de change	Actuel	Actuel	D	M	D	D	...	D
Actifs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	Dec-2024	Feb-2025	M	M	M	M	1M	3M
Monnaie de réserve/base monétaire	Dec-2024	Feb-2025	M	M	M	M	2M	3M
Monnaie au sens large	Dec-2024	Feb-2025	M	M	M	M	1Q	3M
Bilan de la banque centrale	Dec-2024	Feb-2025	M	M	M	M	2M	3M
Bilan consolidé du système bancaire	Dec-2024	Feb-2025	M	M	M	M	1Q	3M
Taux d'intérêt ²	Jan-2025	Feb-2025	W	M	M	W/M	...	1W
Indice des prix à la consommation	Jan-2025	Feb-2025	M	M	M	M	2M	10D
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ –Administrations publiques ⁴	NA	NA	NA	NA	A	...	3Q	...
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ –Administration centrale	2024Q4	Feb-2025	A,Q,M	A,Q,M	Q	A	1Q	3M
Encours de la dette de l'administration centrale et de la dette garantie par l'administration centrale ⁵	Dec-2024	Feb-2025	I	A	Q	M	2Q	6M
Solde du compte courant extérieur	2023	Feb-2025	A	A	Q	A	1Q	12M
Exportations et importations de biens et services	2023	Jan-2025	A	A	M	M	12W	1Q
PIB/PNB	2024Q3	Jan-2025	A,Q	A,Q	Q	A	1Q	6M
Dette extérieure brute	2024	Jan-2025	A	A	Q	A	2Q	7M
Position extérieure globale	2023	Jan-25	A	A	A	A	3Q	12M

¹ Comprend les actifs de réserve gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur produits dérivés.
² Basés sur le marché et déterminés officiellement, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.
³ Financement bancaire étranger, national et non bancaire national.
⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale) et des administrations des États et locales.
⁵ Y compris la composition des devises et des échéances.
⁶ Fréquence et ponctualité: (« D ») quotidienne; (« W ») hebdomadaire ou avec un décalage d'au plus un semaine après la date de référence; (« M ») mensuelle ou avec un décalage d'au plus un mois après la date de référence; (« Q ») trimestrielle ou avec un décalage d'au plus un trimestre après la date de référence; (« A ») annuelle; (« SA ») semestrielle; (« I ») irrégulière; (« NA ») non disponible ou sans objet; et (« NLT ») au plus tard le;
⁷ Fréquence et ponctualité des données encouragées dans le cadre du SGDD électronique, et fréquence et ponctualité requises dans le cadre des NSDD et NSDD Plus. Les options de flexibilité et les plans de transition utilisés dans le cadre des NSDD ou NSDD Plus ne sont pas pris en compte. Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives du FMI sur les normes de données, la fréquence et la ponctualité requises dans le cadre de la NSDD sont indiquées pour la Nouvelle Zélande, et la fréquence et la ponctualité encouragées dans le cadre du SGDD électronique sont indiquées pour l'Érythrée, Nauru, le Soudan du Sud et le Turkménistan.
⁸ D'après les informations du Résumé des pratiques de diffusion pour les participants aux NSDD et NSDD Plus, et du Résumé des pratiques de diffusion pour les participants au SGDD électronique, disponibles sur le Tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI (<https://dsbb.imf.org/>). Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives sur les normes de données, ainsi que pour ceux qui disposent d'une page de synthèse nationale des données, les entrées sont indiquées par « ... ».

Appendice I. Lettre d'intention

Bamako, Mali
Le 28 mars 2025

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Madame la Directrice générale,

Le Mali a connu des crises multidimensionnelles (persistance des effets liés à la pandémie de la Covid 19, la crise Russo-Ukrainienne et la crise sécuritaire à quatre dimensions : terrorisme, grand banditisme et narcotrafic, rébellion armée et conflit intercommunautaire) pour lesquelles le gouvernement continue de faire face.

Au cours du second semestre de 2024, le Mali a subi des inondations, les pires depuis 50 ans, qui ont causé la destruction de certaines infrastructures scolaires, sanitaires et de transport, des cultures et des moyens de subsistance des populations des zones concernées. Près de 465 226 personnes ont été touchées, avec comme bilan sommaire : 96 pertes en vies humaines, 39 944 toilettes/latrines impactées, 14 627 puits inondés, la perte de 37 000 têtes de bétail et la destruction 4,41% des superficies agricoles. Les inondations ont également endommagé 79 179 maisons, 570 écoles et d'autres infrastructures essentielles liées à la santé. Le début de l'année scolaire a été retardé d'un mois.

Dans ce contexte, le 23 août 2024, le gouvernement a déclaré l'état de catastrophe nationale en mobilisant des aides d'urgence sur le Budget national et auprès de Partenaires techniques et financiers (PTF). Malgré ces efforts, l'ampleur de la dévastation a laissé des milliers de personnes dans des besoins urgents.

En 2024, on estime que 24 % de la population (5,4 millions de personnes) présentait un risque grave ou élevé d'insécurité alimentaire, aggravé par une canicule au début de 2024, suivie d'inondations dévastatrices plus tard dans l'année. En septembre 2024, les personnes déplacées intérieures atteignaient 379 000 personnes.

Aussi, l'analyse de la vulnérabilité pour l'année 2024-2025 révèle pour la période de soudure (juin à août 2025) que 5 504 691 personnes seront en insécurité alimentaire de la phase 2 à pire, soit 23,39% de la population totale du pays, dont 1 470 114 personnes (6,25%) de la phase 3 à pire, 100 941 (0,43%) en urgence et 1 369 173 (5,82%) en crise. Le nombre de personnes qui pourront se trouver dans la phase sous pression est de 4 034 577 (17,15%).

Dans ce contexte, nous avons adopté une politique budgétaire prudente pour atténuer l'impact négatif de ces chocs. Notre riposte en 2024 a été axée sur le renforcement de la mobilisation des recettes et l'ajustement des dépenses pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire en cours. Le déficit budgétaire est passé de 3,7 % en 2023 à 2,6 % en 2024. En l'absence d'aide budgétaire, nous finançons le déficit budgétaire par des emprunts intérieurs sur le marché sous-régional, ce qui est coûteux en raison des conditions de financement tendues et non accommodantes de la BCEAO.

Les dégâts considérables causés par les inondations ont créé un besoin supplémentaire de devises étrangères pour financer des importations essentielles, notamment celles des denrées alimentaires, des engrais et des matériaux pour reconstruire les maisons, les écoles et les infrastructures essentielles d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). Les besoins supplémentaires entraîneront un financement additionnel de la balance des paiements.

Nous sollicitons donc un financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) sous le guichet du choc exogène du FMI à hauteur de 50 % de notre quota ou 93,3 millions de DTS, combiné à un programme de référence de 11 mois à compter du premier semestre 2025. L'accord au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) couvrirait les besoins urgents de financement de la balance des paiements résultant de la crise des inondations, financerait des importations de produits essentiels pour la reconstruction ainsi que des mesures visant à faire face à l'insécurité alimentaire (produits alimentaires, nutritionnels et de santé) et à remettre en état les infrastructures de base (écoles, centres, y compris les installations WASH), tandis que le programme de référence de 11 mois soutiendra nos politiques macroéconomiques en renforçant la stabilité, la résilience et la gouvernance budgétaire et financière.

Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint présente les objectifs et les politiques de notre programme, ainsi que des mesures de transparence pour l'utilisation des ressources de la FCR. Nous restons déterminés à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques en publiant régulièrement des rapports trimestriels et annuels sur l'exécution du budget sur le site web du Ministère de l'Économie et des Finances, garantissant ainsi la transparence dans l'utilisation des fonds de la FCR.

Afin de garantir la transparence et la redevabilité, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes :

- **Compte dédié à la BCEAO.** Nous établirons un compte-dédié à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour recevoir les décaissements au titre de la FCR, avec un relevé trimestriel du compte.
- **Utilisation pour les besoins liés aux inondations.** Les ressources accordées au titre de la FCR serviront à couvrir les besoins urgents de la balance des paiements causés par les inondations. Il s'agit notamment de financer des dépenses essentielles pour la reconstruction, des mesures de sécurité alimentaire et la remise en état des infrastructures essentielles, y compris les installations WASH.

- **Rapports trimestriels sur les dépenses.** Ces rapports contiendront des détails sur :
 - les Institutions concernées ;
 - l'objet des dépenses ;
 - les biens et services acquis ;
 - les dépenses budgétisées et les dépenses effectives ;
 - l'analyse par programme.

Ces rapports seront établis dans les deux mois à compter de la période concernée et disponibles sur le site web du Ministère de l'Économie et des Finances.

- **Audit indépendant réalisé par le Bureau du Vérificateur Général (BVG).** Le BVG — un organisme indépendant — vérifiera l'utilisation des fonds de la FCR et publiera les résultats en ligne 14 mois après le décaissement de la FCR (fin juin 2026 si le décaissement a lieu en avril 2025).
- **Marchés publics équitables et transparents.** Tous les **contrats attribués au titre de la FCR** suivront **des directives strictes en matière de passation des marchés publics (Code des marchés publics et régimes dérogatoires)**, garantissant une **concurrence loyale et la transparence**. Les résultats seront **publiés**, notamment en ce qui concerne :
 - les processus de sélection des fournisseurs ;
 - les attributions de contrats ;
 - les informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats.

Les résultats des appels d'offres et les contrats seront publiés dans un délai de deux mois après leur attribution, sur le site web de la *Direction Générale des Marchés Publics* et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP). Une section dédiée au programme de la FCR sera créée en ligne pour assurer le suivi de tous les fournisseurs, des appels d'offres et des détails des contrats.

Nous estimons que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme de référence. Le Gouvernement travaille suivant la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024 -2033 qui colle avec les orientations énoncées dans le MPEF. Il discutera avec le FMI avant d'adopter toute modification des politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons également aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires à l'évaluation des politiques et réformes économiques et financières énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

Nous considérons que le programme de référence contribue à soutenir nos efforts en matière de stabilité macroéconomique en vue d'un futur programme appuyé par le FMI.

Conformément à notre engagement en matière de transparence et de responsabilité, nous autorisons le FMI à publier la présente lettre ainsi que le rapport des services du FMI pour la demande du programme de référence et de décaissement au titre de la FCR.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Le ministre

Alousséni SANOU

Commandeur de l'Ordre national

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

Le présent mémoire dresse un aperçu de l'évolution récente de l'économie malienne, de ses perspectives à court terme et des priorités de politiques économiques du gouvernement pour l'année à venir, en particulier le programme de référence prévu d'avril 2025 à février 2026. Il s'appuie sur les efforts de réforme entrepris pendant et depuis le programme de facilité élargie de crédit (FEC) 2019-2022, ainsi que sur ceux décrits dans la Vision 2063 du plan de développement à long terme du Mali.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

1. **Entre juillet et novembre 2024, le Mali a connu des inondations extrêmes.** Quatre pour cent des terres cultivées le long des fleuves Niger et Sénégal ont été inondées, provoquant le déplacement de 150 000 personnes au plus fort de la crise en octobre et affectant près de 465 226 personnes. Le gouvernement a déclaré une catastrophe nationale le 23 août 2024, car les inondations ont perturbé la production céréalière et endommagé des infrastructures essentielles, notamment les écoles, les hôpitaux et les réseaux de transport.
2. **Malgré ces difficultés, l'économie malienne est restée résiliente en 2024. Le rythme d'augmentation du taux de croissance a été affecté par les effets de la crise énergétique et des inondations.** La croissance de la production agricole semble relativement soutenue malgré le choc provoqué par les inondations, mais des stocks alimentaires ont été détruits. L'inflation a atteint 3,2 %, principalement malgré l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires. Les recettes fiscales ont augmenté d'environ un point de pourcentage du PIB, soutenues par de solides efforts de recouvrement et des paiements élevés dans les secteurs miniers et les télécommunications. Malgré le niveau élevé des dépenses de sécurité, des coûts du service de la dette et des dépenses à caractère social le déficit budgétaire a baissé pour se situer à 2,6%. Le Gouvernement a également progressé dans l'apurement des arriérés intérieurs accumulés depuis 2022. La position extérieure s'est améliorée, le déficit courant se réduisant à 6,3 % du PIB, grâce à la baisse des importations et à la hausse des entrées officielles.
3. **La croissance du PIB devrait augmenter en 2025 et 2026, sous l'effet d'une amélioration attendue de la situation sécuritaire, d'un allègement des contraintes énergétiques et d'une augmentation de la production de lithium.** Le déficit budgétaire devrait se creuser jusqu'à près de 3,5% du PIB en 2025 pour ressortir ensuite à 3% en 2026. L'inflation devrait baisser à 2 %. Selon les projections, la dette publique restera stable en 2025 avant de diminuer à moyen terme, les autorités poursuivant l'apurement des arriérés intérieurs. Si la dette intérieure et la dette extérieure demeurent viables, la stabilité budgétaire et économique nécessitera une vigilance constante.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'AVENIR

4. Le gouvernement reste fermement attaché à un programme de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Les politiques macroéconomiques du Mali pour la période avril 2025-février 2026 ont donné la priorité à la bonne gouvernance, à la viabilité des finances publiques, à une gestion saine des finances publiques et à l'aide aux ménages les plus vulnérables. Le programme de référence servira de point d'ancrage pour chacune de ces priorités, tout en s'appuyant sur les progrès accomplis pendant et après l'accord FEC 2019-2022 et conformément à la nouvelle vision de développement à long terme du Mali, Vision 2063 (voir annexe). Le gouvernement reste engagé à préserver la viabilité budgétaire et fixera un plafond pour le déficit budgétaire primaire net de 225 milliards de FCFA à fin septembre 2025 et de 300 milliards de FCFA à fin décembre 2025 (**objectifs quantitatifs**). Une mobilisation continue des recettes sera nécessaire pour financer les dépenses prioritaires tout en maintenant la discipline budgétaire. Ainsi, le gouvernement fixera également un plancher pour les recettes fiscales hors paiements exceptionnels du secteur minier de 1 521 milliards de FCFA à fin septembre 2025 (**objectif indicatif**) et de 2 077 milliards de FCFA à fin décembre 2025 (**objectif quantitatif**).

A. Relèvement à la suite des inondations de 2024

5. Pour se remettre des inondations de 2024 et répondre aux besoins élémentaires, les autorités ont activé un plan national de riposte. Au-delà des aides budgétaires directes, l'Etat a mobilisé un appui complémentaire auprès d'institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, le PAM et d'autres institutions des Nations Unies et bilatéraux. Le retrait de l'USAID peut se traduire par de nouveaux besoins non satisfaits si le gouvernement n'est pas en mesure d'intervenir pour compenser pleinement les ressources perdues. Les mesures de riposte se concentreront sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la prise en charge des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et la fourniture d'un appui essentiel aux agriculteurs pour rétablir la productivité agricole, la reconstruction et réhabilitation des infrastructures.

6. Pour soutenir davantage les efforts de relance, les autorités mettront en œuvre une aide économique ciblée en 2025. Le gouvernement augmentera les investissements publics dans la réparation et le réaménagement des infrastructures essentielles. Les domaines prioritaires comprennent la remise en état des réseaux de transport (routes et ponts), la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et la reconstruction des services publics essentiels tels que les écoles, les centres de santé et le logement. Ces mesures visent à accélérer la reconstruction, à renforcer la résilience et à rétablir l'activité économique après les inondations de 2024.

B. Renforcer la politique budgétaire

Augmenter les recettes budgétaires

7. Le Gouvernement a l'intention de poursuivre les réformes en matière d'administration fiscale, toutes choses qui améliorent la viabilité des finances publiques, en lien avec le programme FEC 2019-22. Le Gouvernement est déterminé à accroître les recettes intérieures au cours des prochaines années pour permettre une augmentation des investissements publics. Deux grandes réformes sont prévues :

- Etendre l'utilisation des procédures électroniques de déclaration, de paiement électronique et d'imposition mobile, et utiliser systématiquement le Système intégré normalisé d'administration fiscale (SIGTAS). Cela fait partie des efforts en faveur de la digitalisation et de la gouvernance des données. Afin d'améliorer le civisme et l'efficacité, les paiements en ligne seront progressivement mis en place pour la plupart des entreprises assujetties à la TVA. Actuellement, la plupart des gros contribuables règlent déjà leurs impôts en ligne, et le gouvernement entend augmenter la part des moyens contribuables ayant recours à ce dispositif. L'objectif du gouvernement est de porter la part des recettes reçues par paiement électronique à 40% pour l'ensemble des entreprises d'ici à fin 2025, contre 30 % en 2024 (**repère structurel pour fin décembre 2025**).
- Connecter les bases de données et échanger systématiquement des données entre le Trésor (DNTCP), les douanes (DGD) et la Direction générale des impôts (DGI). Une instruction portant sur l'échange de données informatisées entre la DGTCP, la DGD et la DGI relative aux liquidations, aux émissions et aux encaissements devra être signée par le Ministre de l'Economie et des Finances avant fin 2025 (**repère structurel décembre 2025**).

Amélioration de la gestion des finances publiques (GFP)

8. Le Gouvernement renforcera la programmation des dépenses afin d'assurer une exécution efficiente du budget, de protéger les dépenses prioritaires et de prévenir l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Pour ce faire, il renforcera la coordination entre les engagements de dépenses, les plans de passation des marchés publics et la gestion de trésorerie. Cette approche vise à optimiser les décisions de dépenses en fonction des liquidités disponibles, en veillant à ce que les programmes essentiels restent adéquatement financés tout en préservant l'équilibre budgétaire.

9. Les autorités sont déterminées à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs dans le cadre de leur stratégie globale de renforcement de la viabilité budgétaire. Un plan à moyen terme a été élaboré par la DGTCP pour réduire progressivement l'encours des arriérés intérieurs. Le même plan sera élaboré pour les arriérés extérieurs. Pour conforter cet engagement, le Gouvernement a fixé un objectif indicatif d'accumulation nette nulle pour les nouveaux arriérés intérieurs garantissant que le niveau de fin septembre et fin décembre 2025 ne s'éloigne pas trop de celui de fin 2024 (282,8 milliards de FCFA). Le Gouvernement s'engage

à respecter l'objectif quantitatif de non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs qui doit être respecté de manière continue, sans que le niveau total des arriérés extérieurs ne dépasse à aucun moment, pour la durée du programme de référence, le niveau enregistré au 28 février 2025 (103.5 milliards de FCFA). Cet objectif sera vérifié aux périodes tests de fin septembre et fin décembre 2025. (voir le tableau 1 et le protocole d'accord technique pour plus de détails).

C. Aider les plus vulnérables

10. Le Gouvernement est déterminé à renforcer les dispositifs de protection sociale pour atténuer l'impact des chocs récents et atténuer la pauvreté. À cette fin, il continuera à développer les programmes sociaux qui améliorent les conditions de vie, réduisent l'insécurité alimentaire et renforcent l'inclusion sociale, en ciblant en particulier les populations les plus vulnérables. Il s'agira de développer des activités et des initiatives créatrices de richesses pour les populations à travers le financement, l'appui et l'accompagnement des projets suscités et présentés par les jeunes et les femmes. Enfin, il faudrait poursuivre à court terme les distributions de kits alimentaires et monétaires aux familles touchées par la malnutrition et l'insécurité alimentaire, en veillant à ce que l'aide essentielle bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin. Cet engagement est renforcé par un objectif indicatif relatif aux dépenses sociales prioritaires, qui souligne la volonté des autorités de protéger les populations les plus vulnérables.

D. Promouvoir la bonne gouvernance

11. Le Gouvernement poursuit la promotion de la bonne gouvernance. En effet, un Pôle National Economique et Financier a été récemment créé pour renforcer la lutte contre la délinquance économique et financière. Des réformes ont concerné la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les structures spécialisées telles que la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), le Bureau du Vérificateur Général (BVG) et l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI). D'autres réformes visant la bonne gouvernance sont en cours de mise en œuvre notamment l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et la création de la Cour des Comptes prônée dans la nouvelle constitution.

12. Le Gouvernement s'engage à poursuivre le renforcement de la transparence et de la comptabilité. À cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- **Compte dédié à la BCEAO :** le gouvernement créera un compte dédié à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour recevoir les décaissements au titre de la FCR, avec des relevés trimestriels du compte.
- **Utilisation pour les besoins liés aux inondations.** Les ressources accordées au titre de la FCR serviront à couvrir les besoins causés par les inondations. Il s'agit notamment de financer des dépenses essentielles pour la reconstruction, des mesures de sécurité alimentaire et la remise en état des infrastructures essentielles, y compris les installations WASH.

- **Rapports trimestriels sur les dépenses et publication** : ces rapports seront établis dans les deux mois suivant la période concernée et disponibles sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances. Ces rapports comprendront : les institutions concernées, l'objet des dépenses, les biens et services acquis, les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives et une analyse par programme (**repères structurels**).
- **Audit indépendant réalisé par le BVG** : Le Gouvernement demandera au BVG — un organe indépendant — de vérifier l'utilisation des fonds de la FCR et de publier les résultats en ligne 14 mois après **le décaissement des fonds** de la FCR.
- **Marchés publics équitables et transparents** : tous les contrats attribués au titre de la FCR suivront des directives strictes en matière de marchés publics, garantissant ainsi une concurrence loyale et la transparence. La procédure de passation des marchés sera conforme au Code des marchés publics du Mali ainsi qu'aux régimes dérogatoires et les résultats seront publiés, notamment ceux portant sur le processus de sélection des fournisseurs, les contrats attribués et les informations sur les bénéficiaires effectifs. Les résultats des appels d'offres et des contrats seront publiés dans un délai de deux mois après l'attribution des contrats sur le site Internet de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP). Une section dédiée à la FCR sera créée en ligne pour assurer le suivi de tous les fournisseurs, des appels d'offres et des détails des contrats (**repère structurel**).

13. Renforcer la transparence des transactions budgétaires est la priorité du Gouvernement. Le système actuel de comptes bancaires multiples pour le paiement des fournisseurs et la perception des recettes, associé à un compte à la banque centrale régionale, pourrait compliquer les opérations de gestion de trésorerie. Un recensement des comptes bancaires du secteur public a été réalisé en 2019. Un recensement desdits comptes sera réalisé par le Trésor. Les conclusions préliminaires de ce recensement seront communiquées aux services du FMI (**repère structurel pour fin septembre 2025**). Pour la mise en œuvre des recommandations dudit recensement, un plan d'action sera validé, en mettant notamment l'accent sur les comptes dormants et inactifs (**repère structurel pour fin décembre 2025**).

SUIVI DU PROGRAMME

14. Le programme de référence de 11 mois à compter du premier semestre 2025 reposera sur cinq objectifs quantitatifs, cinq objectifs indicatifs (tableau 1) et 6 repères structurels (tableau 2). La première revue sera basée sur les objectifs pour le 30 septembre 2025 et la seconde sur les objectifs pour le 31 décembre 2025. Le protocole d'accord technique (PAT) décrit plus en détail les objectifs indicatifs et quantitatifs et les repères structurels ainsi que les exigences relatives à la communication d'informations au FMI.

Tableau 1. Mali : Proposition d'objectifs indicatifs et quantitatifs pour le programme de référence
(en milliards de FCFA)

	<i>fin-septembre 2025</i>
Objectifs indicatifs	
Plancher des recettes fiscales nettes à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière ¹	1521
Plancher des dépenses sociales et de développement prioritaires ²	400
Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs de l'État ³	0
Objectif quantitatif	
Plafond du déficit budgétaire primaire net ⁴	225
Objectif quantitatif continu	
Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de l'État sur les obligations de la dette extérieure ⁵	0
	<i>fin-décembre 2025</i>
Objectifs indicatifs	
Plancher des dépenses sociales et de développement prioritaires	671
Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs de l'État	0
Objectifs quantitatifs	
Plafond du déficit budgétaire primaire net ⁴	300
Plancher des recettes fiscales nettes à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière ¹	2077
Objectif quantitatif continu	
Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de l'État sur les obligations de la dette extérieure ⁵	0

Sources : autorités maliennes ; projections des services du FMI.

¹ Le plancher des recettes fiscales nettes, à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière, est donné par le total des recettes fiscales moins tout versement reçu des sociétés minières suite à la mise en œuvre des protocoles fiscaux antérieurs. Si les remboursements d'impôts dépassent (sont inférieurs au) montant projeté, les recettes seront ajustées à la baisse (à la hausse). Sur la base des prévisions des services du FMI pour les recettes fiscales, les recettes minières exceptionnelles et le PIB nominal (non rebasé), les recettes fiscales hors recettes minières exceptionnelles de FCFA 2077 en 2025 seraient équivalentes à 14,1 pour cent du PIB.

² Les dépenses sociales prioritaires sont définies comme la somme des dépenses dans les secteurs de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire et supérieur, de la recherche scientifique, de la santé et du développement social, à l'exception des transferts à la Caisse malienne de sécurité sociale. Elle comprend les dépenses de développement prioritaires, comme dans les routes, mais ne comprend pas les dépenses d'investissement liées aux projets financées par des partenaires techniques et financiers étrangers. Sur la base des prévisions des services du FMI concernant les dépenses sociales et de développement prioritaires et le PIB nominal (non rebasé), les dépenses sociales et de développement prioritaires de 671 FCFA en 2025 équivaleraient à 4,6 pour cent du PIB.

³ Les arriérés intérieurs correspondent aux paiements en souffrance depuis plus de 90 jours. Pour les nouveaux arriérés intérieurs, l'objectif indicatif est d'atteindre, pour septembre 2025 et pour décembre 2025, une accumulation nette nulle, sans dépasser le niveau enregistré à fin décembre 2024 (282,8 milliards de FCFA).

⁴ Les estimations en cours d'année du déficit budgétaire primaire net sont volatiles en raison du caractère saisonnier et du manque d'uniformité dans les données. Les estimations du déficit primaire net pour le T3 2025 seront donc préliminaires. Sur la base des prévisions des services du FMI concernant le déficit budgétaire, les paiements d'intérêts et le PIB nominal (non rebasé), un déficit primaire net de FCFA 300 en 2025 équivalerait à 2 % du PIB.

⁵ Nonobstant l'objectif quantitatif sur l'accumulation nette d'obligations au titre de la dette extérieure, le gouvernement négocie de bonne foi avec les créanciers extérieurs et respectera toutes les politiques pertinentes régissant le financement du FMI, y compris la politique de tolérance zéro sur les arriérés extérieurs. Pour les arriérés extérieurs l'objectif quantitatif continu est que le niveau ne dépasse pas celui constaté à fin février 2025 (103,5 milliards de FCFA).

Tableau 2. Mali : Liste des repères structurels potentiels dans le cadre du programme de référence

Mesures proposées	Dates d'évaluation	Objectif
Repères structurels		
1. Le comité chargé de superviser le paiement numérisé des impôts dans l'administration fiscale devrait se fixer et atteindre comme objectif de porter la part des reçus via des paiements électroniques à 40 % pour toutes les entreprises d'ici fin 2025, contre 30 % en 2024.	fin décembre 2025	Améliorer la mobilisation des recettes
2. Préparer et publier des rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements au titre de la FCR conformément à l'engagement des autorités de dépenser tel qu'il est énoncé dans la lettre d'intention, dans les deux mois qui suivent la période de déclaration.	fin septembre 2025 fin décembre 2025	Renforcer la bonne gouvernance et la transparence
3. Publier les contrats de marchés publics, les processus de sélection des fournisseurs et les bénéficiaires effectifs pour les contrats liés aux dépenses au titre de la FCR (dans les deux mois suivant l'attribution des contrats)	fin septembre 2025 fin décembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance budgétaire
4. Réaliser un recensement des comptes bancaires du secteur public par le Trésor et partager les conclusions préliminaires avec le FMI	fin septembre 2025	Promouvoir une bonne gouvernance budgétaire
5. Proposer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du recensement des comptes bancaires du secteur public par le Trésor, y compris une attention particulière portée aux comptes dormants et inactifs.	fin décembre 2025	Promouvoir la bonne gouvernance budgétaire et accroître la transparence des finances publiques
6. Signer une instruction du Ministre de l'Économie et des Finances pour démarrer l'échange de données informatisées entre la DGTCP, la DGD et la DGI relative aux liquidations, aux émissions et aux encaissements.	fin décembre 2025	Promouvoir une gouvernance budgétaire et une gestion des résultats de qualité
* Les rapports trimestriels sur l'utilisation des décaissements du FCR aux deuxième, troisième et quatrième trimestres 2025 devront être publiés respectivement fin août 2025, fin novembre 2025 et fin février 2026.		
** Le repère structurel relatif à la publication des contrats d'approvisionnement dans les deux mois suivant leur attribution est un repère structurel continu, ce qui signifie qu'il doit être mis en œuvre et suivi de manière cohérente tout au long du programme.		

Annexe I du MPEF : Vue d'ensemble du programme de réformes

Cette annexe du MPEF décrit les réformes passées dans le cadre de programmes antérieurs avec le FMI, souligne les progrès réalisés et décrit en détail les prochaines étapes prévues par le Gouvernement à moyen terme, y compris les initiatives prévues dans le cadre du plan de développement à long terme Vision 2063 pour le Mali.

Vue d'ensemble des réformes en cours

1. **La politique budgétaire continue d'être guidée par une convergence progressive vers l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA, afin d'assurer la viabilité budgétaire tout en préservant la croissance.** Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement met l'accent sur l'augmentation des recettes intérieures par des mesures de politique fiscale, l'amélioration des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la qualité des dépenses.

2. **Malgré la non-tenu des deux dernières revues de l'accord au titre de la FEC en février 2021 et les troubles politiques qui ont suivi, les autorités ont déployé de gros efforts pour maintenir l'équilibre budgétaire et ont continué à progresser dans la mise en œuvre des réformes structurelles.** Selon les estimations, tous les critères de réalisation budgétaire ont été respectés pour ce qui aurait été les quatrième, cinquième et sixième revues du programme (couvrant la période de fin 2020 à fin 2021). Les autorités ont atteint la moitié des 14 repères structurels non encore atteints, notamment les engagements de transparence liés à la FCR, l'adoption de plans d'engagement dans tous les ministères et l'extension de la télédéclaration et du télépaiement des impôts à toutes les grandes entreprises. Dans un contexte politique fragile, il a été plus difficile de mobiliser le soutien aux réformes de la gouvernance et de la politique en matière de masse salariale. Toutefois, la masse salariale publique en pourcentage des recettes s'est stabilisée et a diminué depuis les consultations de 2023 au titre de l'article IV.

3. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes visant à élargir l'assiette de l'impôt et à rationaliser les dépenses fiscales.** Les progrès suivants ont été réalisés, et d'autres sont encore en cours :
 - **Le projet de code général des impôts (CGI)**, actuellement examiné par le Gouvernement, vise à consolider et moderniser la législation fiscale malienne en créant un code unique et complet. Parmi les principales améliorations figurent l'intégration des dispositions fiscales non codifiées, la suppression des réglementations obsolètes, la suppression des redondances et la mise en conformité avec les engagements régionaux et internationaux envers l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Le code introduit des réformes de fond dans divers domaines :
 - **Impôts directs** : clarifie la territorialité fiscale, modernise les règles de l'impôt sur les sociétés, renforce les protections contre l'évasion fiscale et introduit l'imposition des plus-values.

- **Impôts indirects** : redéfinit les transactions imposables, clarifie les règles de la TVA et préserve l'assiette de la TVA.
- **Droits d'enregistrement et droits de timbre** : simplifie et actualise les dispositions, définit les actes imposables et élimine les exonérations inefficaces.
- **Fiscalité locale** : codifie les lois existantes régissant les ressources fiscales locales.
- **Procédures** : moderniser la comptabilité, la télédéclaration, les contrôles fiscaux et les droits des contribuables, tout en renforçant les sanctions.
- **Impôt foncier** : Le Gouvernement prévoit d'améliorer l'efficacité de l'imposition foncière en adoptant une Loi instituant une taxe sur le patrimoine foncier.
- **Exonérations fiscales** : le Gouvernement progresse dans la rationalisation des exonérations fiscales. À cet égard, en vertu du nouveau code minier, les grandes entreprises minières ne sont exemptées que pendant la phase de développement et aucune dérogation n'est applicable pendant la phase de production. En outre, en vue de maîtriser les crédits de TVA, une application dédiée vient d'être mise en place entre la Douane et les Impôts pour implémenter la nouvelle liste des équipements, matériels et autres produits importés par les sociétés minières et leurs sous-traitants miniers. Cette liste minière sera renouvelée tous les 3 ans.
- **Renforcement de la taxation des produits pétroliers** : le Gouvernement entend renforcer la fiscalité des produits pétroliers importés. À cette fin, le Gouvernement prévoit d'introduire le marquage couleur des produits pétroliers exonérés.
- **Services bancaires mobiles** : le paiement des impôts par services bancaires mobiles est déjà inclus dans le code des procédures fiscales (2020). Le gouvernement s'est engagé à déployer progressivement un système pour faciliter l'utilisation des téléphones portables pour le paiement des impôts par les petits contribuables dans tous les centres des impôts. Cela devrait permettre aux contribuables du secteur informel de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale et de réduire le poids de l'économie informelle.
- **Amélioration du traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA** : pour rationaliser le processus de TVA et atténuer son impact sur la trésorerie des entreprises, le gouvernement s'est engagé à opérer des réformes clés pour assurer son efficacité et sa neutralité. Il s'agit notamment des mesures suivantes : i) un traitement mensuel différencié des demandes fondé sur les risques, déjà mis en œuvre par une instruction ; ii) limiter l'application du paiement différé de la TVA à l'importation (ou l'auto-imposition de la TVA) aux entreprises à faible risque qui se trouvent fréquemment dans une situation de crédit de TVA en raison de leur activité ; et iii) réapprovisionnement suffisant du compte spécial de remboursement des crédits de TVA en ressources et en dépenses au moyen d'un décret préalable conforme à la réglementation.

- **Nettoyage du registre central des contribuables** : le Gouvernement s'engage à poursuivre le nettoyage du registre central des contribuables en désactivant les numéros d'identification fiscale (NIF) et les comptes fiscaux des contribuables inactifs. En outre, elle s'engage à poursuivre ses efforts pour accroître l'utilisation du NIF en tant que seule référence parmi les contribuables et pour faciliter l'accessibilité en ligne de la base de données générale des contribuables par les départements du Ministère de l'Économie et des Finances et par tous les départements et organismes partenaires.
- **Le nouveau code minier** : Le 29 août 2023, le Mali a promulgué la loi n° 2023-040 remplaçant le Code minier de 2019 afin de mieux protéger les intérêts de l'État et d'assurer une répartition plus équitable de la rente minière. Malgré les innovations introduites en 2019, un cadre plus solide a été nécessaire pour régler les relations entre l'État et les sociétés minières nécessitant de combler ses lacunes. Les principales modifications budgétaires sont résumés dans l'encadré :

Encadré 1. Mali : Le nouveau code minier de 2023

Cet encadré résume les principales modifications fiscales du Code minier de 2023.

En 2023, le Mali a adopté un nouveau code minier, remplaçant le précédent de 2019. Les principales modifications fiscales sont les suivantes :

Deux conventions d'établissement

Les opérations minières sont régies par deux conventions distinctes, ce qui garantit une meilleure négociation pour chaque phase :

- Phase de recherche : Définit les conditions d'exploration, valables pour la durée du permis de recherche (jusqu'à 9 ans). L'approbation est soumise à la confirmation du ministère des Mines et du ministère des Finances, suivie d'un décret.
- Phase d'exploitation : Réglemente les opérations minières, valable jusqu'à 12 ans, y compris le développement. Les renouvellements sont sujets à renégociation et plafonnés à un maximum de 10 ans. Tous les accords doivent être publiés sur le site Web du ministère des Mines pour en assurer la transparence (exigence de l'ITIE consacrée par le Code Minier).

Période de stabilité budgétaire réduite

- Permis de recherche : La stabilité fiscale couvre toute la période de validité du permis, y compris les renouvellements.
- Permis d'exploitation : La stabilité fiscale prend fin 10 ans après la première production commerciale.

Réformes fiscales

- Transfert de titres miniers : Les transferts indirects, qui n'étaient pas imposés auparavant, seront désormais soumis à l'impôt.
- Redevance de surproduction : Les entreprises doivent respecter leurs plans de production. Si elles dépassent la production prévue de plus de 30%, elles doivent payer à l'État une redevance fonction du niveau de surproduction de 20% à 40% en fonction du niveau de dépassement.
- Taxe sur les superprofits: Les revenus provenant de substances non prévues par le permis d'exploitation sont imposés à 50% du chiffre d'affaires, à payer à l'État.
- Taxe ad valorem : basée sur la valeur de la production, avec des taux indexés sur les prix du marché tels que définis par les dispositions du Code minier et de son décret d'application.

Participation de l'État dans les sociétés minières

- S'appuyant sur le nouveau Code minier, l'État détient toujours 10 % à titre gratuit des parts des sociétés minières et il a la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire de 20 %, ce qui lui permettra de bénéficier plus directement de l'exploitation des ressources.
- La part, en numéraire, des investisseurs nationaux est de 5%.

A. Changements dans les administrations fiscales et douanières

4. L'évaluation du système d'administration fiscale de 2023 a montré des améliorations significatives. Les autorités ont sollicité une évaluation à l'aide de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT), qui a révélé des progrès considérables en 2023 par rapport à l'évaluation précédente de 2019. Le nombre de domaines notés A est passé de 3 à 10 entre 2019 et 2023, et le domaine spécifique de la promotion de l'observance fiscale, par exemple, a amélioré le formulaire D à A complet. Les améliorations ont principalement porté sur les domaines suivants : élaboration de plans pour promouvoir la culture fiscale et améliorer la variété et l'accessibilité des informations et des services ; le déploiement du système informatique intégré et des plateformes électroniques de déclaration et de paiement ; la modernisation des procédures de règlement des différends ; le recensement et l'évaluation des risques de non-conformité ; un plan solide d'amélioration de la discipline fiscale ; le mécanisme d'assurance de l'intégrité du personnel en place ; la mise en œuvre des recommandations issues du contrôle externe indépendant et la publication de rapports sur les résultats financiers et opérationnels.

5. Les autorités ont adopté un plan d'action pour remédier aux faiblesses résiduelles recensées dans le cadre de l'outil TADAT 2023. En outre, les autorités ont réorganisé la commission TADAT chargée du suivi des recommandations de l'outil TADAT 2023. Les domaines à améliorer sont les suivants : le manque de fiabilité du registre des contribuables et le manque d'initiatives visant à détecter les contribuables potentiels ; l'absence d'un mécanisme de gestion des risques opérationnels et liés aux ressources humaines ; le faible taux de respect des délais de dépôt des déclarations de revenus ; l'absence de contrôle sur les montants recouvrables impayés ; l'absence d'un système de collecte et de recoupement de données automatisé à grande échelle ; et les longs délais de traitement des contentieux fiscaux et des remboursements de TVA.

6. Le Gouvernement entend améliorer encore la structure organisationnelle et fonctionnelle des douanes, ainsi que renforcer les procédures déficientes. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre les principales mesures suivantes :

- *Valeur transactionnelle.* Les pouvoirs publics ont pris les mesures (structurelles, techniques et informatiques) nécessaires pour que la transaction soit strictement encadrée par des règles à l'échelle nationale. La mise en service du module de « valeur » de SYDONIA WORLD et l'application de la valeur transactionnelle à 45 lignes tarifaires début 2021. La mise à jour automatique des données sur la valeur des produits ciblés dans le module est réalisé à fin avril 2021. À cet effet, les autorités ont l'intention de débloquer rapidement les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la mise en place en temps voulu du module

d'évaluation en douane, en collaboration avec le Centre d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest et la CNUCED.

- *Nouveau code des douanes.* L'Assemblée nationale a adopté une loi sur le code des douanes afin de tenir compte des meilleures pratiques internationales, d'améliorer l'efficacité de l'administration et de moderniser ses procédures. Le gouvernement prévoit de publier tous les règlements nécessaires à l'application du nouveau code des douanes (décrets, arrêtés, instructions) d'ici fin décembre 2025.
- *Interconnexion du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) :* l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal a été établie. Le gouvernement œuvre à l'amélioration des liaisons avec le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger et le Togo.
- *Gestion automatisée des risques pour l'ensemble des directions opérationnelles :* des travaux sont en cours pour améliorer sa fiabilité, notamment par l'informatisation des contentieux (TAC). Les effectifs de la division du renseignement et de l'analyse des risques (DRAR) ont été renforcés au second semestre 2019 (cinq agents informatiques). La Banque mondiale a mené une mission de diagnostic sur la gestion des risques en 2023 et formulé des recommandations pour améliorer cette fonction, dans le but de renforcer la gestion des risques au sein de l'administration des douanes du Mali. Il s'agit notamment de déployer une nouvelle stratégie de gestion des risques, de restructurer le comité de sélectivité pour améliorer son fonctionnement, de mettre à jour les cadres législatifs pour soutenir la gestion des risques, d'améliorer la gouvernance des données et de faire progresser l'intégration technologique avec des systèmes tels que SYDONIA et SIGMAT. En outre, il suggère une planification stratégique des ressources humaines et une formation ciblée pour renforcer les compétences en analyse et en gestion des risques. Il est également nécessaire d'améliorer la fonction de renseignement.
- *Gestion des ressources humaines :* La mise en œuvre d'un système automatisé de gestion des ressources humaines (GRH), jumelée à l'adoption de pratiques de RH axées sur les compétences, simplifiera les processus de RH. Le plan du gouvernement consistant à élaborer et à mettre en œuvre une politique globale de formation est crucial pour renforcer les compétences des agents des douanes et leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités. Pour conserver un effectif compétent et motivé, il est essentiel d'établir une politique de recrutement claire qui soit axée sur les besoins de l'organisation et favorise les services en fonction de ses mérites et de ses compétences. Ces initiatives jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des douanes.
- *Digitalisation et gouvernance des données :* Le Gouvernement progresse en matière de digitalisation, de gouvernance des données et d'amélioration des interfaces entre les systèmes fiscaux. Il est essentiel d'améliorer les applications actuelles telles que SIGECOD (Système Intégré de Gestion du Contrôle Documentaire Préalable) et PEDONIA (Gestion des Ressources Humaines).

B. Améliorer l'efficience des dépenses

7. Le Gouvernement du Mali, conformément aux recommandations des Assises nationales de la Refondation, a décidé de mettre en place un système de gestion des ressources humaines intégrant les données biométriques au profit des Fonctions publiques de l'Etat et des Collectivités territoriales.

8. Le Projet dont le lancement a eu lieu le 24 mai 2022 sous la présidence du Président de la Transition, permettra de doter les Fonctions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales d'un système de gestion des ressources humaines intégrant les données biométriques du RAVEC.

C. Améliorer la viabilité des finances publiques

9. **Le gouvernement entend renforcer le cadre des partenariats public-privé (PPP).** Les pouvoirs publics ont l'intention de préparer une feuille de route pour renforcer l'évaluation, la quantification et le suivi des investissements publics, couvrant aussi bien les projets en PPP que les projets d'investissement classiques (hors PPP). Il s'agit notamment de veiller à ce que tous les projets de PPP fassent l'objet d'une évaluation préalable pour s'assurer de la viabilité du projet sur les plans économique, financier et environnemental ainsi que sur le plan de la soutenabilité budgétaire afin de renforcer la gestion des investissements publics.

10. **Il est essentiel de réformer la compagnie d'électricité du Mali pour garantir un secteur énergétique fiable, abordable et financièrement viable.** La réforme devrait privilégier l'amélioration de l'efficience opérationnelle, la réduction des pertes techniques et commerciales, et le renforcement de la gestion financière pour garantir le recouvrement des coûts. Récemment, le gouvernement a recapitalisé partiellement la compagnie d'électricité et signé un accord avec les banques locales pour rééchelonner la charge de sa dette. En outre, la diversification du bouquet énergétique en augmentant la part des énergies renouvelables contribuera à réduire la dépendance à l'égard des importations de carburants coûteux et à renforcer la sécurité énergétique.

11. **Le Gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre une stratégie d'emprunt prudente afin de préserver la viabilité de la dette.** En ce qui concerne les emprunts intérieurs sur le marché régional, l'accent sera mis sur l'émission d'obligations à plus longue échéance afin d'améliorer la viabilité de la dette et de réduire progressivement l'encours des arriérés de paiement intérieurs ainsi que les arriérés extérieurs existants. En outre, le gouvernement poursuit des négociations de bonne foi avec les prêteurs internationaux et s'engage à respecter toutes les politiques pertinentes du FMI à cet égard.

D. Renforcer la conformité prudentielle

12. **Immobilisations Hors Exploitation (IHE) :** En vue de renforcer le respect du dispositif prudentiel par la sortie des IHE du bilan des banques, le gouvernement a encouragé la création de la Société de Gestion des Immobilisations Hors Exploitations (SGIHE), avec la participation de 7

banques dans son capital social. Tous les organes de la SGIHE (Conseil d'administration, Direction générale, Commissaires aux comptes, etc.) sont constitués.

E. Renforcer la résilience aux chocs climatiques

13. Le Gouvernement du Mali a donné la priorité aux politiques d'adaptation au changement climatique afin de renforcer la résilience et de promouvoir le développement durable. Des efforts sont en cours pour renforcer l'agriculture adaptée au changement climatique, améliorer la gestion des ressources en eau et lutter contre la désertification afin de préserver les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. La stratégie du gouvernement prévoit également le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire et hydroélectrique, afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles. En outre, les considérations climatiques sont intégrées dans la planification nationale, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe et la mobilisation de financements internationaux pour soutenir les initiatives vertes. La collaboration avec les partenaires au développement et le secteur privé reste essentielle pour mettre en œuvre des politiques climatiques efficaces et assurer la durabilité environnementale à long terme au Mali.

Plan de développement national : Vision 2063

14. Le Gouvernement malien s'est engagé en faveur d'un développement inclusif et durable grâce à une vision à long terme couvrant la période 2024-2063, tirée par les enseignements tirés des stratégies passées et des études nationales. L'objectif primordial est de bâtir « une nation souveraine et unie, bien gouvernée et sûre, dotée d'une économie renforcée, intégrée et avancée, d'un niveau élevé de développement humain et d'un environnement durable et préservé ». Cette ambition est d'éradiquer la pauvreté, d'accélérer la croissance économique à deux chiffres et d'atteindre le statut de pays à revenu élevé d'ici à 2063. La Vision 2063 est structurée en quatre phases, chacune guidant les progrès vers cette transformation à long terme. La première phase de cette vision est la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033).

15. La Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024-2033) présente un plan global de développement du Mali pour la prochaine décennie, avec des objectifs ambitieux fixés dans les secteurs clés. La SNEDD s'articule autour des cinq piliers suivants:

- i. **Renforcement de la souveraineté et consolider la paix et la sécurité** : La stratégie du gouvernement comprend i) le renforcement des capacités du pays en matière de défense et de sécurité, ii) la préservation et la consolidation de la cohésion sociale, notamment par la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue intermalien.
- ii. **Refondation de la gouvernance** : La stratégie gouvernementale met l'accent sur le renforcement de la démocratie, de l'état de droit et de la décentralisation pour autonomiser les communautés locales. Il sera essentiel de renforcer le système judiciaire, de lutter contre

la corruption et d'améliorer l'administration publique pour encourager un gouvernement plus transparent.

- iii. **Transformation structurelle de l'économie et croissance** : Le gouvernement vise à passer d'une économie principalement agricole à une économie industrialisée et plus diversifiée. Cette vision privilégie l'investissement dans l'agriculture, les mines, l'énergie et le secteur manufacturier afin de créer des industries à valeur ajoutée. Le développement des infrastructures, en particulier des transports, de la connectivité numérique et de l'accès à l'énergie, sera crucial pour libérer le potentiel économique et attirer les investissements intérieurs et étrangers.
- iv. **Renforcement du capital humain et développement des territoires résilients** : L'un des piliers essentiels de la stratégie gouvernementale consiste à investir dans l'éducation, la santé, l'égalité entre les sexes et la protection sociale afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée et productive. Élargir l'accès à une éducation de qualité, en particulier dans les sciences, la technologie et la formation professionnelle, préparera la jeunesse malienne au marché du travail de demain. La couverture universelle des soins de santé et les programmes de protection sociale assureront une société plus saine et plus inclusive.
- v. **Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résilience** : Compte tenu de la vulnérabilité du Mali au changement climatique, la SNEDD met l'accent sur la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et l'agriculture durable. Les stratégies de reboisement, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques contribueront à assurer l'équilibre écologique et la sécurité alimentaire à long terme.
- vi. **Le Gouvernement mènera une politique budgétaire volontariste dans la mise en œuvre de la SNEDD**. Grâce à une forte hausse des recettes et à la maîtrise des dépenses courantes, le déficit budgétaire devrait diminuer progressivement pour atteindre environ 1 % du PIB en 2033, ce qui contribuera à préserver la viabilité de la dette. Le financement de la SNEDD proviendra de ressources publiques, de fonds d'investissement, d'investissements directs étrangers (IDE), de partenariats public-privé (PPP), et du soutien des partenaires au développement.
- vii. **Le Gouvernement entend mieux refléter les objectifs de la SNEDD dans les départements ministériels et autres structures de l'administration à travers les différents secteurs de développement**. Pour parvenir à l'atteinte de cet objectif, la Lettre de Politique Ministérielle (LPM) a été élaborée pour 4 départements ministériels en vue d'une implémentation test avant d'être généralisée dans l'ensemble de l'administration. La LPM constitue un outil de décision, de programmation et de suivi-évaluation des actions d'un département ministériel et définit la contribution du secteur à la réalisation des objectifs de la SNEDD.

- viii. **Dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre optimale des politiques publiques, il a été entrepris la création d'une Direction de l'Economie en vue de l'organisation institutionnelle de la gestion de l'économie et de la planification du développement pour assurer la qualité, la viabilité et l'efficacité des politiques publiques de développement.** Pour ce faire, l'essentiel des projets de textes afférents à la création de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) ont été élaborés pour être soumis à une validation interne avant d'être introduits dans le circuit d'adoption gouvernementale.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les concepts, les définitions et les procédures de communication des données mentionnées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) pour la période couverte par l'accord dans le cadre du programme de référence. Il présente également les procédures d'établissement de rapports, les définitions et les méthodes de calcul, les objectifs indicatifs et quantitatifs, les repères structurels et les autres engagements pris dans le cadre du MPEF.

1. Les taux de change du programme seront calculés sur la base des taux officiels utilisés par le FMI pour le 11 avril 2025.

COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet d'objectifs quantitatifs seront transmises périodiquement au FMI conformément au calendrier du programme de référence défini dans le MPEF. Toute mise à jour en dehors du calendrier habituel indiqué dans le tableau 1 doit également être signalée rapidement (dans un délai d'une semaine). En outre, les autorités consulteront les services du FMI si elles obtiennent de nouvelles informations ou données qui ne sont pas expressément définies dans le présent PAT, mais qui sont pertinentes pour suivre ou mesurer les résultats par rapport aux objectifs du programme.

DÉFINITIONS DES VARIABLES

3. Sauf indication contraire, on entend par gouvernement l'administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les autorités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. La définition de la dette est énoncée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La « dette » s'entend comme l'ensemble des passifs courants, donc non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre diverses formes ; Les principales sont les suivantes :

- (i) **des prêts**, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les

fonds, et paient généralement des intérêts, en rachetant la garantie auprès de l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) **des crédits-fournisseurs**, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé après la date de livraison des biens ou de prestation du service ; et
- (iii) **des accords** de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (au début du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, hormis les paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette donnée ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. Dette extérieure. Aux fins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée, ou devant être payée, dans une monnaie autre que le franc CFA (à l'exception de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est considérée comme une dette extérieure). Cette définition s'applique également aux dettes contractées entre les pays membres de l'UEMOA.

OBJECTIFS QUANTITATIFS

7. Sauf indication contraire, les objectifs suivants serviront d'objectifs quantitatifs à fin décembre 2025 (MPEF, tableau 1). Ces objectifs constituent des éléments essentiels du programme de référence sur 11 mois, avril 2025–février 2026.

A. Plafond du déficit budgétaire primaire net

8. Le solde budgétaire primaire net (base engagements) est défini comme la différence entre les ressources budgétaires totales et le total des dépenses et des prêts nets tels qu'enregistrés dans le TOFE, hors paiements d'intérêts. Cet objectif sera vérifié aux périodes tests de fin septembre et fin décembre 2025.

B. Plancher des recettes fiscales nettes, à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière

9. Les recettes fiscales nettes de l'État à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière correspondent à l'ensemble des recettes fiscales du budget national telles qu'elles figurent dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), après déduction des remboursements d'impôts générés au cours de l'année, en particulier les crédits de TVA. Les paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière sont également déduits de cette mesure, qui se rapporte à tout paiement reçu des sociétés minières après la mise en œuvre de protocoles fiscaux antérieurs.

C. Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de l'État sur les obligations de la dette extérieure

10. Les arriérés extérieurs sont définis comme des dettes extérieures de l'État qui n'ont pas été payées lorsqu'elles sont dues conformément aux conditions contractuelles pertinentes (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Dans le cadre du programme, l'État s'engage à respecter l'objectif d'accumulation nette nulle pour les arriérés extérieurs, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiement extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. L'objectif quantitatif de non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs doit être respecté de manière continue, sans que le niveau total des arriérés extérieurs ne dépasse à aucun moment, pour la durée du programme de référence, le niveau enregistré au 28 février 2025. Cet objectif sera vérifié aux périodes tests de fin septembre et fin décembre 2025.

OBJECTIFS INDICATIFS

11. Sauf indication contraire, les objectifs ci-dessous serviront d'objectifs indicatifs pour la fin septembre 2025.

A. Plancher des recettes fiscales nettes, à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière

12. Les recettes fiscales nettes de l'État à l'exclusion des paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière correspondent à l'ensemble des recettes fiscales du budget national telles qu'elles figurent dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), après déduction des remboursements d'impôts générés au cours de l'année, en particulier les crédits de TVA. Les paiements exceptionnels liés à l'exploitation minière sont également déduits de cette mesure, qui se rapporte à tout paiement reçu des sociétés minières après la mise en œuvre de protocoles fiscaux antérieurs.

B. Plancher des dépenses sociales prioritaires et des dépenses de développement

13. Les dépenses sociales prioritaires pour 2025 et au-delà sont définies comme la somme des dépenses dans les secteurs de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire et supérieur, de la recherche scientifique, des routes et de la santé et du développement social, hors transferts à la Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS). Sont exclues les dépenses d'investissement liées aux projets financées par des partenaires techniques et financiers étrangers. En réponse aux inondations catastrophiques de 2024, les dépenses sociales prioritaires comprennent désormais des investissements dans la reconstruction et la résilience climatique, en particulier les installations WASH et les programmes de sécurité alimentaire, afin de soutenir les populations touchées et de rétablir les services essentiels. Ces objectifs indicatifs seront appliqués suivant les périodes tests de fin septembre 2025 et décembre 2025.

C. Plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs de l'État

14. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après la date de liquidation d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette bancaire domestique ou du marché financier, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Au sens du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs. « Intérieur » est défini par la résidence du créancier. Ces objectifs indicatifs seront appliqués suivant les périodes tests de fin septembre 2025 et décembre 2025.

REPÈRES STRUCTURELS

15. Les informations concernant la mise en œuvre de mesures constituant des repères structurels seront communiquées aux services du FMI au moment de leur mise en œuvre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

16. Pour faciliter le suivi du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes les données quantitatives) indiquées dans le tableau récapitulatif suivant.

Tableau 1. Mali : Sommaire des exigences en matière de rapports pour le programme de référence

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Compte nationaux	Annuelle	Fin d'année + 19 mois
	Comptes nationaux révisés	Variable	8 semaines après la révision
Finances publiques	Comptes nationaux	Trimestrielle	Fin du trimestre + 12 semaines
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin de mois + 2 semaines
	TOFE de l'administration centrale	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Tableau des recettes mensuelles	Mensuelle	Fin de mois + 3 semaines
	Tableau des dépenses mensuelles	Mensuelle	Fin de mois + 3 semaines
	Informations sur l'exécution des dépenses sociales et dépenses de développement prioritaires	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4-semaines
	Tableau de tous les paiements effectués par les sociétés minières à l'État en vertu de protocoles fiscaux, par type de taxe	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
Données monétaires et financières	Situation des banques, situation des institutions financières	Mensuelle	(provisoires) ; Fin de mois + 8 semaines (définitif)
	Avoirs et engagements extérieurs et détails des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin de mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, taux directeur de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Solde des Paiements	Résultats de la balance des paiements	Annuelle	Fin d'année + 12 mois
	Estimations et révisions de la balance des paiements	Trimestrielle	4 semaines après chaque

Tableau 1. Mali : Sommaire des exigences en matière de rapports pour le programme de référence (suite et fin)

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de transmission
Dettes extérieures	Service de la dette avec ventilation du principal, des intérêts et de l'allégement obtenu au titre de l'initiative PPTTE	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
	Informations actualisées sur les plans d'emprunt, y compris la date de contraction de toute nouvelle dette extérieure.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
Dettes intérieures	Service de la dette avec ventilation principal, intérêts	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Informations actualisées sur les émissions de titres de dette régionaux et de prêts syndiqués, notamment sur les taux d'intérêt, les montants et les échéances.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés indiquant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau de la dette envers les fournisseurs	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines

Remarque : Les données préliminaires des comptes nationaux seront partagées aux services du FMI au moment des revues.



MALI

DEMANDE D'UN DÉCAISSEMENT AU TITRE DU GUICHET « CHOCS EXOGÈNES » DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE ET D'UN PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

Le département Afrique (en consultation avec d'autres départements)

Le 1 Avril 2025

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	6
ASSISTANCE TECHNIQUE	7

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 28 février 2025)

Statut – Date d'admission : 27 septembre 1963 ; Article VIII

Compte des ressources générales :

	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	186,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)	153,28	82,14
Position dans la tranche de réserve	33,33	17,86

Département des DTS :

	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	268,21	100,00
Avoirs	208,93	77,90

Encours des achats et des prêts :

	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	146,67	78,60
Accords au titre de la FEC	177,96	95,37

Derniers engagements financiers :

Accords :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	28 août 2019	21 août 2022	139,95	80,00
FEC	18 déc. 2013	17 déc. 2018	186,60	186,60
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00	6,00

Prêts directs ¹:

Type	Date d'engagement	Date de tirage/d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCR	30 avr. 2020	04 mai 2020	146,67	146,67
FCR	10 juin 2013	18 juin 2013	10,00	10,00
FCR	28 janv. 2013	04 févr. 2013	12,00	12,00

¹ Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, à savoir la date d'approbation par le conseil d'administration.

Obligations en retard et projections des paiements au FMI²**(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :**

	À échoir				
	2025	2026	2027	2028	2029
Principal	54.79	72.35	70.65	57.99	45.33
Commissions/intérêts	1.78	1.85	1.85	1.85	1.85
Total	56.57	74.20	72.50	59.85	47.19

Mise en œuvre de l'initiative PPTTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTTE	Cadre initial	Cadre amélioré	Total
Date d'arrivée au point de décision	Sept. 1998	Sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars) ³	121,00	417,00	
Dont : aide du FMI (en millions de dollars)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	Sept. 2000	Mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)			
Montants décaissés en faveur du pays membre	10,80	34,74	45,54
Aide intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁴	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

Point de décision- point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire- montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement - point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période transitoire.

point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ⁵	75,07
	Financement par : le compte de fiducie de l'IADM	62,44
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTTE	12,63

II. Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)

Date de décaissement	CRG	Dette admissible	
		Fonds fiduciaire RPC	Total
Janvier 2006	Sans objet	75,07	75,07

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) :

Date de la catastrophe	Date de la décision du conseil d'administration	Montant engagé (en millions de DTS)	Montant décaissé (en millions de DTS)
Sans objet	13 avr. 2020	7,30	7,30
S.O.	30 oct. 2020	7,50	7,50
S.O.	01 avr. 2021	7,70	7,70
S.O.	06 oct. 2021	5,70	5,70
S.O.	15 déc. 2021	1,80	1,80

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation des sauvegardes réalisée en août 2023 a confirmé que la BCEAO continue de maintenir un cadre d'audit robuste et un environnement de contrôle solide. Des progrès ont été accomplis dans l'alignement de ses pratiques opérationnelles sur l'évolution des cadres institutionnels, notamment l'accord de coopération de 2019 avec la France. Toutes les recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes de 2018 ont été mises en œuvre.

Régime de change :

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux de 655,96 francs CFA pour un euro.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations énoncées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de

⁵ L'IADM accorde aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 % à 15 % entre 1997 et 2003 ; le taux maximum est actuellement de 20 % pour la plupart des marchandises. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative « Tout sauf les armes ». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, décision n° 14747-(10/96) (28/09/2010), ultérieurement amendée. Les consultations de 2015 au titre de l'article IV ont été conclues par le conseil d'administration le 26 mai 2023 (rapport du FMI n° 2023/209).

Le représentant résident Ben Hassine, Moez

M. Moez Ben Hassine est le représentant résident du FMI à Bamako depuis novembre 2024.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

- Banque mondiale : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali>
- Banque africaine de développement : <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/mali>
- Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest : <https://www.afritaouest.org>

ASSISTANCE TECHNIQUE¹

Objectif	Dates	Département
Amélioration de la qualité et de la fréquence des comptes nationaux, des statistiques de la balance des paiements et des statistiques de finances publiques	4 missions d'assistance technique en FY24, 5 missions d'assistance technique en FY25	Statistiques
Gestion des finances publiques, dont : - Préparation du budget, gestion macro budgétaire et GIP - CUT, comptabilité, gestion des actifs et passifs	2 missions d'assistance technique en FY24, 1 mission d'assistance technique en FY25 4 missions d'assistance technique en FY24, 2 missions d'assistance technique en FY25	Département des finances publiques
Administration des recettes et des impôts	8 missions d'assistance technique en FY24, 5 missions d'assistance technique en FY25	Département des finances publiques
Gestion de la dette : formation sur la préparation et la mise en œuvre du calendrier des émissions, formation sur l'analyse de la viabilité de la dette	1 mission d'assistance technique en FY24, 1 mission d'assistance technique en FY25	Département des marchés monétaires et de capitaux
Source : Calculs des services du FMI basés sur le programme de développement des capacités en gestion et administration. Remarque : FY24 = mai 2023-avril 2024, FY25 = mai 2024-avril 2025. Instantané au 5 mars 2025.		

¹ Depuis les consultations de 2023 au titre de l'article IV.



MALI

Le 1 avril 2025

DEMANDE D'UN DÉCAISSEMENT AU TITRE DU GUICHET « CHOCS EXOGÈNES » DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE ET D'UN PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Montfort Mlachila et
Tokhir Mirzoev (FMI), et
Abebe Adugna et
Manuela Francisco (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

Mali : analyse de viabilité de la dette établie conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque de surendettement global	<i>Modéré</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Grande marge d'absorption des chocs</i>
Exercice du jugement	<i>Non</i>

Le risque de surendettement extérieur et de surendettement global du Mali est jugé modéré, bien que les risques de dégradation aient augmenté depuis l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2023¹. En ce qui concerne la dette extérieure, aucun dépassement des seuils ne survient dans le scénario de référence ni dans aucun des tests de résistance lorsqu'on utilise la définition de la dette extérieure classique fondée sur la monnaie de libellé. Cependant, les indicateurs du service de la dette aux exportations et du service de la dette aux recettes dépassent de manière persistante leur seuil respectif dans le scénario personnalisé où le classement de la dette extérieure est fondé sur le critère de quasi-résidence afin de mieux rendre compte de qui possède la dette régionale. En ce qui concerne la dette globale, la valeur actuelle de l'indicateur de la dette publique au PIB demeure inférieure au seuil applicable du scénario de référence. Toutefois, elle affiche un dépassement prolongé et substantiel de son seuil de référence dans plusieurs tests de résistance, y compris le test de résistance au choc des prix des produits de base et le test de résistance aux passifs conditionnels conçus pour rendre compte de la possibilité que les plus grandes entreprises publiques alourdissent le fardeau de la dette publique. Selon l'évaluation, la marge à la disposition du Mali pour absorber les chocs est considérable. Néanmoins, on note la présence de plusieurs risques d'alourdissement de la dette malienne découlant de difficultés intérieures et géopolitiques, y compris le resserrement

¹ L'analyse de viabilité de la dette (AVD) reflète une capacité d'endettement moyenne compte tenu du score de 2,84 du Mali à l'indicateur composite, sur la base des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI d'avril 2024 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2023 de la Banque mondiale.

des conditions de financement régionales et mondiales. Aux fins de la viabilité de la dette, régler les litiges avec les partenaires régionaux, avancer dans le règlement des enjeux de sécurité et de politique intérieure, augmenter la rentabilité des entreprises publiques et assainir leurs finances, maintenir un environnement réglementaire fiable et stable, ainsi que de poursuivre une discipline budgétaire rigoureuse seront importants, notamment pour rétablir la confiance des investisseurs et créer un climat des affaires plus favorable. Finalement, il est crucial d'amorcer des discussions avec les créanciers dans un effort pour apurer, dans les délais voulus, les arriérés extérieurs et intérieurs.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Mali englobe les obligations extérieures et intérieures de l'administration centrale du pays (tableaux 1 et 2 du texte)². Les entités publiques locales n'empruntent pas directement. Une ventilation détaillée et actualisée de la dette de l'ensemble des entreprises publiques n'est actuellement pas disponible. Selon les estimations, le passif total des entreprises publiques est important ; les services du FMI soutiennent donc les efforts des autorités pour élargir le périmètre des données communiquées sur la dette publique afin d'y inclure la dette de ces entreprises et des autres institutions publiques³. Des améliorations dans la collecte et la communication des données de la dette sont essentielles à une évaluation rigoureuse de la viabilité de la dette. En raison des limitations des données, et conformément à la pratique des autres pays de l'UEMOA, la dette extérieure est classée en fonction de la monnaie de libellé⁴. Toutefois, des estimations fondées sur les adjudications semblent indiquer que le montant de la dette extérieure telle que définie par le lieu de résidence des créanciers est probablement beaucoup plus élevé (voir le paragraphe 12 pour plus de détails). Par conséquent, les résultats de la viabilité de la dette extérieure sont complétés par un scénario entièrement personnalisé visant à élargir la définition du concept de dette extérieure afin de mieux tenir compte des risques.

2. Un test sur les passifs conditionnels avec ampleur adaptée des chocs est appliqué pour rendre compte des effets éventuels de passifs supplémentaires (tableau 2 du texte). On suppose que la composante du choc sur les passifs conditionnels relative aux entreprises publiques que ne couvrent pas les données du secteur public est de 12 % du PIB, soit dix points de plus que le paramètre par défaut de 2 % du PIB. L'ampleur de ce choc reflète la possibilité que les passifs des entreprises publiques (en dehors de ceux pour lesquels il existe déjà une garantie explicite de l'État

² À noter que le périmètre de la dette publique dans la présente AVD est le même que celui utilisé pour l'AVD au titre de l'article IV en 2023.

³ Un travail a été entrepris avec l'appui du FMI (mission AFRITAC sur la communication des données relatives à la dette) et de la Banque mondiale. Dans le cadre des Actions Prioritaires de Politique (PPA) utilisées dans la Politique de Financement du Développement Durable (SDFP) de la Banque mondiale, le gouvernement a publié la situation de la dette des dix plus grandes entreprises publiques présentant des risques financiers pour 2021.

⁴ La seule exception à cette règle est l'emprunt souscrit auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est considéré comme faisant partie de la dette extérieure bien qu'il soit libellé en monnaie locale. À noter que l'information sur la résidence des banques qui souscrivent des titres de créance régionaux du Mali auprès d'UEMOA-Titres est publiée dans les rapports trimestriels. Toutefois, cette information porte uniquement sur les flux lors de l'émission initiale, tandis que la propriété de l'ensemble de l'encours de la dette peut être différente en raison des opérations effectuées sur le marché secondaire. Il convient de noter que l'un des PPA du SDFP de l'exercice 2025 exige la publication d'un bulletin de dette des émissions récentes contenant des informations sur la résidence des titulaires.

malien) n'accroissent la dette publique⁵. Les passifs des entreprises publiques maliennes déficitaires et très endettées se présentent comme suit.

- **Les dettes déclarées liées à Énergie du Mali (EDM) s'élevaient à plus de 7,5 % du PIB à la fin de 2024.** Les dettes totales d'EDM envers les banques et les fournisseurs totalisaient 562 milliards de FCFA, soit presque 4,1 % du PIB, tandis que le bilan provisoire au 31 décembre 2024 révèle une position de fonds propres négative s'élevant à environ 3,5 % du PIB. En 2024, une restructuration de la dette d'EDM envers les banques commerciales a été menée à l'initiative du ministère des Finances⁶.
- **Au 31 décembre 2024, la dette connue de la Société malienne de gestion de l'eau potable (SOMAGEP) et de la Société malienne de patrimoine de l'eau potable (SOMAPEP) équivalait à 0,7 % du PIB.** Le sous-investissement chronique, des niveaux de tarification inadaptes, des activités quasi-budgétaires non compensées ainsi que des coupures d'électricité ont affecté les activités et les bénéfices de la SOMAGEP et de la SOMAPEP, qui sont les entreprises publiques assurant notamment le pompage et la distribution de l'eau potable. Cette situation a entraîné une détérioration de leur rentabilité et de leur position d'endettement⁷.

3. Le choc émanant du secteur financier est fixé à la valeur par défaut de 5 % du PIB.

Selon la base de données de la Banque mondiale sur les partenariats public-privé, le stock de capital des PPP au Mali est estimé à 3,7 % du PIB ; la composante PPP du test de résistance sur les passifs conditionnels est, par conséquent, calibrée à 1,3 % du PIB. Sur cette base, on suppose que le montant total des passifs conditionnels équivaut à 18,3 % du PIB pour les besoins du test de résistance.

⁵ Les dernières informations disponibles sur la dette des dix plus grandes entreprises publiques (EP) indiquent une exposition à des dettes en cours d'environ 750 milliards de FCFA à fin 2021, compte tenu de la part de capital détenue par l'État. La dette totale de ces EP s'élevait à près de 2 600 milliards de FCFA. Depuis lors, la situation financière de l'EDM, de la SOMAGEP et de la SOMAPEP s'est considérablement détériorée, tandis que des données plus récentes sur l'encours de la dette ne sont pas disponibles.

⁶ EDM est structurellement déficitaire, ce qui s'explique par une marge d'exploitation négative associée à des coûts de production élevés, ainsi que, semblerait-il, à une mauvaise gestion et à de la corruption. Son endettement total au 31 décembre 2024 se composait de 241 milliards de FCFA de dette bancaire et de 321 milliards de FCFA de dette envers les fournisseurs. En juin 2024, le ministère de l'Économie et des finances a parrainé la conclusion entre la société et plusieurs des principales banques nationales d'un accord visant le reprofilage de 241 milliards de FCFA de dette bancaire à court terme sur dix ans au taux nominal de 6 % et assortie d'un différé de remboursement initial d'un an sur le principal et les intérêts. Le reste de la dette d'EDM est constitué de crédits bancaires à court terme et de crédits fournisseurs. Au 31 décembre 2023, l'État a procédé à la compensation des pertes d'EDM pour un montant total de 144 milliards de FCFA, en réduisant les crédits d'impôt et autres crédits en cours. Cela a eu pour effet de recapitaliser l'entreprise, mais sans y injecter de nouveaux fonds. Le rythme d'accumulation des pertes s'est sensiblement ralenti en 2024, mais les fonds propres négatifs de la société ont augmenté au cours des douze derniers mois.

⁷ La SOMAGEP (Société malienne de gestion de l'eau potable) et la SOMAPEP (Société malienne de patrimoine de l'eau potable) ont été créées à l'issue de la réforme du secteur de l'eau en 2010, la première étant chargée de la distribution et de la commercialisation de l'eau potable, la seconde, des infrastructures du réseau.

Tableau 1 du texte. Mali : périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

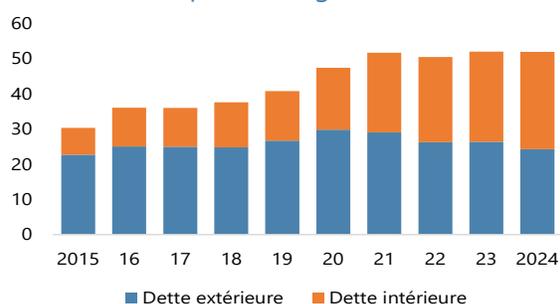
Tableau 2 du texte. Mali : ampleur du choc lié aux passifs conditionnels

Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse		
2	Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0.0
3	SoE's debt (guaranteed and not guaranteed by the government)	2	pourcentage du PIB	12.0
4	PPP	35	pourcentage du stock en PPA	1.3
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5	pourcentage du PIB	5.0
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)				18.3

CONTEXTE DE LA DETTE

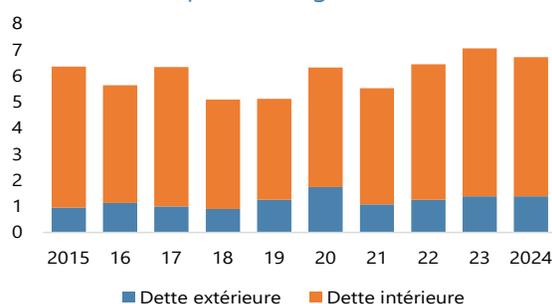
4. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette publique du Mali s'élevait à 51,8 % du PIB, la dette extérieure équivalant à 24,2 % du PIB (graphique 1 et tableau 3 du texte). La dette extérieure s'élevait à 3 340 milliards de FCFA (24,2 % du PIB), dont 2 604 milliards de FCFA (18,9 % du PIB) vis-à-vis de créanciers multilatéraux et 735 milliards de FCFA (5,3 % du PIB) vis-à-vis de créanciers bilatéraux. Les principaux créanciers extérieurs — 90 % de l'encours de la dette extérieure — sont le FMI, la Banque mondiale, le Fonds de développement africain, la Banque ouest-africaine de développement, la Banque islamique de développement, ainsi que la France (Agence française de développement), la Chine, l'Inde et Abu Dhabi (via l'Abu Dhabi Development Fund) (tableau 3 du texte). La dette extérieure malienne est libellée à hauteur d'environ 30 % en euros ; cette fraction de la dette n'est pas exposée au risque de taux de change, car le franc CFA est ancré à l'euro. La dette extérieure est généralement concessionnelle, avec un taux d'intérêt pondéré moyen de 1 % et une échéance de plus de dix ans. Le service de la dette publique représentait 6,7 % du PIB en 2024 (graphique 2 du texte).

Graphique 1 du texte. Mali : encours de la dette publique
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités maliennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 2 du texte. Mali : service de la dette publique
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités maliennes ; calculs des services du FMI.

5. La dette intérieure est essentiellement constituée de bons du Trésor à court et à moyen termes. Ces titres sont majoritairement détenus par des banques domiciliées au Mali ou dans les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁸. La dette intérieure a fortement augmenté, passant de 7,6 % du PIB en 2015 à 27,6 % du PIB en 2024 (graphique 1 du texte). Plusieurs facteurs expliquent cette tendance, parmi lesquels : 1) le développement de marchés régionaux du crédit au cours de la période et la poursuite de l'intégration financière de la région ; 2) plusieurs chocs qui ont frappé l'économie malienne (problèmes de sécurité, pandémie de COVID-19, réductions de l'aide budgétaire et sanctions) et qui ont nécessité des surcroûts de financement ; 3) le problème des ajustements stocks-flux, lorsque des opérations hors bilan (au-dessous de la ligne) génèrent des besoins de financement dont le déficit budgétaire ne rend pas correctement compte. La dette intérieure est composée principalement de bons et obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'UEMOA, mais elle comprend aussi des prêts syndiqués consentis par des groupes de banques de la région. La part croissante du service de la dette qui est consacré à la dette intérieure est imputable au taux d'intérêt effectif moyen de cette dernière, nettement plus élevé que celui de la dette extérieure (graphique 2 du texte). L'encours de la dette intérieure du Mali émise par le Trésor est constitué à 90 % d'obligations ou de prêts syndiqués à échéance de plus d'un an. En 2021, l'allocation de DTS a été reçue par la banque centrale régionale (BCEAO) puis rétrocédée en francs CFA aux pays membres de l'UEMOA ; elle est considérée comme une dette intérieure aux fins de l'AVD.

6. Le Mali accumule des arriérés intérieurs importants et des arriérés extérieurs relativement moindres (tableau 3 du texte). Les arriérés de la dette intérieure aux fournisseurs s'élevaient à 2,6 % du PIB au 31 décembre 2024, en nette augmentation par rapport à la fin de 2023⁹ et largement responsables de l'augmentation de l'encours de la dette ces dernières années. Les arriérés de la dette extérieure sont bien moindres et, selon les informations publiées, se chiffraient à environ 0,7 % du PIB en 2024, soit plus que l'estimation de 0,1 % à 0,2 % du PIB mentionnée pendant les consultations de 2023 au titre de l'article IV. Au 28 Février 2025, environ 76 % de ces arriérés étaient dus à des créanciers publics bilatéraux, au titre du service de la dette (principal ou intérêts), notamment la Chine, la France, l'Inde, l'Irak, le Koweït, la Lybie, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis¹⁰. Le reste étant dû à des institutions financières multilatérales et internationales, telles que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque européenne d'investissement, la Banque islamique de développement, la Banque d'investissement et de

⁸ Le lien entre le système bancaire national et l'État s'est renforcé ces dernières années au Mali, l'exposition des banques au secteur public passant de 15 % des actifs en 2015 à environ 25 % des actifs en 2023. Au-delà d'augmenter le risque d'une crise financière, cette tendance pourrait également avoir réduit la disponibilité de financement pour le secteur privé.

⁹ Les arriérés intérieurs sont définis comme des paiements échus en souffrance depuis plus de 90 jours et dont la valeur au 31 décembre 2024 fournissait un point de départ utile pour établir les projections de la dette. Ils sont comptabilisés comme faisant partie de la dette intérieure conformément à la méthode adoptée pour les consultations au titre de l'article IV en 2023. Au 31 décembre 2024, les arriérés intérieurs comprenaient 283 milliards de FCFA envers le secteur privé et 80 milliards de FCFA envers d'autres établissements et organismes de l'État ou des entreprises publiques.

¹⁰ La politique de tolérance zéro du FMI s'applique dans ce cas et exige l'accord de non-objection des créanciers bilatéraux.

développement de la CEDEAO, la Banque ouest-africaine de développement, le Fonds international de développement agricole et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. Les autorités ont élaboré un plan crédible pour apurer les arriérés extérieurs envers les institutions financières internationales, conditionné à la mobilisation de financements sur le marché régional de la dette.

7. Les autorités maliennes ont dû faire face à de fortes tensions de liquidité en 2022 et en 2023. Les sanctions décrétées par la CEDEAO au premier semestre de 2022 ont mené à l'exclusion du Mali du marché régional des valeurs mobilières (graphique 3 du texte) et, plus généralement, à son exclusion du système de paiements et du système financier de la région. Ses besoins bruts de financement en 2022 et 2023 avoisinaient, respectivement, 9,7 % et 9,1 % du PIB, que le pays a dû intégralement couvrir en ayant recours aux marchés et aux obligations syndiquées de la région, puisque la plupart des sources de financement extérieur s'étaient tariées à la suite des troubles sociopolitiques¹¹. Même après la levée des sanctions en juillet 2022, les conditions de financement sont restées difficiles, en raison notamment d'une perception accrue du risque souverain et de l'absence de soutien budgétaire extérieur. La conséquence est une accumulation d'arriérés considérables en 2022. Malgré les efforts substantiels déployés pour rembourser sa dette aux principaux créanciers extérieurs et intérieurs, efforts qui lui ont permis d'accéder de nouveau au marché régional, les arriérés intérieurs envers les fournisseurs se sont accumulés rapidement et ont continué de le faire en 2023.

8. Les conditions de financement se sont resserrées en 2023 et sont restées difficiles en 2024, après plusieurs hausses de taux d'intérêt consécutives et la baisse de popularité des titres de créance maliens auprès des investisseurs¹². En réaction à la forte inflation et au resserrement mondial des politiques monétaires, la BCEAO a relevé le taux directeur de l'UEMOA, de 2 % en 2022 à 5,5 % en 2024. Malgré l'achat par la BCEAO de près de 2 000 milliards de FCFA de dette régionale au second semestre de 2023, les conditions de financement sur le marché régional des titres sont restées tendues¹³. Bon nombre des émissions récentes de titres du Mali ont été très faiblement souscrites (graphique 3.B du texte) et comportaient souvent des échéances courtes et

¹¹ À noter que les émissions de prêts syndiqués ont diminué considérablement en 2023 après la forte augmentation de 2022 (tableau 3 du texte). Étant donné cette diminution des émissions, la projection de la dette intérieure ne comptabilise pas distinctement les prêts syndiqués même si les hypothèses de refinancement tiennent implicitement compte des taux d'intérêt plus élevés sur les titres de créance à plus long terme (voir note de bas de page n° 14 ci-dessous pour plus de précisions).

¹² Ce durcissement des conditions financières, qui a touché tous les pays de l'UEMOA, découle de plusieurs facteurs : le resserrement de la politique monétaire à l'échelle de l'Union ; la suppression des aides de la BCEAO liées à la COVID ; l'aversion au risque qui complique l'émission d'euro-obligations et qui se traduit systématiquement par une sous-souscription sur le marché régional des valeurs mobilières ; la reconstitution des réserves de liquidités de la BCEAO en vertu des nouveaux critères de refinancement (taux variable, allocation fixe), qui a restreint l'accès des banques maliennes et régionales aux fonds de la banque centrale ; enfin, dans la foulée de l'annonce de la sortie de la CEDEAO, les taux d'intérêt sur les émissions régionales de titres de créance maliens, qui ont atteint des niveaux record analogues à ceux du Burkina Faso et du Niger.

¹³ Cet assouplissement monétaire a engendré une augmentation importante du volume mensuel d'adjudication sur le marché régional des valeurs mobilières, qui a poussé le nombre de transactions à un niveau record de 1 700 milliards de FCFA en juin 2023, soit près de trois fois plus que la moyenne des trois mois précédents. L'effet à long terme de l'assouplissement semble toutefois modeste, car le volume des adjudications est retombé au niveau normal en juillet tandis que le taux d'intérêt des titres souverains n'a reculé que marginalement, de 7,3 % à 6,8 %.

des taux d'intérêt remarquablement élevés (graphique 3.A du texte). Après l'annonce par le Mali de sa sortie de la CEDEAO en janvier 2024, les émissions de titres de créance ont, en règle générale, été entièrement souscrites, même si les sommes en jeu étaient relativement peu importantes. Toutefois, les frais d'intérêt ont fortement augmenté, les taux offerts sur les obligations à trois ans dépassant 8 % et l'écart avec les taux de rendement moyens sur le marché régional se creusant. La forte dépendance aux banques locales pour souscrire la plupart de ces émissions crée un lien risqué (parce que trop intime) entre les banques et l'État.

Tableau 3 du texte. Mali : encours de la dette extérieure en fin d'exercice, 2019–24
(en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024 (pourcentage du PIB)
Total	4,123	4,758	5,521	6,053	6,666	7,140	51.8
(pourcentage du PIB)	41	47	52	50	52	52	0.0
Dette extérieure	2,699	2,995	3,107	3,156	3,389	3,340	24.2
Dette multilatérale	2,061	2,313	2,370	2,384	2,601	2,604	18.9
FMI	190	297	331	323	294	271	2.0
Banque mondiale	1,086	1,153	1,180	1,177	1,382	1,429	10.4
Fonds africain de développement	410	437	451	449	482	496	3.6
Banque ouest-africaine de développement	122	151	142	138	161	149	1.1
Banque islamique de développement	98	130	123	156	143	130	0.9
Autres	155	145	143	142	139	130	0.9
Dette bilatérale officielle	638	682	737	772	788	735	5.3
Club de Paris	87	136	141	196	176	164	1.2
France	73	98	104	122	139	130	0.9
République de Corée	8	33	33	3	33	30	0.2
Autriche	3	3	3	2	2	2	0.0
Belgique	2	2	2	68	2	1	0.0
Non-Club de Paris	551	546	596	576	612	571	4.1
Chine	249	270	281	291	282	245	1.8
Inde	58	53	61	33	69	61	0.4
Emirats Arabes Unis	165	150	162	171	169	171	1.2
Koweït	27	31	34	31	33	42	0.3
Autres	53	41	59	50	59	52	0.4
Arriérés ¹	0	0	0	7	64	99	0.7
Dette intérieure	1,424	1,763	2,414	2,897	3,277	3,800	27.6
Trésor public	1,424	1,763	2,272	2,567	2,966	3,295	23.9
Court terme (1 annee ou moins)	127	119	128	94	244	304	2.2
Long terme (plus de 1 annee)	1,298	1,644	2,145	2,473	2,722	2,991	21.7
Obligation syndiquée	389	579	671	944	953	n.d.	n.d.
Rétrocession des DTS	0	0	142	142	142	142	1.0
Arriérés ²	0	0	0	188	169	363	2.6

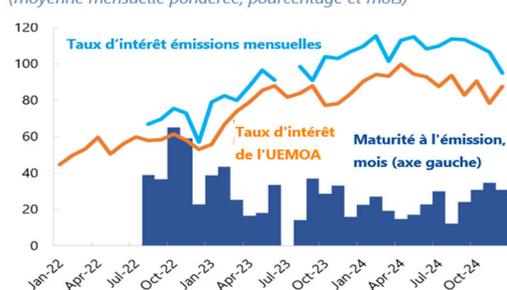
Sources: autorités Maliennes; Cbonds; estimations et projections des services.

1 \ Les arriérés sur la dette extérieure comprennent les remboursements du principal et des intérêts.

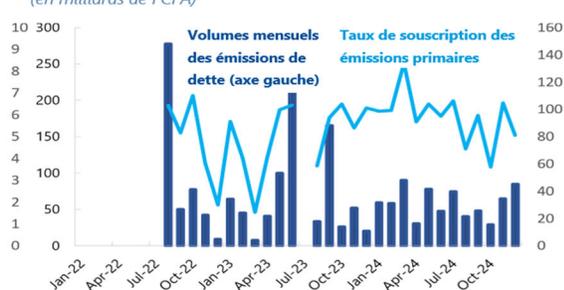
2 \ Les arriérés intérieurs comprennent les factures impayées envers les fournisseurs du gouvernement depuis plus de 90 jours.

Graphique 3 du texte. Mali : émission de dette régionale

Mali : Rendements et échéances des émissions de dette
(moyenne mensuelle pondérée, pourcentage et mois)



Mali : Volumes et taux de souscription
(en milliards de FCFA)



Sources : UMOA-Titres ; calculs des services du FMI.

Note : les données font abstraction du marché syndiqué de la BRVM.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

9. **Le scénario de référence reflète l'effet des événements récents.** En particulier :
- Selon les prévisions, la croissance ralentira à 4,4 % en 2024, contre 4,7 % en 2023, et une modeste remontée, à 4,9 %, suivra en 2025.** En 2023, la croissance du PIB s'est améliorée pour atteindre 4,7 % après avoir été en moyenne de 1,8 % par an au cours de la période de 2020 à 2022, grâce à une production d'or robuste et à une amélioration des termes de l'échange. L'inflation s'est établie en moyenne à 3,2% en 2024, et devrait s'établir à 3,0% en 2025. En 2024, la hausse continue des cours de l'or a atténué la baisse des recettes d'exportation, malgré une chute marquée des volumes de production. Cependant, plusieurs chocs ont frappé l'économie, notamment les inondations, l'aggravation des coupures d'électricité, l'escalade des incidents de sécurité et le départ de la MINUSMA en décembre 2023. Spécifiquement, les inondations ont contribué à une baisse de la croissance d'environ 0,3 point de pourcentage, la majeure partie de l'impact négatif étant due aux dommages causés à l'agriculture. La contribution du secteur des services à la croissance, bien qu'encore élevée par rapport aux secteurs primaire et secondaire, était inférieure en 2024 par rapport à 2023. La reprise modeste prévue pour 2025 repose sur l'espoir que les coupures d'électricité se raréfieront et que la production de lithium, qui a débuté en décembre 2024, se déroulera comme prévu, ce qui compenserait quelque peu les effets déplorables des inondations de 2024, à savoir, des besoins d'importation accrus. À moyen terme, on suppose que l'économie croîtra à son potentiel, estimé à 5,1 % en termes réels, avec des gains concentrés dans les secteurs secondaire et tertiaire. Enfin, le Mali se révèle particulièrement exposé aux effets néfastes du dérèglement climatique, l'insécurité alimentaire étant exacerbée par la hausse des températures, les inondations et les sécheresses, ce qui, à son tour, nécessite des investissements dans des mesures d'adaptation essentielles (voir le [document de la série des Questions générales pour la consultation de 2023 au titre de l'article IV](#)). Ces dépenses plus élevées ne sont pas explicitement prises en compte dans le scénario de référence.
 - L'effet immédiat de la sortie de la CEDEAO sur la croissance est jugé relativement insignifiant.** En janvier 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé leur décision de se retirer du bloc commercial de la CEDEAO, décision qui a pris pleinement effet en janvier 2025. Le Mali ayant officiellement déclaré, à plusieurs reprises, qu'il comptait rester membre de l'UEMOA, le scénario de référence du cadre prend pour hypothèse qu'il le restera en effet. Les retombées de la décision de quitter la CEDEAO ont été évaluées et elles apparaissent anodines. L'annonce au début de 2024 et le manque de précisions sur la mise en œuvre qui a persisté pendant les douze mois des négociations sont considérés comme ayant contribué à l'incertitude politique et, partant, à la détérioration des conditions de financement. Les effets négatifs liés à d'éventuelles perturbations commerciales devraient rester limités, compte tenu de la faible part du commerce extérieur du Mali avec les pays de la CEDEAO hors UEMOA.
 - À 3,6 %, le déficit budgétaire excédait le critère de convergence de l'UEMOA (3 % du PIB) en 2023, mais il est redescendu à 2,6 % en 2024.** Une combinaison de chocs extérieurs et intérieurs a créé un environnement budgétaire difficile ces dernières années. Parallèlement, bien

que des mesures aient été prises pour stimuler les recettes fiscales, aucune réorientation majeure des politiques économiques n'est envisagée à court terme pour réduire les dépenses. Les besoins de financement s'élevaient à 7,9 % du PIB en 2024, les conditions de financement restant difficiles en raison de la diminution du soutien de la communauté internationale ainsi que de la baisse de la demande des investisseurs pour les émissions de dette intérieure. À l'avenir, les services du FMI prévoient un assouplissement de la position budgétaire en 2025 et une remontée à 3,1 % du PIB par suite de l'augmentation des dépenses liées aux inondations. Toutefois, l'impact sur le déficit sera partiellement compensé par des mesures d'administration des recettes et l'activation de réformes retardées pour élargir l'assiette de l'impôt et améliorer la discipline fiscale¹⁴. Depuis l'adoption du code minier révisé de 2023, plusieurs sociétés minières étrangères ont effectué des paiements ponctuels liés à des taxes passées qui ont renforcé les recettes fiscales en 2024 ; des paiements similaires devraient les soutenir en 2025. À partir de 2026, la mise en œuvre du code révisé devrait représenter environ la moitié de l'augmentation à moyen terme des recettes collectées. Les recettes totales (dons compris) devraient augmenter pour passer de 21,3 % du PIB à 22 % entre 2023 et 2026, tandis les projections indiquent des dépenses budgétaires globalement stables, de 24,8 % à 25 % du PIB sur la même période. En conséquence, les projections tablent sur un déficit budgétaire revenant à 3 % du PIB en 2026¹⁵.

- **On suppose que les besoins bruts de financement seront en grande partie couverts par des émissions intérieures en 2025, tandis que la part du financement extérieur se redresserait à moyen terme. Entre 2022 et 2024, le Mali n'a pas reçu d'aide budgétaire extérieure depuis 2022, et le financement extérieur correspond intégralement à des aides à projet. Malgré une incertitude considérable, l'appui budgétaire extérieur devrait être graduellement rétabli à partir de 2027. C'est dire que les besoins de financement bruts devront être comblés dans une large mesure par des sources intérieures¹⁶. À moyen terme, selon les projections, le financement extérieur augmentera. Cette progression résultera en partie d'une forte augmentation des**

¹⁴ Les changements précis concernent notamment la fiscalité du café, des parfums et des cosmétiques. Les recettes supplémentaires viennent de plusieurs réformes législatives et administratives comprenant l'adoption du code minier révisé de 2023, une réduction des exonérations, et des efforts pour taxer les secteurs agricole et informel. Dans certains cas, les mesures d'augmentation des recettes représentent une mise en œuvre améliorée de mesures existantes, par exemple, le renforcement de la discipline fiscale grâce à la transition numérique. Notamment, les efforts de numérisation sont soutenus par l'assistance technique fournie par la Banque mondiale.

¹⁵ Cette AVD suppose que les arriérés domestiques seront réduits à partir de 2026, à un rythme de 60 milliards de FCFA sur une période de six ans, un scénario globalement cohérent avec les projets des autorités. En ce qui concerne les arriérés extérieurs, le montant total est supposé rester stable au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024, à 0,7 % du PIB, et diminuer d'environ 49 milliards de FCFA à la fin de 2026 (soit la moitié de la valeur au 31 décembre 2024) à 0,3 % du PIB, pour être finalement apuré en 2027.

¹⁶ Compte tenu du resserrement observé des conditions de financement intérieur en 2023, les taux d'intérêt supposés du financement intérieur ont été revus à la hausse pour 2024 et 2025 par rapport à l'AVD de mai 2023, une hausse qui se situe dans une fourchette de 50 à 240 points de base, selon l'échéance. Plus précisément, les taux d'intérêt sur la dette intérieure à court terme à échéance d'un an au maximum devraient être, en moyenne, de 9 % en 2024 et de 8,5 % en 2025. Pour la dette intérieure à plus long terme, les taux d'intérêt se situent entre 9 % et 9,5 % en 2024 et 2025. Ces tendances sont cohérentes avec celles des rendements observés dans les émissions de dette intérieure récentes, particulièrement en ce qui concerne les titres à échéance courte, ainsi qu'avec l'évolution mondiale des conditions de financement. Malgré la baisse prévue des taux d'intérêt des titres libellés en euros fondée sur des indicateurs implicites du marché pour l'année 2025 et les suivantes, l'hypothèse (prudente) aux fins de l'AVD est celle de conditions de financement toujours serrées.

décaissements de crédits IDA émanant de la Banque mondiale, assortis des nouvelles conditions d'emprunt de l'IDA¹⁷. À plus long terme, la part du financement extérieur dans le financement total devrait diminuer, notamment sous l'effet du déclin progressif des décaissements de crédits IDA concomitant à l'amélioration des conditions économiques et sociales du Mali.

- **Les déséquilibres extérieurs devraient s'amoinrir à moyen terme, le déficit courant se réduisant pour descendre à 1,7 % du PIB en 2028.** Sur la base des données préliminaires pour 2024, le déficit courant devrait avoir diminué, de 7,7 % du PIB en 2022 à 6,1 % en 2024. Cette amélioration serait principalement le fait d'une réduction de la facture des importations de produits pétroliers compensant largement la baisse des exportations en pourcentage du PIB. En 2025, les prix records de l'or et la force du dollar stimuleront les exportations d'or, tandis que les expéditions de minéraux riches en lithium devraient contribuer davantage à l'augmentation des exportations. La hausse des exportations sera compensée par l'augmentation des importations prévues de matériaux de construction, de machines, de denrées alimentaires et de services liés aux initiatives de reconstruction après les inondations. À moyen terme, le déficit devrait se réduire progressivement grâce aux fortes exportations de minéraux riches en lithium, au maintien des prix élevés de l'or et, plus généralement, à l'amélioration des termes de l'échange. Les différences dans les projections du compte courant entre l'AVD actuelle et les AVD précédentes découlent surtout de l'actualisation des hypothèses sur les exportations d'or et de lithium.

10. Les comparaisons des outils de réalisme montrent que les projections sont globalement conformes aux précédents historiques et à l'expérience des pairs

(graphiques 3 et 4)¹⁸.

- **Dynamique de la dette.** La dynamique de la dette publique en pourcentage du PIB semble se stabiliser à court et à moyen terme par rapport aux cinq dernières années, grâce au rebond prévu de la croissance par rapport à la période de 2020 à 2022 et à l'apaisement des tensions découlant des déficits primaires qui annule la contribution négative de la hausse des taux d'intérêt réels (graphique 3). Les augmentations passées de la dette résultent en partie d'un résiduel au titre des « ajustements stock-flux », un phénomène, courant dans les pays de l'UEMOA, par lequel les dépenses publiques dont le déficit budgétaire ne rend pas compte contribuent à l'accumulation de la dette. Les effets d'une croissance plus forte, et de prix et de taux de change plus favorables devraient également contribuer à la diminution de la dette extérieure en pourcentage du PIB.

¹⁷ Le Mali étant classé comme pays exclusivement IDA avec un risque modéré de surendettement, il a accès à des crédits concessionnels de 50 ans et à des prêts à échéance plus courte (SML). Les premiers ont une échéance finale à 50 ans et un différé d'amortissement, sans intérêts ni frais de service ; les seconds (12 % de l'allocation par pays) ont une échéance finale à douze ans et un différé d'amortissement de six ans, sans intérêts ni frais de service.

¹⁸ Les outils de réalisme aident à analyser les projections macroéconomiques et relatives à la dette du scénario de référence, par exemple en comparant les projections aux résultats déjà obtenus ou à l'expérience des autres pays. Ils servent à vérifier les projections du scénario de référence afin de s'assurer que l'évaluation de la viabilité de la dette repose sur des hypothèses crédibles.

- **Ajustement budgétaire.** La variation prévisionnelle à trois ans du solde primaire en pourcentage du PIB (1,0 point de pourcentage entre 2024 et 2026) se situe en deçà du 75^e centile de la distribution des programmes appuyés et approuvés par le FMI en faveur des PFR depuis les années 90, ce qui laisse penser que l'ajustement du solde budgétaire primaire est conforme à ce que connaissent les autres pays (graphique 4). De plus, les projections de croissance dans le contexte d'un assainissement budgétaire présumé sont, dans une large mesure, conformes à un éventail d'hypothèses sur l'importance du multiplicateur budgétaire.
- **Investissement public et croissance.** L'investissement public exprimé en pourcentage du PIB est inférieur à ce qui avait été prévu pour 2025 et au-delà, ce qui reflète les coupes dans les dépenses en capital effectuées en 2023 et 2024, principalement en raison des conditions de financement difficiles (graphique 4). Les résultats de l'investissement privé pour 2022 et 2023 sont plus élevés que prévu.

CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE

11. La capacité d'endettement du Mali est jugée moyenne. Sur la base de l'édition d'octobre 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale de 2023, le score du Mali à l'indicateur composite s'établit à 2,84. Tout score inférieur à 2,69 est considéré comme « faible » et tout score supérieur à 3,05 est considéré comme « élevé » compte tenu des seuils pertinents utilisés pour évaluer le risque de la dette extérieure (tableau 5 du texte). Cette évaluation est, pour l'essentiel, inchangée par rapport à celle de la précédente AVD.

12. L'analyse de viabilité de la dette repose sur six tests de résistance normalisés. Elle comprend un choc « personnalisé » sur le prix des produits de base¹⁹ et deux autres scénarios personnalisés, l'un utilisant la définition de la dette extérieure fondée sur le lieu de résidence, l'autre comprenant des ajustements stocks-flux au titre des opérations budgétaires au-dessous de la ligne. Elle utilise en outre un scénario historique qui sert à contrôler la robustesse du scénario de référence. Les tests de résistance standardisés utilisent les paramètres par défaut, à l'exception de l'ampleur du choc sur la dette des entreprises publiques, fixée à 12 % du PIB au lieu des 2 % par défaut pour tenir compte de la situation particulière d'EDM et d'autres entreprises publiques (voir le point 2 ci-dessus). Le scénario historique produit la trajectoire de la dette qui résulterait du remplacement permanent des principales variables macroéconomiques de la projection de référence par leur moyenne historique sur dix ans.

13. Le scénario personnalisé d'analyse de la viabilité de la dette extérieure retient une définition de la dette extérieure fondée sur la résidence. En raison des limites inhérentes aux données et conformément à la pratique en vigueur pour les pays de l'UEMOA, les services du FMI

¹⁹ L'ampleur des chocs retenue pour le test de résistance aux chocs sur les prix des matières premières est basée sur les perspectives des prix des matières premières établies par le département des études du FMI.

ont adopté une définition de la dette extérieure fondée sur la monnaie du libellé dans l'AVD aux fins de l'évaluation de référence. Les titres publics émis sur le marché régional de l'UEMOA sont traités comme de la dette intérieure. Selon les données des adjudications d'UMOA-Titres, la Bourse régionale, un peu moins des deux tiers des titres publics émis par l'État malien sont achetés par des banques résidentes d'autres pays membres de l'UEMOA²⁰. Pour évaluer la viabilité de la dette extérieure classée selon le critère de la quasi-résidence, un scénario personnalisé, dans lequel les deux tiers des titres de dette publique sont classés comme de la dette extérieure, est créé. Ce scénario permet de mieux évaluer la viabilité de la dette extérieure en tenant compte du coût plus élevé du service de la dette associé aux émissions sur les marchés régionaux.

14. Le scénario personnalisé d'analyse de la viabilité de la dette publique intègre des « ajustements stocks-flux », par lesquels les opérations « au-dessous de la ligne » contribuent à augmenter la dette. Dans tous les pays de l'UEMOA, on observe une augmentation de la dette publique supérieure à ce qui peut être expliqué par les déficits budgétaires globaux de ces dernières années. Ces ajustements stock-flux (ASF) peuvent être causés par plusieurs facteurs, notamment des fonds extrabudgétaires, des différences de méthodes comptables entre le solde budgétaire et la dette publique, des effets de valorisation, des garanties publiques ou une matérialisation de passifs éventuels. Les ASF représentent en moyenne environ 1,5 % du PIB dans l'union monétaire et près de 0,9 % du PIB au Mali²¹. Étant donné que de tels écarts entre les comptes budgétaires au-dessous et au-dessus de la ligne peuvent être difficiles à projeter à l'avenir, les services du FMI évaluent la probabilité de poursuite des ajustements de stock-flux (ASF) en supposant que les véritables déficits globaux sont systématiquement supérieurs de 0,9 % du PIB par rapport à ceux déclarés chaque année sur l'horizon de prévision.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

15. D'après les projections, la dette extérieure exprimée en pourcentage du PIB devrait diminuer entre 2025 et 2030 (tableau 1). Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) au PIB diminue en 2025 par rapport à l'année précédente, principalement du fait de la poursuite de la réduction des prêts bilatéraux et multilatéraux. La dette extérieure devrait se stabiliser autour de 20,7 % du PIB d'ici 2029, tandis que l'aide publique officielle en proportion du PIB demeurerait bien en deçà de ses valeurs dans l'AVD précédente jusqu'en 2029 au moins (tableau 4 du texte). Par la suite, le ratio converge progressivement vers 15,6 % du PIB à la fin de la période de projection en 2045, sous l'effet combiné de la convergence de la croissance vers

²⁰ À des fins de référence, la part médiane des acheteurs nationaux de titres souverains sur les marchés régionaux était de 36,5 % au quatrième trimestre de 2023.

²¹ On estime que cette moyenne historique est légèrement supérieure aux chiffres utilisés dans l'AVD de mai 2023. Cette estimation est fondée sur une quantité supérieure de données actualisées aux fins de l'analyse du document de la série des Questions générales se trouvant dans le Rapport des services du FMI sur les consultations de 2023 au titre de l'article IV.

son potentiel et d'un recours accru à la dette intérieure en l'absence de financements extérieurs concessionnels supplémentaires.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030-42 Avg
Croissance du PIB réel										
<i>AVD actuelle</i>	3.1	3.5	4.7	4.4	4.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
<i>AVD précédente</i>	3.1	3.7	5.0	5.1	5.3	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB										
<i>AVD actuelle</i>	3.4	8.5	2.1	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<i>AVD précédente</i>	4.9	4.9	3.0	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (dons compris, pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	-4.9	-4.7	-3.6	-2.6	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
<i>AVD précédente</i>	-4.8	-4.8	-4.8	-4.3	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Exportation de biens et services (pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	27.9	30.3	28.9	26.2	30.8	31.7	30.7	30.7	29.7	23.8
<i>AVD précédente</i>	27.2	28.6	29.0	27.7	28.7	27.7	26.8	26.0	23.5	18.2
Importation de biens et services (pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	39.3	41.2	38.1	33.1	36.1	33.5	33.1	32.8	32.6	30.4
<i>AVD précédente</i>	38.4	39.1	38.2	37.1	36.8	36.3	35.8	35.2	34.5	32.4
Compte courant (y compris dons, pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	-7.6	-7.7	-7.6	-6.1	-5.1	-1.6	-2.1	-1.7	-2.6	-10.9
<i>AVD précédente</i>	-7.5	-6.9	-6.1	-5.5	-3.4	-3.7	-4.0	-4.4	-6.4	-13.8
Aide publique² (pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	1.7	0.8	1.3	0.2	1.7	2.1	2.6	3.1	3.4	3.0
<i>AVD précédente</i>	1.7	0.8	1.9	2.4	4.0	4.1	4.6	4.1	4.0	3.5
dont										
Subventions (pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	0.7	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.6	1.0	1.2	1.3
<i>AVD précédente</i>	0.7	0.4	0.7	0.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Prêts (pourcentage du PIB)										
<i>AVD actuelle</i>	1.1	0.5	0.6	0.1	1.4	1.8	2.0	2.2	2.2	1.7
<i>AVD précédente</i>	1.0	0.5	1.3	1.6	2.5	2.6	3.0	2.5	2.5	1.9

Sources: autorités maliennes; estimations et projections des services.
Remarque : L' AVD précédent est celui de 2023, joint au rapport des services de la consultation AIV 2023. Les années de projection pour l'AVD 2023 sont 2022-2042
1/Défini comme la somme des subventions et des prêts concessionnels.

16. Le risque de surendettement extérieur est modéré et la capacité d'absorption des chocs est importante. Tous les indicateurs d'endettement extérieur restent en deçà des seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence et les tests de résistance normalisés (graphique 1). Dans le scénario de référence, selon les projections, le ratio VA de la dette extérieure/PIB baisserait, de 16,8 % en 2025 à 13,3 % en 2035. Ce chiffre est nettement inférieur au seuil indicatif de 40 %. Le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait s'établir à 54,5 % en 2025. Il diminuerait graduellement à 48,4 % en 2030 avant d'augmenter de nouveau à 54,9 % en 2035, sous l'effet de la baisse des exportations en proportion du PIB à moyen et à long terme, une tendance largement attribuable aux capacités limitées présumées d'extraction de l'or. Néanmoins, l'indicateur reste nettement en deçà du seuil de 180 %.

Tableau 5 du texte. Mali : capacité d'endettement et seuils d'endettement

Capacité d'endettement et seuils				
Pays	Mali			
Code pays	678			
Capacité d'endettement		Moyenne		
Final	Classification basée sur le millésime actuel	Classification basée sur le millésime précédent	Classement basé sur les deux millésimes précédents	
Moyenne	Moyenne 2.84	Moyenne 2.85	Moyenne 2.85	
Calcul de l'indice CI				
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.242	1.25	44%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	3.721	0.10	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	39.462	1.60	56%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	-3.990	15.573	-0.62	-22%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	5.524	0.11	4%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.967	0.40	14%
Score CI			2.84	100%
Note CI			Moyenne	

Seuils applicables

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % de Exportations	15
Recettes	18

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	55

Nouveau cadre			
Valeurs limites			
Faible	CI <	2.69	
Moyenne	2.69 ≤ CI ≤		3.05
Forte	CI >	3.05	

17. Les indicateurs du coût du service de la dette sont tous stables et inférieurs à leurs limites respectives. Selon les tests de résistance normalisés, qui incluent les scénarios de chocs les plus extrêmes, les ratios VA de la dette extérieure au PIB et aux exportations ainsi que les ratios du service de la dette aux exportations et aux recettes devraient également rester nettement inférieurs à leurs seuils respectifs. Au contraire, dans le scénario personnalisé définissant la dette extérieure sur la base du lieu de résidence, les trajectoires attendues des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes dépassent leurs seuils correspondants pendant une période prolongée allant de 2025, respectivement (tableau 3). En raison des taux d'intérêt plus élevés des titres d'État, l'effet sur les indicateurs du service de la dette est disproportionnellement important,

comparativement à l'effet sur la VA de la dette extérieure en vertu de cette définition. D'ailleurs, les indicateurs VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations augmentent aussi pour s'approcher de leurs seuils respectifs — sans toutefois le dépasser — vers la fin de l'horizon de projection. Les dépassements de seuils, dans ce scénario personnalisé, mettent en évidence la sensibilité de l'évaluation de la viabilité de la dette à la définition retenue de la dette extérieure. En dépit de ces résultats, l'outil de classification du risque maintient une évaluation modérée du risque de surendettement extérieur, en se fondant sur la définition de la dette extérieure selon la monnaie de libellé (graphique 5).

B. Viabilité de la dette publique

18. Selon les projections, le ratio de la dette publique au PIB diminuera pour avoisiner 47,8 % d'ici à 2030 après avoir atteint 51,7 % en 2025. Pour 2022 et 2023, le ratio dette publique/PIB a diminué par rapport à l'AVD au titre de l'article IV de 2023, principalement du fait de révisions à la hausse du PIB nominal en 2022-23 et d'une réduction de la dette extérieure nouvellement accumulée et ce, malgré l'accumulation continue des arriérés intérieurs et extérieurs entre 2022 et 2024 (voir points 6 et 7 ci-dessus). En 2025, la dette publique devrait rester globalement stable à 51,7 % du PIB, le déficit budgétaire étant supposé s'établir à 3,1 % du PIB. Étant donné que l'on s'attend à un rééquilibrage des finances publiques et à un retour du déficit budgétaire au plafond de 3 % fixé par l'UEMOA en 2026, il devrait se produire une nette réduction du déficit budgétaire primaire et une diminution régulière de la dette publique à moyen terme. À moyen terme également, la forte croissance prévue du PIB nominal contribuera à réduire le ratio dette/PIB.

19. Le risque de surendettement public est modéré. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB devrait être inférieur au seuil indicatif de 55 % tout au long de la période de projection (graphique 2). Dans les tests de résistance, en revanche, le seuil pourrait être dépassé. Dans le scénario défavorable par défaut d'un choc combiné sur les passifs conditionnels, la VA du ratio dette publique/PIB dépasserait le seuil de 55 % en 2026 et resterait au-dessus du seuil jusqu'en 2035. Le choc sur les prix des produits de base, qui est choisi comme le choc le plus extrême en raison du ratio élevé VA terminale de la dette publique/PIB, générerait une augmentation persistante du ratio de la dette et provoquerait un dépassement d'ici à 2030. Finalement, dans le scénario personnalisé des ajustements stocks-flux, le ratio de la dette publique au PIB suit aussi une trajectoire ascendante, mais ne dépasse pas son seuil (tableau 4). Ces tests de résistance mettent clairement en évidence les principaux risques qui pèsent sur la viabilité de la dette publique au Mali²² ²³. Il s'agit notamment de la détérioration de la situation financière des entreprises publiques,

²² Par sa conception, le test de résistance de l'AVD peut surestimer la persistance d'un choc sur les prix des produits de base en supposant une élasticité nulle des dépenses au PIB à long terme.

²³ À noter que le choc combiné sur les passifs conditionnels, malgré la contribution assez forte du choc sur la dette des entreprises publiques, n'est pas perçu comme le choc le plus extrême. Bien qu'il ait un effet à court terme plus important sur le ratio de la dette au PIB (tableau 4), le choc sur les prix des produits de base finit par pousser cet indicateur à la hausse dans l'horizon de projection et il est mécaniquement sélectionné comme le choc le plus extrême.

de la vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières mondiales, ainsi que de l'importance d'une gestion budgétaire prudente pour préserver la viabilité de la dette.

20. La dette intérieure a fortement augmenté ces dernières années. L'évolution la plus marquante de la dette du Mali depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19 a été son accroissement rapide, avec un ratio dette/PIB passant de 41 % en 2019 à près de 52 % au 31 décembre 2024. Cet accroissement est principalement attribuable à l'augmentation du recours au crédit régional (graphique 6), la dette intérieure passant de 14 % à 27,6 % du PIB durant la même période (y compris les arriérés intérieurs). Si la capacité d'émettre de la dette sur les marchés régionaux doit être interprétée comme un signe de développement financier sain pour les pays membres de l'UEMOA, elle comporte également des risques importants pour la viabilité de la dette, car le coût et les échéances des refinancements sont généralement moins favorables que pour la dette concessionnelle plus classique précédemment contractée par le Mali. Cette tendance s'est exacerbée depuis la prise des sanctions de la CEDEAO en 2022 et le resserrement des conditions financières qui s'en est suivi en 2023-24. Comme le montre le graphique 6, malgré la stabilisation attendue du ratio dette intérieure/PIB à moyen terme et la baisse prévue des émissions nettes de dette intérieure, le ratio du service de la dette intérieure aux recettes devrait augmenter fortement dans les années à venir, absorbant une part croissante des ressources publiques. Il convient de noter que les ratios de la dette intérieure/PIB et service de la dette/PIB sont nettement supérieurs à la médiane observée pour les pays utilisant le cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (LIC-DSF) sur l'horizon de prévision. En outre, les projections supposent la disponibilité continue du financement sur les marchés de la dette intérieure, quoiqu'à des taux d'intérêt élevés, auprès des acteurs habituels du marché, à savoir des banques commerciales de toute l'UEMOA. Cependant, comme indiqué au point 7 et à la note de bas de page n° 8 en particulier, les récentes adjudications d'UMOA-Titres ont été largement sous-souscrites, pour l'essentiel par les banques maliennes, les conditions de financement serrées ayant plus ou moins affecté tous les pays. Ce déficit de souscription constitue un risque majeur pour la capacité du Mali à financer ses dépenses et à apurer ses arriérés intérieurs et extérieurs.

C. Notation du risque et vulnérabilités

21. Le risque de surendettement public extérieur et global est jugé modéré²⁴. Bien que les quatre indicateurs de la dette extérieure demeurent confortablement sous leurs seuils respectifs dans le scénario de référence et dans les tests de résistance normalisés, deux indicateurs excèdent leur seuil dans le scénario personnalisé qui utilise une définition de la dette extérieure fondée sur la résidence. Par conséquent, l'évaluation donne le niveau de risque de surendettement extérieur comme modéré. En ce qui concerne la dette publique, on n'observe aucun dépassement de seuil par

²⁴ Selon la Note d'orientation relative à l'AVD (point 90), les arriérés extérieurs ne déclenchent pas une notation de risque de surendettement s'ils peuvent être considérés comme minimaux, c'est-à-dire s'ils ne représentent pas plus de 1 % du PIB. Selon les données les plus récentes sur les arriérés extérieurs, le Mali est dans ce cas. En ce qui concerne les arriérés intérieurs, ils ne déclenchent une notation de surendettement que dans des cas très limités. Comme la majorité des arriérés intérieurs du Mali consistent en factures impayées aux fournisseurs, ils ne peuvent justifier une notation de surendettement.

le ratio VA dette publique/PIB dans le scénario de référence. Dans le scénario défavorable d'un choc combiné sur les passifs conditionnels, la trajectoire projetée du ratio VA de la dette publique/PIB diverge et franchit le seuil de 55 % entre 2025 et 2035. Par conséquent, le risque de surendettement intérieur est également jugé modéré. Bien qu'on puisse faire valoir que la conjoncture économique au Mali s'est détériorée depuis la publication de la dernière AVD en mai 2023, plusieurs circonstances atténuantes justifient le maintien de sa notation. Ce sont notamment l'engagement des autorités à réduire le déficit budgétaire, l'accumulation limitée de dette extérieure sur fond de retrait des partenaires traditionnels, les mesures prises pour régler les problèmes financiers d'EDM, y compris la restructuration de sa dette à court terme (qui réduit sans doute le risque à court terme qu'EDM augmente substantiellement la dette publique) et les progrès réalisés dans l'apurement des arriérés de paiements intérieurs.

22. L'incertitude persistante des politiques, le resserrement des conditions de financement et la situation financière difficile d'EDM créent un risque à moyen terme pour la viabilité de la dette. Le Mali se trouvant toujours isolé de ses traditionnels partenaires au développement et restant très dépendant, pour se financer, du recours à une dette « régionale » onéreuse, les risques budgétaires sont importants. Par rapport à la précédente AVD, ces risques sont davantage orientés à la baisse, plus précisément pour les raisons qui suivent.

- **L'incertitude politique et économique a entraîné une augmentation des primes de risque.** Le report des élections présidentielles, la montée des risques en matière de sécurité, le départ de la MINUSMA, l'annonce soudaine du retrait de la CEDEAO et le flou entourant la mise en œuvre de ce retrait, la continuation des pénuries d'électricité et l'intensification des risques liés au climat accroissent le risque de retombées négatives sur l'activité économique.
- **Le resserrement des conditions de financement au niveau de l'UEMOA continuent de renchérir les coûts d'emprunt, en l'absence de financements concessionnels.** Le niveau élevé des taux d'intérêt et la fréquence des émissions sous-souscrites compromettent l'accès du Mali aux financements et créent un risque important pour la viabilité de la dette. Ces évolutions sont particulièrement inquiétantes étant donné que, dans le scénario le plus extrême concernant la dette publique globale, les ratios VA de la dette publique/recettes et service de la dette/recettes atteignent des niveaux élevés, avoisinant même les 50 % à moyen terme pour le second. Il s'ensuit implicitement qu'une partie importante des recettes doit être utilisée pour couvrir des dépenses récurrentes (voir également le point 20 ci-dessus). En l'absence de reprise de l'appui budgétaire avant 2027, comme le prévoit le scénario de référence, la forte dépendance du Mali aux marchés régionaux de la dette en tant que principale source de financement continue de représenter un risque de liquidité majeur pour les finances publiques.
- **La lourdeur de la dette, le besoin subsistant de recapitalisation et les pertes structurelles d'EDM constituent d'importants nouveaux risques à la baisse.** Les coupures d'électricité fréquentes ralentissent l'activité économique et, à tout le moins, augmentent les coûts de production dans de nombreux secteurs et parmi les ménages. De plus, dans le test de résistance relatif aux passifs conditionnels, le ratio VA de dette/PIB augmente substantiellement dès 2025. La restructuration récente de la dette d'EDM a, certes, permis d'éviter d'autres répercussions financières à court terme, mais il n'en reste pas moins que les autorités doivent régler la

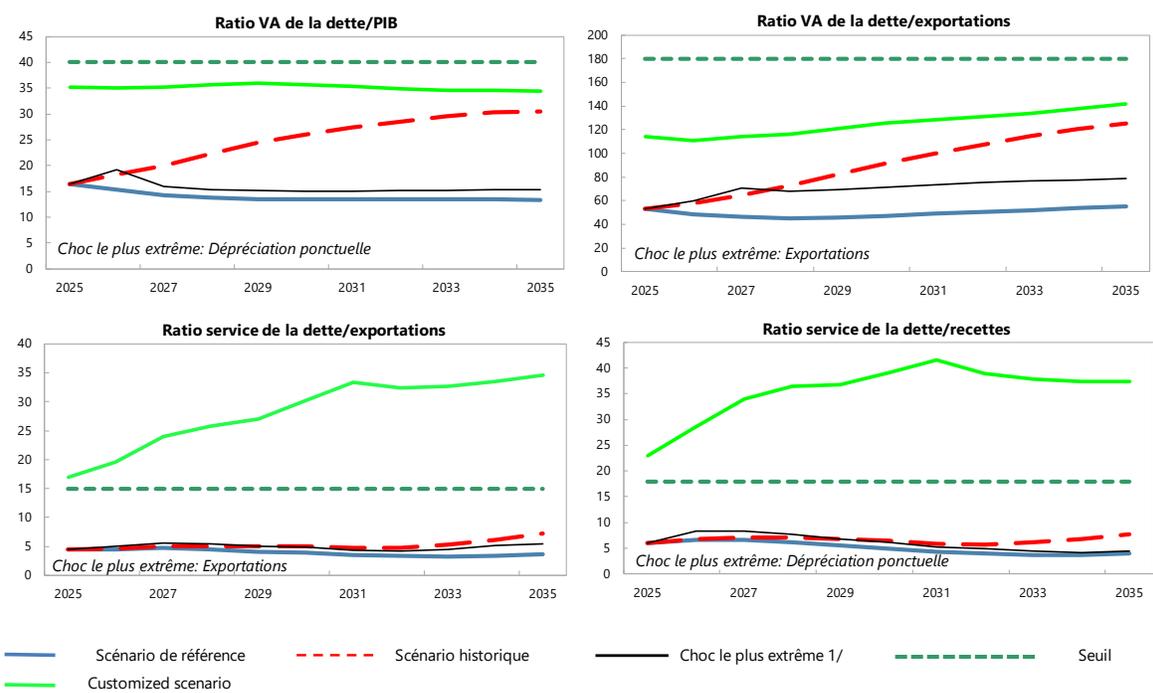
question des pertes d'exploitation persistantes découlant d'une structure tarifaire qui ne permet pas de couvrir les coûts de production et les coûts d'exploitation, mais aussi d'autres inefficiences opérationnelles.

23. Pour réduire les risques entourant la viabilité de la dette, le Mali devra régler les litiges avec ses partenaires régionaux, accomplir des progrès sur les enjeux de sécurité et de politique intérieure, accroître la rentabilité d'EDM et s'efforcer de réduire la fréquence des coupures d'électricité en plus de maintenir la rigueur budgétaire. Ces éléments contribuent également à rétablir la confiance des investisseurs et à restaurer un environnement plus propice aux affaires. L'adoption du nouveau code minier en 2023 et les contrôles fiscaux des sociétés minières qui en découlent ont donné lieu à beaucoup d'incertitude. L'amélioration de la transparence autour de l'application du nouveau code et la garantie d'un environnement réglementaire stable à l'avenir seront cruciales pour préserver la viabilité économique du secteur minier, qui est une source importante de revenus pour l'État. Ces éléments sont essentiels pour attirer des financements et des investissements. Les arriérés extérieurs et intérieurs actuels devront être apurés dans les meilleurs délais et la communication avec les créanciers concernés devra être maintenue.

Point de vue des autorités

24. Les autorités ont indiqué que la dette du Mali demeure viable, avec un risque modéré de surendettement. Elles ont souligné l'impact du resserrement marqué des conditions de financement sur la liquidité et les taux d'intérêt depuis 2023, qu'elles attribuent en grande partie à la politique monétaire restrictive de la BCEAO. Elles ont reconnu que la persistance de taux d'intérêt élevés sur la dette intérieure, combinée à la faible disponibilité de financements extérieurs concessionnels, a contribué à alourdir le coût du service de la dette ces dernières années, ce qui pourrait réduire l'espace budgétaire à l'avenir. Elles ont précisé qu'elles travaillent activement à la résolution des difficultés financières rencontrées par EDM et d'autres entreprises publiques. Elles estiment que l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs importants est principalement liée aux sanctions de la CEDEAO en 2022, qui ont affecté leur capacité à honorer les paiements en temps voulu, ainsi qu'à la persistance de tensions de liquidité sur les marchés régionaux. Elles se sont engagées à apurer les arriérés extérieurs et à réduire progressivement le stock d'arriérés intérieurs.

Graphique 1. Mali : indicateurs de la dette publique extérieure dans différents scénarios, 2025–35



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT débt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.3%	1.3%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	29
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

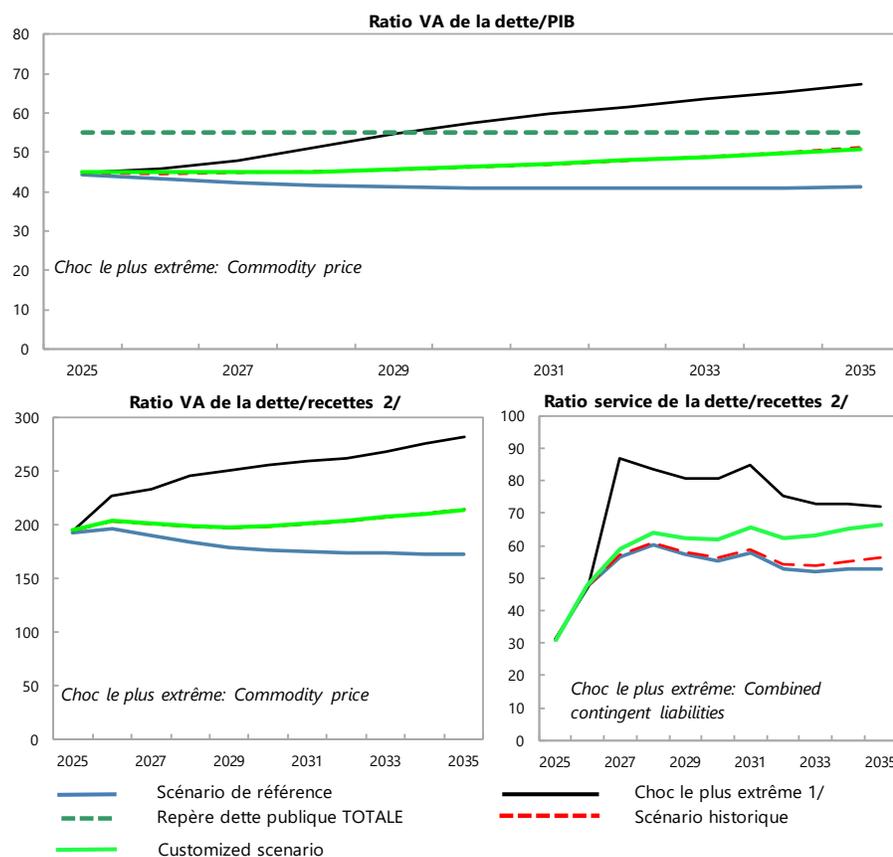
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2035. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présent (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Note: 1) The customized scenario is based on residency-based definition of external debt; and 2) the magnitude of shocks used for the commodity price shock stress test are based on the commodity prices outlook prepared by the IMF research department.

Graphique 2. Mali : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2025–35



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	15%	15%
Dette intérieure à moyen et long terme	66%	66%
Dette intérieure à court terme	19%	19%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.3%	1.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	29
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	6.0%	6.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	5.1%	5.1%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

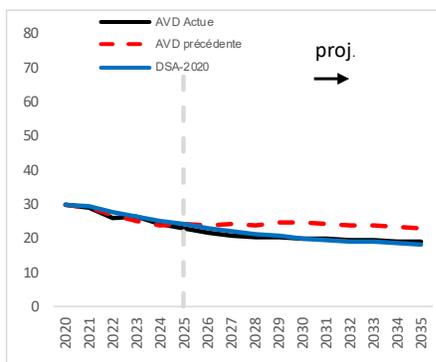
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2035. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Note: The customized scenario is the stock-flow adjustment scenario.

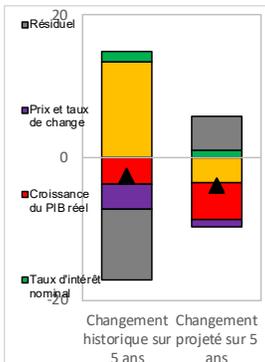
Graphique 3. Mali : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

De dette Extérieure Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

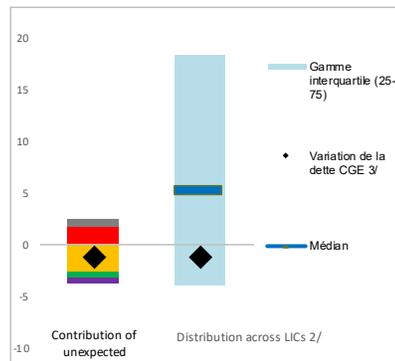


De dette extérieure

Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

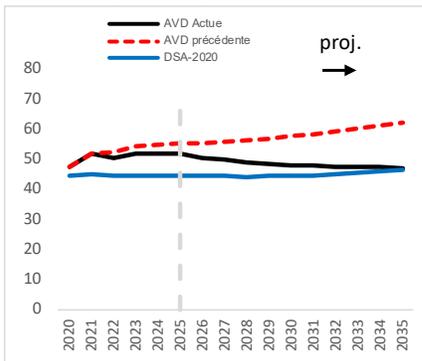


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

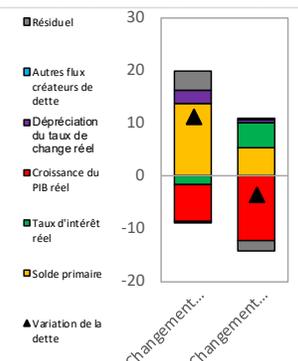


De dette publique

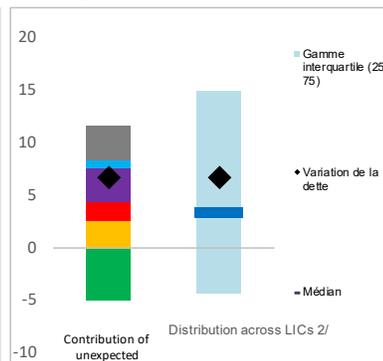
De dette Publique Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

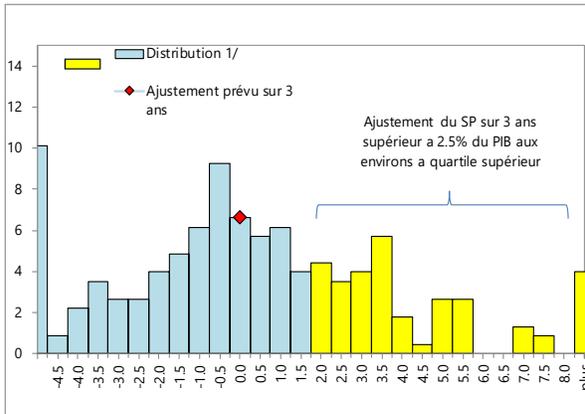
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

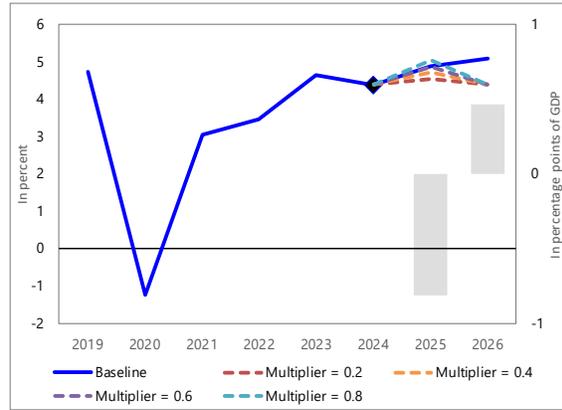
Sources: Malian authorities and staff estimates and projections.

Graphique 4. Mali : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



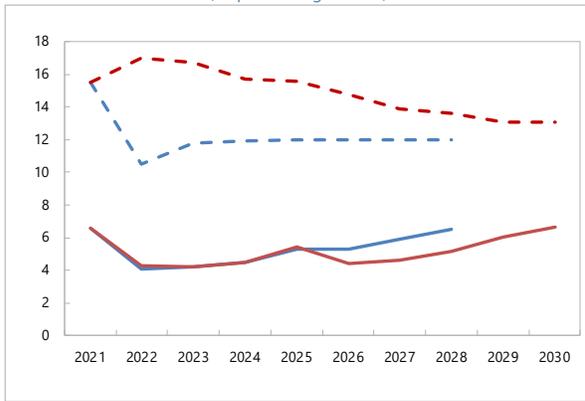
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



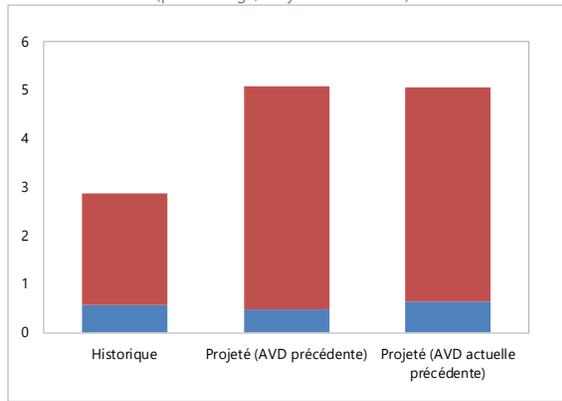
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



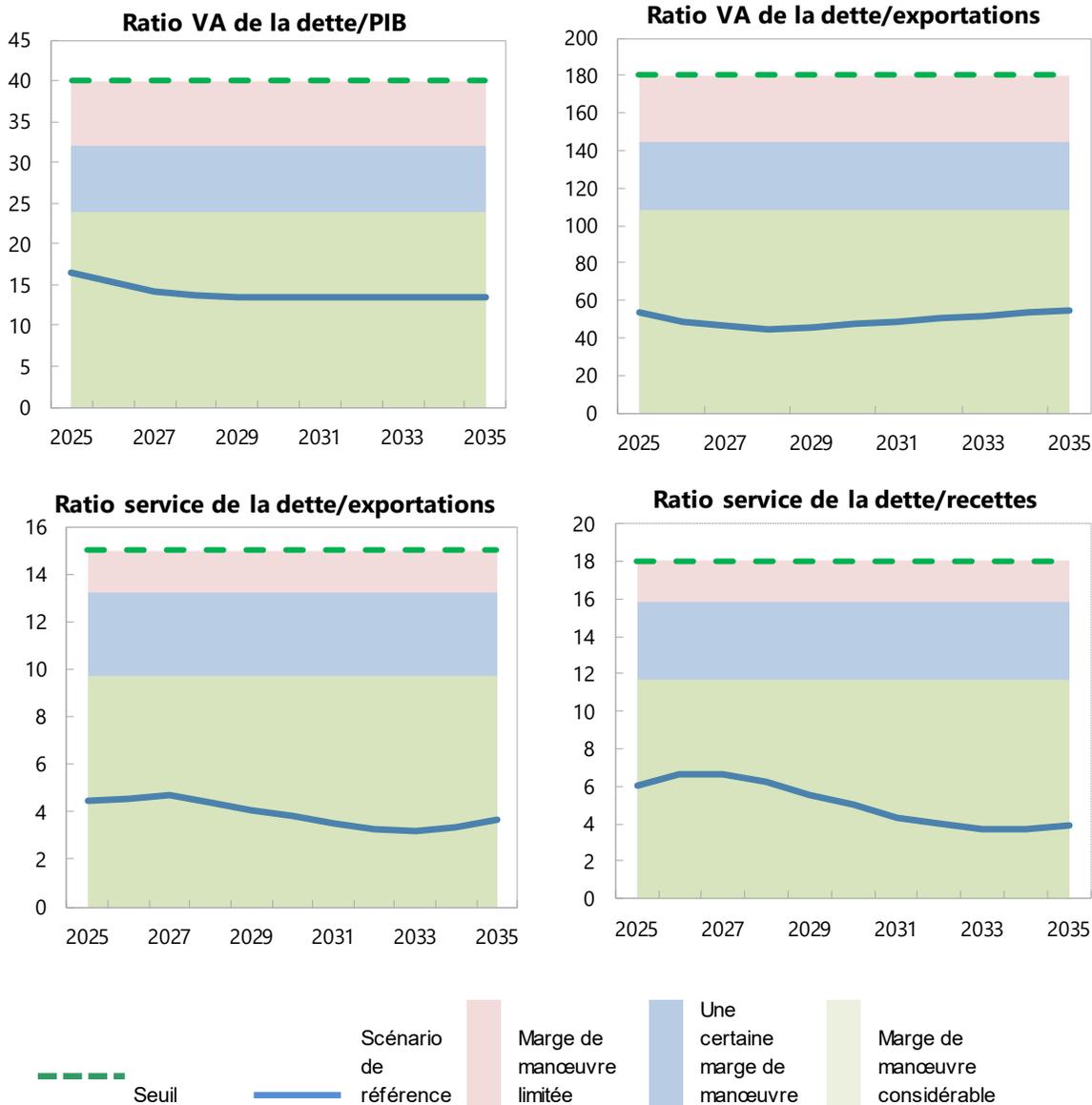
Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle ■ Contribution d'autres facteurs
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle ■ Contribution de l'investissement public

Sources: Malian authorities and staff estimates and projections.

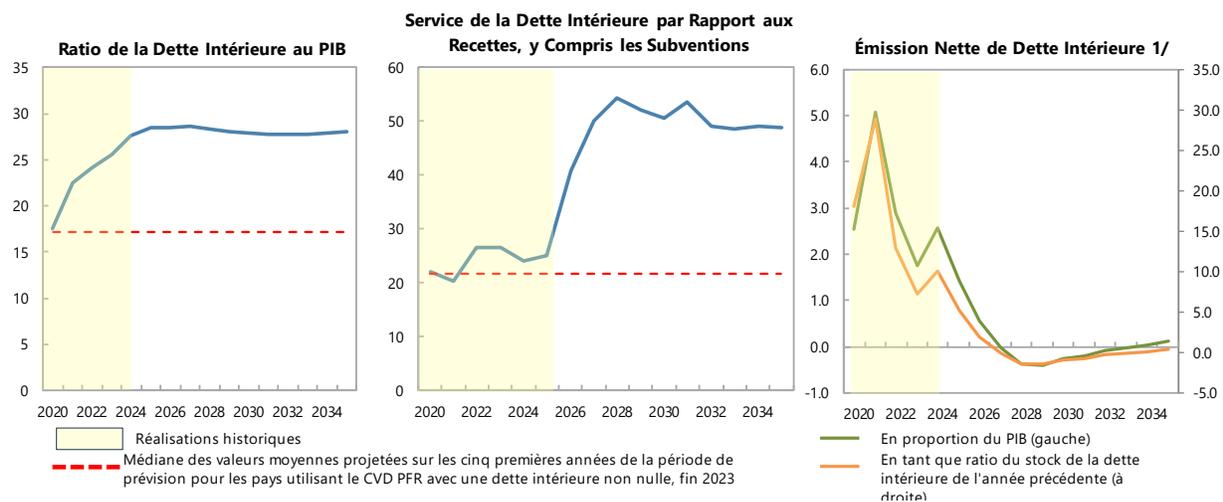
Graphique 5. Mali : critères de la catégorie de risque modéré, 2025–35¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Graphique 6. Mali : indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–34
(en pourcentage)



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur une projection de 10 ans) Valeur

Part des nouvelles émissions de dette intérieure

Moyen et long terme	77%
Court terme	23%

Conditions d'emprunt

Dette intérieure à moyen et long terme

Taux d'intérêt réel moyen sur les nouveaux emprunts	6.0%
Échéance moyenne (y compris la période de grâce)	5
Période de grâce moyenne	0

Dette intérieure à court terme

Taux d'intérêt réel moyen	5.1%
---------------------------	------

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections de services du FMI.

1/ L'émission nette de dette intérieure est une estimation basée sur le besoin de financement public brut calculé, net du financement extérieur brut, des tirages sur actifs, des autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle exclut la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année civile.

Tableau 1. Mali : cadre de viabilité de la dette extérieure. Scénario de référence. Scénario de référence, 2022–2045
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Moyenne 8/		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	26.2	26.4	24.2	23.3	21.9	21.0	20.5	20.3	20.1	19.0	15.6	26.0	20.4
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	26.2	26.4	24.2	23.3	21.9	21.0	20.5	20.3	20.1	19.0	15.6	26.0	20.4
Variation de la dette extérieure	-2.8	0.1	-2.1	-1.0	-1.3	-1.0	-0.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	4.2	2.1	0.8	0.8	-2.6	-2.0	-2.4	-1.5	-0.5	1.3	6.4	2.1	-0.5
Déficit extérieur courant hors intérêts	7.4	7.4	5.9	4.8	1.4	1.9	1.5	2.4	3.4	6.6	11.5	6.1	3.9
Déficit de la balance des biens et services	10.8	9.1	6.9	5.2	1.8	2.4	2.1	2.9	3.7	6.3	10.2	11.4	4.1
Exportations	30.3	28.9	26.2	30.8	31.7	30.7	30.7	29.7	28.4	24.3	18.1		
Importations	41.2	38.1	33.1	36.1	33.5	33.1	32.8	32.6	32.1	30.6	28.3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.2	-5.9	-4.1	-3.5	-3.6	-3.7	-3.7	-3.6	-3.5	-2.9	-1.9		
dont : officiels	-2.5	-2.0	-0.1	-0.1	-0.3	-0.3	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.8	4.1	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1	3.2	3.3	3.3	3.2
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-3.5	-3.2	-3.6	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-4.6	-3.1	-3.5
Dynamique endogène de la dette 2/	0.3	0.2	-2.1	-1.5	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-1.1	-1.1	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.0	-1.2	-0.7		
Résidual 3/	-6.9	-2.0	-2.9	-1.8	1.3	1.0	2.0	1.3	0.3	-1.6	-6.7		0.0
dont : financement exceptionnel	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	16.8	16.5	15.2	14.2	13.7	13.5	13.4	13.3	11.6		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	64.0	53.4	48.1	46.3	44.7	45.5	47.3	54.9	64.1		
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.1	4.8	5.1	4.4	4.5	4.7	4.4	4.1	3.9	3.6	5.0		
Ratio service de la dette CGE/receives	6.5	6.8	6.1	6.0	6.6	6.6	6.2	5.5	5.0	3.9	4.0		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	994.2	1180.3	825.8	720.7	-67.6	69.3	-58.8	152.4	449.5	1356.8	7294.8		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	4.7	4.4	4.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	4.1	5.1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-3.4	4.8	2.7	-2.6	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	0.8	1.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.2	1.5	1.1	1.0
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	8.8	4.6	-2.9	20.2	9.9	3.7	7.1	3.8	2.3	4.0	4.2	6.5	6.1
Croissance des importations de biens & services (€ en %)	4.6	1.4	-6.8	11.4	-0.8	5.9	6.2	6.5	5.5	6.3	6.4	3.5	6.0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	54.5	51.4	49.2	47.7	40.3	39.6	35.3	32.1	42.2	22.1
Receives publiques (hors dons) en pourcentage du PIB	19.3	20.6	22.0	22.7	21.7	21.7	21.7	21.9	22.0	22.5	22.5	18.8	22.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	68.5	144.4	18.8	202.8	221.0	380.5	535.1	601.8	680.2	884.6	1517.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.1	1.2	1.6	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8	...	1.8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	63.0	58.9	60.8	63.7	61.5	62.6	63.3	63.9	...	62.3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	19 319	21 184	22 724	23 208	24 821	26 587	28 486	30 541	32 752	46 372	92 957		
Croissance du PIB nominal en dollars	0.0	9.7	7.3	2.1	7.0	7.1	7.1	7.2	7.2	7.2	7.2		6.7
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	16.8	16.5	15.2	14.2	13.7	13.5	13.4	13.3	11.6		
En pourcentage des exportations	64.0	53.4	48.1	46.3	44.7	45.5	47.3	54.9	64.1		
Ratio service de la dette/exportations	4.1	4.8	5.1	4.4	4.5	4.7	4.4	4.1	3.9	3.6	5.0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	381.7	382.15	378.0	3780.9	3907.4	4130.4	4391.3	6189.9	10784.9		
(VAI - VA)/PIBS-1 (en pourcentage)	0.0	-0.2	0.0	0.5	0.8	0.9	0.9	0.7		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10.1	7.2	8.0	5.8	2.7	2.9	2.0	2.6	3.6	6.9	11.8		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Compréhension à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - p) / (1 + g) / (1 + g + p - g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'aligement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

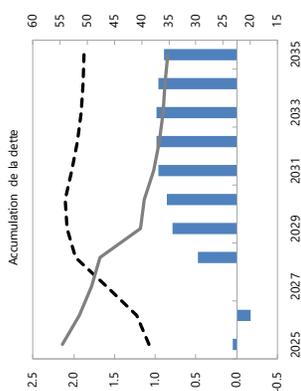
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'aligement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? **Yes**



■ Financement équivalent don (% du PIB)
--- Éléments dont des nouveaux emprunts (% échelle droite)

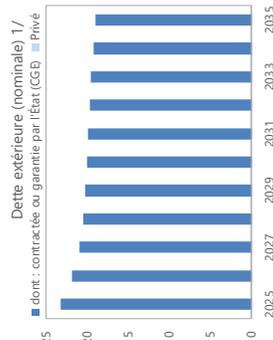


Tableau 2. Mali : cadre de viabilité de la dette publique. Scénario de référence, 2022–45
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections					Moyenne 6/	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Scénario	Projections	2025	2035		
Dette du secteur public 1/	50.3	51.9	51.8	51.7	50.5	49.6	48.9	48.4	48.0	47.0	46.7	43.7	48.5				
dont : libellée en devises	26.2	26.4	24.2	23.3	21.9	21.0	20.5	20.3	20.1	19.0	15.6	26.0	20.4				
Variation de la dette du secteur public																	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.7	-0.5	-0.2	0.2	-0.6	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	1.2	-0.2				
Déficit primaire	3.3	2.0	0.8	1.7	1.2	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	2.5	1.0				
Revenues et dons																	
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.6	21.3	22.1	23.1	22.0	22.3	22.7	23.1	23.2	23.8	23.7	20.0	23.1				
dont : dons	0.4	0.7	0.1	0.3	0.3	0.6	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	2.5	1.0				
Dynamique automatique de la dette	-2.5	-2.5	-1.0	-1.6	-1.8	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	22.5	24.1				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.9	-2.1	-2.0	-1.9	-1.8	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0.0				
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.2	0.1	0.2	0.5	0.7	1.3	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.3	1.0				
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.7	-2.2	-2.2	-2.4	-2.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.3	-2.3	-2.3	1.3	-0.1				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.4	-0.4	0.9	0.0	0.0				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Allègement de la dette (Initiative PTE et autres)*	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Résiduel	-1.9	2.0	0.2	0.1	-0.6	-0.6	-0.3	-0.2	-0.1	0.0	0.0	1.3	-0.1				
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette du secteur public 2/	44.3	44.4	43.3	42.4	41.6	41.2	41.0	41.2	41.2	41.0	41.2	42.8			
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	200.2	192.5	196.6	190.2	183.8	178.8	176.3	173.0	180.1	173.0	173.0	180.1			
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	32.9	33.2	30.2	31.0	47.3	56.6	60.3	57.2	55.3	52.6	59.0	55.3	52.6	59.0			
Besoin de financement brut 4/	9/7	9/1	7/5	8/8	11/6	13/5	14/4	14/0	13/7	13/4	14/9	13/7	13/4	14/9			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	4.7	4.4	4.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1			
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.2	1.5	1.1	1.0	1.0			
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-2.7	3.1	2.4	2.8	3.2	5.6	5.4	5.6	5.4	5.2	5.3	2.5	5.0	5.0			
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dé	5.4	-1.5	3.7	1.9			
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	8.5	2.1	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.7	2.0	...			
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB)	-7.2	6.4	2.9	12.9	-1.4	5.1	6.0	7.2	6.4	5.5	5.0	6.2	5.8	5.8			
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.5	0.5	0.9	1.8	2.4	1.8	1.5	1.3	1.3	1.1	0.8	2.0	1.4	1.4			
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public; Administration centrale, administrations d'Etats fédérés et administrations locales. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AND publique diffère de l'AND externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-); excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

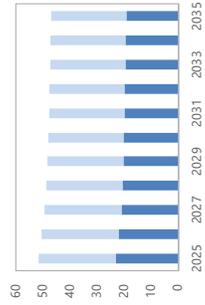
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

* CCRT-related debt relief is included in the revenue as a capital grant in the fiscal account, and thereby included in the primary deficit but not in the "debt relief (HIPC and other)".

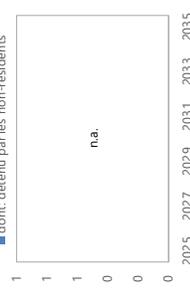
Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



n.a.

2025 2027 2029 2031 2033 2035

Tableau 3. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique extérieure, 2025–35

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	16.5	15.2	14.2	13.7	13.5	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.3
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	16	18	20	22	24	26	27	29	30	30	30
Customized scenario: residency-based definition of external debt	35	35	35	36	36	36	35	35	35	35	34
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	16	16	16	15	15	15	15	15	15	15	15
B2. Solde primaire	16	15	15	14	14	14	14	15	15	15	15
B3. Exportations	16	17	19	18	18	17	17	17	17	17	16
B4. Autres flux 3/	16	17	18	18	17	17	17	17	17	16	16
B5. Dépréciation	16	19	16	15	15	15	15	15	15	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	16	19	19	18	18	18	18	18	17	17	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	16	17	16	16	16	17	17	17	18	18	18
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	16	18	19	19	18	18	18	18	17	17	16
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	53	48	46	45	46	47	49	50	52	54	55
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	53	58	65	72	82	92	99	107	114	121	125
Customized scenario: residency-based definition of external debt	114	111	114	116	121	126	129	131	134	138	142
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	48	46	45	46	47	49	50	52	54	55
B2. Solde primaire	53	49	48	47	48	50	52	55	57	59	60
B3. Exportations	53	60	71	68	69	72	73	75	77	78	78
B4. Autres flux 3/	53	55	60	58	58	60	62	63	65	66	66
B5. Dépréciation	53	48	41	40	40	42	43	45	47	49	50
B6. Combinaison de B1-B5	53	60	55	58	58	60	62	64	65	66	67
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	53	53	53	53	55	58	62	65	68	71	74
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	53	64	69	66	66	67	67	68	69	69	69
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	5	5	4	4	4	3	3	3	3	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	4	5	5	5	5	5	5	5	5	6	7
Customized scenario: residency-based definition of external debt	17	20	24	26	27	30	33	32	33	33	35
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	5	5	4	4	4	3	3	3	3	4
B2. Solde primaire	4	5	5	4	4	4	4	3	3	4	4
B3. Exportations	4	5	6	5	5	5	4	4	4	5	5
B4. Autres flux 3/	4	5	5	5	4	4	4	4	4	4	5
B5. Dépréciation	4	5	5	4	4	4	3	3	3	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	4	5	5	5	5	4	4	4	4	4	5
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	5	5	5	4	4	4	4	3	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	4	5	5	5	5	5	4	4	4	5	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	7	7	6	6	5	4	4	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	6	7	7	7	7	6	6	6	6	7	8
Customized scenario: residency-based definition of external debt	23	29	34	36	37	39	41	39	38	37	37
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	7	7	7	6	5	5	4	4	4	4
B2. Solde primaire	6	7	7	6	6	5	4	4	4	4	4
B3. Exportations	6	7	7	7	6	5	5	4	4	5	5
B4. Autres flux 3/	6	7	7	7	6	5	5	4	4	5	5
B5. Dépréciation	6	8	8	8	7	6	5	5	5	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	8	7	6	6	5	5	5	5	5
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	7	7	6	6	5	5	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	7	8	7	7	6	5	4	5	5	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2025–35

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	44	43	42	42	41	41	41	41	41	41	41
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	45	45	45	45	46	46	47	48	49	50	51
Customized scenario: stock-flow adjustment	45	45	45	45	46	46	47	48	49	50	51
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	45	47	50	51	53	55	56	58	60	62	64
B2. Solde primaire	45	46	48	47	47	46	46	46	46	46	46
B3. Exportations	44	45	47	46	45	45	45	45	45	44	44
B4. Autres flux 3/	44	45	46	46	45	45	44	44	44	44	44
B5. Dépréciation	45	45	42	40	39	37	36	35	34	33	33
B6. Combinaison de B1-B5	45	45	45	43	43	42	42	42	42	42	42
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	45	61	60	59	58	57	57	56	56	56	56
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	45	46	48	51	55	57	60	62	64	65	67
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	192	197	190	184	179	176	175	174	174	173	173
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	195	203	201	199	198	199	201	204	207	211	215
Customized scenario: stock-flow adjustment	31	48	59	64	62	62	66	63	63	65	66
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	195	213	225	226	228	233	240	247	254	260	267
B2. Solde primaire	195	210	215	208	202	199	197	196	194	193	192
B3. Exportations	192	205	210	202	197	193	192	190	189	187	186
B4. Autres flux 3/	192	206	208	201	195	192	191	189	188	186	185
B5. Dépréciation	195	207	191	179	169	161	156	151	146	141	137
B6. Combinaison de B1-B5	195	203	202	192	186	183	181	179	178	176	176
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	195	277	268	259	251	246	243	241	238	236	234
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	195	227	233	245	250	256	260	262	269	275	282
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	31	47	57	60	57	55	58	53	52	53	53
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	31	47	57	61	58	56	59	54	54	55	56
Customized scenario: stock-flow adjustment	31	48	59	64	62	62	66	63	63	65	66
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	31	50	64	71	70	71	77	75	76	79	82
B2. Solde primaire	31	47	61	69	64	63	66	61	59	59	59
B3. Exportations	31	47	57	61	58	56	58	53	53	54	54
B4. Autres flux 3/	31	47	57	61	58	56	58	53	53	54	54
B5. Dépréciation	31	45	55	56	54	52	54	49	49	49	49
B6. Combinaison de B1-B5	31	46	56	63	59	57	60	55	54	54	54
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	31	47	87	84	81	81	85	76	73	73	72
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	31	52	63	68	71	72	78	75	78	82	85
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Wautabouna, Administrateur pour le Mali, M. Oumar Diakite,
Administrateur- Suppléant, et M. Abdoulaye Tall, Conseiller Principal**

Au nom des autorités maliennes, je tiens à remercier les services du FMI pour les échanges constructifs qui se sont déroulés à Bamako et à Washington concernant les demandes d'un programme de référence et d'un accord au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). Nous apprécions par ailleurs le soutien constant de la direction et des administrateurs du FMI dans le cadre de l'appui de l'institution au Mali.

Évolution récente de l'économie

Le Mali a subi de multiples chocs, notamment la pandémie de COVID-19, les répercussions de la guerre en Ukraine sur les prix des denrées alimentaires, l'instabilité politique, les problèmes de sécurité liés aux insurrections terroristes, les conflits intercommunautaires et les phénomènes climatiques.

Récemment, le Mali a connu les pires inondations en cinquante ans, qui ont eu des effets dévastateurs pour 465 226 personnes. Cette catastrophe a coûté la vie à 96 individus, emporté un grand nombre de têtes de bétail et fortement endommagé des logements, des écoles et des infrastructures de santé, laissant des milliers d'habitants dans le besoin.

L'insécurité alimentaire reste un enjeu crucial, avec plus de 23 % de la population, soit 5,5 millions de personnes, qui devraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire au cours de la prochaine période de soudure qui débutera en juin 2025.

Malgré ces difficultés, l'économie malienne a fait preuve de résilience grâce à la riposte vigoureuse et aux politiques prudentes des autorités. Le ralentissement de la croissance du PIB a été maîtrisé, passant de 4,7 % en 2023 à 4,4 % en 2024. L'inflation s'élevait à 3,2 %, sous l'effet des prix des denrées alimentaires.

Malgré la suspension du programme de 2019 appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et un contexte particulièrement difficile, les autorités se sont efforcées de mettre en œuvre les engagements qu'elles avaient pris dans le cadre de l'accord FEC suspendu, témoignant d'une solide prise de responsabilité vis-à-vis du programme. Selon l'évaluation menée par les services du FMI, tous les critères de réalisation quantitatifs et 75 % des repères structurels du programme FEC suspendu ont été satisfaits. Le déficit budgétaire a été contenu dans la fourchette cible régionale. Des avancées notoires ont été enregistrées concernant les repères structurels relatifs aux finances publiques, selon l'évaluation de l'administration fiscale (TADAT). S'agissant de la gouvernance, les autorités ont revu leur cadre stratégique de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

Perspectives de l'économie et de la croissance

Les perspectives pour 2025 et les années à suivre sont plus prometteuses grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire, l'atténuation des problèmes d'approvisionnement en énergie, les dépenses consacrées à la relance et l'augmentation de l'activité minière, en particulier pour le lithium et la production aurifère. L'inflation devrait ralentir à 2 % et les ratios d'endettement s'améliorer.

Pour faire face à la situation d'urgence provoquée par les inondations, les autorités ont mis en œuvre leurs plans d'intervention d'urgence et apporté une aide humanitaire aux communautés locales touchées avec le soutien de la communauté internationale. Sur le plan des réformes budgétaires, les autorités ont déployé des efforts considérables pour préserver la viabilité des finances publiques face à la montée des pressions sur les dépenses et une aide budgétaire limitée. Parmi les principales mesures figurent la maîtrise de la croissance de la masse salariale publique, les réformes visant à élargir l'assiette de l'impôt et la rationalisation des dépenses fiscales. En conséquence, le déficit budgétaire a baissé de 3,6 % du PIB en 2023 à 2,6 % du PIB en 2024.

Demande au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR

En raison des inondations, le Mali doit combler en urgence un déficit de la balance des paiements qui représente 0,5 % du PIB en 2025. Le financement au titre de la FCR devrait couvrir des importations essentielles pour réhabiliter des infrastructures de base et lutter contre l'insécurité alimentaire.

Conception du programme

Conformément à la volonté des autorités de garantir la transparence et un contrôle rigoureux de l'utilisation des ressources publiques, la demande au titre de la FCR comporte des sauvegardes renforcées.

Le premier niveau repose sur des mécanismes de sauvegarde régionaux. Tous les fonds décaissés par le FMI seront déposés directement sur un compte spécial à la BCEAO, la banque centrale régionale.

Un deuxième niveau de sauvegarde est mis en place à l'échelle nationale par le renforcement de la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds de la FCR. Ainsi, toutes les dépenses liées aux situations d'urgence seront : i) déclarées sur une base trimestrielle et publiées sur le site web du ministère de l'Économie et des Finances, ii) soumises à des règles de passation des marchés publics équitables et transparentes, et iii) vérifiées par le BVG, un organisme de vérification indépendant.

Le troisième niveau s'appuie sur le programme de référence actuellement en place, qui intègre des politiques et des réformes solides permettant d'utiliser le plus efficacement possible les fonds décaissés par la FCR et d'établir les antécédents nécessaires à un accord au titre de la FEC.

Politiques pour 2025 et les années à venir

Les futures mesures et réformes économiques seront définies dans le cadre du programme de référence, en s'appuyant sur trois piliers : i) assurer la viabilité budgétaire tout en relançant et en favorisant la croissance ; ii) renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques ; et iii) protéger les populations les plus vulnérables.

Renforcement de la politique budgétaire

Les autorités poursuivront un rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance afin de ramener le déficit budgétaire au niveau de l'objectif régional de 3 % d'ici 2026, tout en finançant les dépenses prioritaires. Pour ce faire, elles mobiliseront davantage de recettes publiques, en particulier les rentrées fiscales nettes, hors paiements miniers exceptionnels ciblés. Elles sont déterminées à poursuivre les réformes du code des impôts et à mettre le passage au numérique au service du recouvrement des recettes, y compris par une meilleure interconnexion entre le Trésor, les douanes et l'administration fiscale.

S'agissant des réformes de la gestion des finances publiques, les autorités entendent améliorer la gestion des finances publiques par diverses approches : renforcement de la planification et de l'exécution des dépenses, meilleur alignement des engagements de dépenses sur les flux de trésorerie disponibles, garantie du financement intégral des dépenses prioritaires, élaboration d'un plan d'action pour les comptes publics dormants et les réformes du compte unique du Trésor, et prévention de l'accumulation des arriérés.

En ce qui concerne les dépenses, les autorités s'engagent à protéger les ménages les plus vulnérables et à cibler les dépenses sur les secteurs prioritaires. Pour y parvenir, elles prennent l'engagement de protéger les dépenses sociales prioritaires et de renforcer le socle de la protection sociale, d'en élargir la portée et de privilégier les ménages les plus vulnérables.

En matière de dette, les politiques prudentes des autorités ont permis de maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré, et ce dans un contexte particulièrement difficile. Les autorités sont résolues à mettre en œuvre de nouvelles réformes pour préserver la viabilité de la dette. Les mesures prioritaires consistent notamment à accélérer les réformes de rééquilibrage budgétaire axé sur les recettes, à consolider la situation financière des entreprises publiques comme EDM, à tirer parti des financements à des conditions avantageuses, y compris en faisant appel aux ressources du FMI, et à maintenir les ratios d'endettement sur une trajectoire descendante. Elles mettent tout

en œuvre pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement et poursuivent leurs efforts de bonne foi pour normaliser leurs relations avec l'ensemble de leurs créanciers.

Réformes structurelles

Les réformes structurelles porteront sur l'amélioration de la gouvernance et de la transparence budgétaire, la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques, en particulier dans le secteur de l'électricité, et l'approfondissement de l'intégration régionale.

L'amélioration constante de la gouvernance est le deuxième pilier de la vision stratégique du Mali et un axe majeur du programme de référence. Témoignant de la prise de responsabilité des autorités, des réformes en profondeur visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence budgétaire ont été mises en œuvre depuis la suspension du programme 2019 au titre de la FEC, malgré la gravité de la situation dans laquelle se trouvait le pays. La Constitution de 2023 prévoyait la création de la Cour des comptes, une institution supérieure indépendante chargée de vérifier les comptes publics afin de s'assurer de la bonne utilisation des ressources publiques. Entre autres attributions, la Cour des comptes reçoit les déclarations de patrimoine de hauts fonctionnaires dont la liste est fixée par la Constitution et peut procéder à des vérifications de sa propre initiative ou à la demande du président ou du Premier ministre.

Les autorités ont également procédé à une refonte de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et adopté un plan d'action détaillé pour 2023–27 visant à réformer la gouvernance, à sensibiliser aux actes de corruption et à les prévenir et les réprimer. Les autorités ont remédié à plusieurs points faibles du dispositif de lutte contre la corruption : i) le délai de prescription pour l'infraction de corruption liée aux ressources publiques est supprimé ; ii) les privilèges et immunités contre les poursuites judiciaires des hauts fonctionnaires en raison de leurs fonctions officielles sont désormais levés ; iii) la protection des lanceurs d'alerte est inscrite dans la loi ; iv) le pays s'est engagé dans une coopération internationale active, notamment dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et iv) des poursuites doivent être lancées en cas de signalement par les vérificateurs.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les autorités ont réalisé des avancées significatives pour appliquer les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Lors de sa réunion plénière en février 2025, le GAFI a reconnu que le Mali avait réalisé des avancées significatives pour combler les insuffisances stratégiques de son dispositif de LBC/FT. Une évaluation sur place est attendue, ce qui ouvrira la voie à la sortie du Mali de la liste grise du GAFI.

Les autorités sont déterminées à intensifier les réformes en cours, notamment par i) le déploiement de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'action 2023-27 ; ii)

la mise en place effective de la Cour des comptes ; iii) le recensement des comptes bancaires du secteur public et l'adoption d'un plan d'action pour clôturer les comptes dormants ; et iv) l'amélioration de l'échange de données entre les services. Elles s'appuieront également sur le pôle économique et financier national de la magistrature et sur des mécanismes de coordination interinstitutionnelle renforcés pour améliorer l'application des lois relatives à la gouvernance.

L'État va poursuivre la réforme des principales entreprises publiques, notamment la compagnie d'électricité EDM, afin de garantir la fourniture de services publics indispensables et de limiter les risques budgétaires.

En ce qui concerne l'intégration régionale, les autorités restent déterminées à approfondir l'intégration régionale. Après avoir quitté la CEDEAO, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont réitéré leur engagement envers l'UEMOA et ont formé l'Alliance des États du Sahel (AES) afin de mettre en commun des ressources pour relever les défis communs en matière de sécurité, d'énergie et de développement. Des discussions sont en cours entre la CEDEAO et l'AES sur un cadre de coopération économique, sécuritaire et diplomatique.

Conclusion

Le Mali est confronté à de grandes difficultés, notamment pour se remettre des récentes inondations et de l'insécurité alimentaire, sur fond de conflit, de fragilité et de resserrement des conditions de financement mondiales et régionales. Pour relever ces défis, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des politiques judicieuses, comme en témoignent l'adoption du programme de référence et les bons antécédents du pays dans la mise en œuvre des politiques soutenues par le FMI dans des circonstances difficiles.

Depuis 2022, les autorités sollicitent l'aide du FMI pour soutenir leurs efforts de relance face aux chocs successifs. Le décaissement du FMI s'inscrit dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour soutenir le Mali. Le programme de référence témoignera de l'engagement des autorités en faveur de politiques judicieuses. Il aura aussi un effet catalyseur à terme en contribuant à établir les antécédents en vue d'un éventuel programme au titre de la FEC et d'un accord dans le cadre de la facilité pour la résilience et la durabilité pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes.

Le Mali remplit clairement les critères d'accès à la FCR et le pays en bénéficierait fortement, étant donné ses besoins urgents de financement pour la reconstruction et la réparation des dégâts causés par les inondations de l'année dernière. Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe causée par les inondations et des besoins substantiels en matière de développement et de balance des paiements, ainsi que de la détermination des autorités à améliorer la gouvernance et la transparence

budgétaire, j'invite vivement les administrateurs à soutenir la demande du Mali pour un accord au titre de la FCR.

Dans un contexte d'incertitude mondiale accrue, de récentes coupes dans le financement de l'USAID et des agences des Nations Unies, ainsi que de baisses annoncées de l'aide au développement et de l'appui budgétaire, nous appelons à la mobilisation d'un soutien supplémentaire pour le Mali en cette période critique.